

RÉPUBLIQUE DU NIGER



*Fraternité - Travail - Progrès*

MINISTÈRE DU PLAN



**PLAN DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL  
(PDES)  
2022-2026**

**VOLUME I**  
**Diagnostic stratégique**



*Fraternité - Travail - Progrès*

MINISTÈRE DU PLAN

---

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL  
**(PDES)**  
2022-2026

**VOLUME I**  
**Diagnostic stratégique**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>6</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>8</b>
<b>LISTE DES ENCADRES</b> .....	<b>8</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>I. CONTEXTE</b> .....	<b>13</b>
1.1. Contexte international .....	13
1.2. Contexte continental .....	14
1.3. Contexte régional et sous régional .....	14
1.4. Contexte national .....	15
<b>II. ANALYSE DE LA SITUATION</b> .....	<b>17</b>
2.1. Situation économique et financière .....	17
2.1.1 Cadre macroéconomique .....	17
2.1.2 Gestion de l'économie et du développement .....	25
2.1.2.1 Planification, programmation et suivi-évaluation .....	25
2.1.2.2 Système Statistique National .....	29
2.1.2.3 Diplomatie économique .....	30
2.1.3 Développement rural.....	31
2.1.3.1 Agriculture .....	31
2.1.3.2 Elevage.....	33
2.1.3.3 Pêche et aquaculture .....	35
2.1.3.4 Environnement .....	37
2.1.3.4.1 Forêt et faune.....	37
2.1.3.4.2 Gestion Durable des Terres .....	38
2.1.3.4.3 Gestion intégrée des ressources en eau .....	39
2.1.4 Changement climatique et réduction des risques et catastrophes .....	41
2.1.5 Energie et énergies renouvelables.....	43
2.1.6 Infrastructures de transport et services économiques .....	46
2.1.6.1 Infrastructures de transport .....	46
2.1.6.2 Services des transports .....	48
2.1.6.2.1 Services des transports routiers .....	48
2.1.6.2.2 Services du transport aérien .....	48
2.1.6.3 Développement urbain et habitat .....	50
2.1.6.4 Nouvelles Technologies de l'Information, Postes et Communication.....	52
2.1.6.5 Mines (hors pétrole).....	56
2.1.6.6 Pétrole .....	57
2.1.6.7 Tourisme, hôtellerie et artisanat .....	59

2.1.6.8 Economie culturelle et créative.....	61
2.1.7 Climat des affaires .....	62
2.1.8 Industrie .....	63
2.1.9 Commerce.....	66
2.2. Situation sociale et capital humain .....	67
2.2.1 Etat de pauvreté .....	67
2.2.2 Démographie.....	69
2.2.3 Santé.....	70
2.2.4 Nutrition et sécurité alimentaire .....	72
2.2.5 Eau, Hygiène et Assainissement .....	74
2.2.6 Education et formation professionnelle .....	76
2.2.6.1 Education .....	76
2.2.6.2 Formation technique et professionnelle.....	80
2.2.7 Jeunesse et sport.....	81
2.2.8 Système de protection sociale.....	82
2.2.9 Systèmes de Protection de l’Enfant .....	83
2.2.10 Emploi.....	85
2.2.11 Genre.....	86
2.2.12 Situation humanitaire.....	87
2.2.13 Culture .....	88
2.3. Gouvernance et Modernisation de l’Etat .....	90
2.3.1 Gouvernance sécuritaire .....	90
2.3.1.1 Défense du territoire et Coopération militaire .....	90
2.3.1.2 Sécurité intérieure .....	92
2.3.1.3 Consolidation de la paix.....	95
2.3.2 Gouvernance locale.....	96
2.3.2.1 Décentralisation, déconcentration et administration territoriale.....	96
2.3.2.2. Etat civil .....	102
2.3.2.3 Aménagement du territoire .....	102
2.3.3 Gouvernance juridique et judiciaire.....	106
2.3.3.1 Système juridique et judiciaire.....	106
2.3.3.2 Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.....	108
2.3.3.3 Droits humains .....	110
2.3.4 Gouvernance politique et administrative .....	111
2.3.4.1 Démocratie et libertés publiques.....	111
2.3.4.2 Gouvernance politique .....	114
2.3.4.3 Modernisation de l’administration publique.....	115
2.3.5 Migration .....	116
2.4. Problématique globale .....	118

<b>III. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 2017-2021 .....</b>	<b>119</b>
3.1. Les bonnes pratiques.....	119
3.2. Les insuffisances .....	120
<b>IV. DEFIS MAJEURS A RELEVER.....</b>	<b>121</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>123</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE : Liste des documents de politiques et stratégies élaborés.....</b>	<b>129</b>

# LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n°1</b> : Contribution des secteurs à la croissance du PIB (%).....	18
<b>Tableau n°2</b> : Evolution du taux d'investissement .....	19
<b>Tableau n°3</b> : Orientation géographique du commerce extérieur du Niger sur la période 2016-2019. 20	
<b>Tableau n°4</b> : Evolution des principaux agrégats monétaires de 2017 à 2020 .....	23
<b>Tableau n°5</b> : Critères de convergence de l'UEMOA : cas du Niger .....	25
<b>Tableau n°6</b> : Synthèse de la mise en cohérence des priorités entre le PDES et le budget de l'État.....	28
<b>Tableau n°7</b> : Indices de capacités statistiques des pays membres de la CEDEAO.....	29
<b>Tableau n°8</b> : Evolution du cheptel (en milliers de têtes).....	34
<b>Tableau n°9</b> : Couverture des aires protégées.....	37
<b>Tableau n°10</b> : Principaux indicateurs de la GDT .....	38
<b>Tableau n°11</b> : Evolution d'autres indicateurs « Gestion durable des terres et des eaux » .....	39
<b>Tableau n°12</b> : Fréquence moyenne (%) des événements climatiques extrêmes enregistrés par année et par région (période 2010-2019) .....	41
<b>Tableau n°13</b> : Superficies de cultures (ha) affectées par les événements climatiques en 2020 .....	42
<b>Tableau n°14</b> : Evolution des principaux indicateurs (en %) d'accès à l'énergie électrique.....	44
<b>Tableau n°15</b> : Evolution du réseau des routes bitumées en km .....	47
<b>Tableau n°16</b> : Evolution du réseau des routes rurales en km.....	47
<b>Tableau n°17</b> : Evolution des indicateurs du secteur des transports.....	49
<b>Tableau n°18</b> : Évolution des principaux indicateurs des TIC de 2017 à 2020.....	53
<b>Tableau n°19</b> : Évolution des principaux indicateurs de la poste de 2017 à 2021 .....	54
<b>Tableau n°20</b> : Evolution de la production de l'uranium, de l'or et du charbon .....	56
<b>Tableau n°21</b> : Evolution des indicateurs de couverture en cartographie géologique et géophysique. 56	
<b>Tableau n°22</b> : Recettes de l'amont pétrolier (en milliards de FCFA) .....	58
<b>Tableau n°23</b> : Production aval de 2017 à 2020 de la SORAZ (milliers de tonnes) .....	58
<b>Tableau n°24</b> : Evolution des infrastructures touristiques et hôtelières .....	59
<b>Tableau n°25</b> : Principaux indicateurs de l'économie culturelle et créative sur la période 2017-2020 .....	61
<b>Tableau n°26</b> : Évolution des indicateurs des Rapports Doing Business sur la période 2017-2019 .....	62
<b>Tableau n°27</b> : Répartition par sexe et par région du Taux de Brut de Scolarisation et du Taux d'Achèvement Primaire en 2020 .....	77
<b>Tableau n°28</b> : Evolution des effectifs EFTP de 2016 à 2019.....	80

<b>Tableau n°29</b> : Développement et inégalité de genre au Niger en 2019 .....	86
<b>Tableau n°30</b> : Evolution des principaux indicateurs d'aménagement du territoire .....	102
<b>Tableau n°31</b> : Pôles régionaux de développement potentiels au Niger .....	105
<b>Tableau n°32</b> : Evolution des indicateurs du système juridique et judiciaire.....	106
<b>Tableau n°33</b> : Evolution de l'IPC au Niger de 2010 à 2020 .....	108
<b>Tableau n°34</b> : Résultats des élections municipales (2020), par région et par sexe .....	112
<b>Tableau n°35</b> : Résultats des élections régionales par sexe et par région en 2020.....	112
<b>Tableau n°36</b> : Répartition des sièges issus des élections législatives de 2020, par région et par sexe .....	113
<b>Tableau n°37</b> : Proportion (%) des femmes élues par région concernant les trois scrutins.....	113
<b>Tableau n°38</b> : Evolution des indicateurs de modernisation de l'administration publique .....	115
<b>Tableau n°39</b> : Poids relatif du financement sectoriel du Programme de Renaissance acte 3.....	122

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique n°1</b> : Évolution du taux d'épargne intérieure (%).....	19
<b>Graphique n°2</b> : Évolution du score du Niger en matière de liberté de presse.....	55
<b>Graphique n°3</b> : Répartition du nombre d'hôtels par région en 2019.....	60
<b>Graphique n°4</b> : Accès à l'eau potable au Niger en 2020.....	75
<b>Graphique n°5</b> : Budget voté, budget révisé et ordonnancement des dépenses sécuritaires au Niger	94

## LISTE DES ENCADRES

<b>Encadré n°1</b> : Gestion de la crise de la Covid-19 et mesures de relance économique.....	16
<b>Encadré n°2</b> : Défis du passage du budget des moyens au budget-programme.....	22
<b>Encadré n°3</b> : Les déterminants de la croissance économique au Niger.....	24
<b>Encadré n°4</b> : Mise en œuvre des réformes dans le cadre du PDES 2017-2021.....	27
<b>Encadré n°5</b> : L'incohérence entre la planification et la budgétisation des politiques économiques ...	28
<b>Encadré n°6</b> : Gestion durable du Foncier.....	35
<b>Encadré n°7</b> : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), Agence de Promotion du conseil Agricole (APCA) et Banque Agricole du Niger (BAGRI).....	36
<b>Encadré n°8</b> : La Grande Muraille Verte.....	43
<b>Encadré n°9</b> : Extrait des principales conclusions de l'étude sur la compétitivité de l'économie nigérienne : le secteur manufacturier.....	65
<b>Encadré n°10</b> : Inclusion financière et performance socio-économique au Niger.....	68
<b>Encadré n°11</b> : Principales conclusions de l'étude sur les perceptions et attentes éducatives des nigériens.....	80
<b>Encadré n°12</b> : Les Forces et Opérations militaires régionales et internationales au Sahel.....	91
<b>Encadré n°13</b> : Principales conclusions de l'étude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du G5 Sahel.....	94
<b>Encadré n°14</b> : Principaux résultats de l'étude sur la caractérisation des zones d'activité économique.....	103
<b>Encadré n°15</b> : Pôles régionaux de développement.....	105
<b>Encadré n°16</b> : Engagements sectoriels prioritaires du Président de la République.....	122

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ANFICT :</b>	Agence Nationale du Financement des Collectivités Territoriales
<b>ANLTP :</b>	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
<b>ANSI :</b>	Agence Nationale de la Société de l'Information
<b>BAD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAGRI :</b>	Banque Agricole du Niger
<b>BCEAO :</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CADD :</b>	Cellules d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
<b>CAMOS :</b>	Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre du PSEF
<b>CAPEG :</b>	Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
<b>CCIN :</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
<b>CCNUCC :</b>	Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
<b>CEA :</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEDEF :</b>	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard de la Femme
<b>CENTIF :</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CFGCT :</b>	Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales
<b>CNAQ/SP :</b>	Cadre National d'Assurance qualité des Statistiques Publiques
<b>CNDH :</b>	Commission Nationale des Droits Humains
<b>CNDP :</b>	Conseil National du Dialogue Politique
<b>CNEDD :</b>	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>CNESS :</b>	Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité
<b>CNSS :</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CNULCD :</b>	Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
<b>COCORAT :</b>	Commission Consultative Régionale de l'Administration Territoriale
<b>COTIPEJ :</b>	Comité Technique Interministériel pour la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
<b>CPI :</b>	Cour Pénale Internationale
<b>CPIA :</b>	Country Policies and Institutional Assessment / Evaluation des Politiques et des Institutions en Afrique
<b>CREA :</b>	Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CRGM :</b>	Centre de Recherches Géologiques et Minières
<b>CSC :</b>	Conseil Supérieur de la Communication
<b>CUT :</b>	Compte Unique du Trésor
<b>DGTCP :</b>	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DNPGCA :</b>	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
<b>EFAC :</b>	Ecole de Formation Artistique et Culturelle
<b>EFPT :</b>	Enseignement et Formation Professionnels et Techniques
<b>ENFJ :</b>	Ecole Nationale de Formation Judiciaire
<b>EUCAP :</b>	European Union Capacity
<b>FCFA :</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FMI :</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNDS :</b>	Fonds National de Développement du Sport

<b>GAFI :</b>	Groupe d'Action Financière
<b>GIABA :</b>	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
<b>G5 Sahel :</b>	Groupe de 5 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)
<b>HACP :</b>	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
<b>HALCIA :</b>	Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
<b>IGN :</b>	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
<b>IDH :</b>	Indice de Développement Humain
<b>IHPC :</b>	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>INS :</b>	Institut National de la Statistique
<b>IUT :</b>	Institut Universitaire de Technologie
<b>LBC/FT :</b>	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
<b>LOLF :</b>	Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MCA :</b>	Millenium Challenge Account
<b>MCC :</b>	Millenium Challenge Corporation
<b>MCF :</b>	Mécanisme Commun de Financement
<b>OPEP :</b>	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
<b>PDC :</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDES :</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PDR :</b>	Plan de Développement Régional
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SDDCI :</b>	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
<b>SDS :</b>	Stratégie de Développement pour la Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes
<b>SRAT :</b>	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
<b>SSN :</b>	Système Statistique National
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>ZLECAf :</b>	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

# INTRODUCTION

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 arrive à son terme le 31 décembre 2021. Pour éviter la rupture dans les outils de planification à moyen terme, les Autorités nationales ont engagé la formulation d'un nouveau PDES 2022-2026 qui sera la deuxième déclinaison de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035. Il opérationnalise la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) qui, elle-même, vise à concrétiser les engagements du Président de la République, Son Excellence Monsieur MOHAMED BAZOUM, contenus dans le Programme de Renaissance Acte 3 et sa vision pour le Niger, déclinée dans son discours d'investiture.

Le PDES 2022-2026 va, en outre, parachever les chantiers engagés par le PDES 2017-2021 et refléter la poursuite de la prise en compte de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il prendra également en compte les impacts de la COVID-19 sur les secteurs socioéconomiques.

Le présent rapport d'analyse diagnostique constitue la première phase du processus de formulation du PDES 2022-2026<sup>1</sup>. Cette analyse porte sur la situation de la gouvernance, du développement du capital humain, des infrastructures et équipements, du secteur privé et de la modernisation du monde rural. Elle prend en compte les contributions régionales et sectorielles, ainsi que différentes études réalisées dans ces domaines. En outre, le diagnostic s'est attaché à prendre en compte, de façon transversale, les questions liées au genre. Le document, qui a été enrichi des contributions des partenaires au développement et des autres parties prenantes, procède également à une hiérarchisation des défis majeurs auxquels le pays fait face, tout en tenant compte des contraintes, difficultés, potentialités et moyens mobilisables.

Cette analyse, qui résulte de la contribution des différents acteurs, permet de déterminer les orientations stratégiques globales, sectorielles et régionales pour accélérer le rythme des progrès économiques et sociaux, en vue de répondre aux aspirations de développement des populations.

Le présent rapport est structuré autour des points suivants : le contexte, l'analyse de la situation, les leçons tirées et les défis majeurs à relever.

<sup>1</sup> Le document du PDES 2022-2026 est composé de 4 volumes, qui sont : Volume 1. Diagnostic stratégique ; Volume 2. Orientations stratégiques ; Volume 3. Plan d'Actions et Cadre de mesure des résultats ; Volume 4. Etudes de faisabilité des principaux projets structurants.



# I. CONTEXTE

La formulation du PDES 2022-2026 intervient, aux plans international, continental, régional, sous régional et national dans un contexte marqué par la poursuite de la pandémie de la COVID-19, la dégradation continue de l'environnement accentuée par les effets des changements climatiques, les mouvements migratoires, les questions sécuritaires et les défis démographiques.

## 1.1. Contexte international

Le contexte international est marqué par la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de Développement Durable, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, portant sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 Cibles et 252 Indicateurs de mesure des performances à atteindre à l'horizon 2030. Les ODD intègrent les trois dimensions du Développement Durable (économique, sociale et environnementale) fondées sur la bonne gouvernance et prônent la promotion des droits de l'homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Il est aussi dominé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme, la multiplication des foyers de tension, le phénomène grandissant de la migration irrégulière, l'impact économique et social de la pandémie du COVID-19 et les progrès enregistrés en matière de vaccination contre cette maladie. Il faut également noter les effets négatifs des changements climatiques, particulièrement sur le potentiel productif et le cadre de vie des populations, avec l'aggravation du phénomène de désertification, la perte de la diversité biologique, les inondations et la révision en cours des Contributions Déterminées au niveau National, entre autres. Le Niger fait partie des premiers pays à signer l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique, mettant l'accent sur l'adaptation aux effets et l'atténuation de l'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, selon le FMI<sup>2</sup>, l'économie mondiale a enregistré un taux moyen de croissance réelle de 3,4% sur la période 2017-2019, en lien avec la hausse de la production des économies avancées (2,1%) et celle du groupe des pays émergents et en développement (4,3%), dans un contexte de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et des fortes variations à la baisse des produits de base. En 2020, l'économie mondiale a régressé de 3,1%, en raison essentiellement des impacts liés à la crise de la COVID-19. Les différentes mesures prises dans le cadre de la gestion de cette pandémie et les avancées enregistrées dans les campagnes de vaccination ont permis de relancer l'économie qui ont permis d'enregistrer une croissance de 5,9% en 2021.

<sup>2</sup> FMI (Janvier 2022). *Perspectives de l'Economie Mondiale*.

Toutefois, les répercussions de la guerre en Ukraine, marquées notamment par une flambée des prix des produits alimentaires, énergétiques et des intrants ainsi qu'une désorganisation des circuits d'approvisionnement, pourraient entraver la relance de l'économie mondiale.

## 1.2. Contexte continental

Le contexte continental est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des initiatives et engagements pris par les Etats, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « l'avenir que nous voulons pour l'Afrique ». C'est un programme panafricain destiné à renforcer la coopération africaine et dont la vision est « Devenir une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale ». Dans ce cadre, la phase opérationnelle de l'accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a été lancée le 08 juillet 2019 à Niamey.

Selon le FMI, la croissance économique réelle moyenne du continent africain a été de 3,5% sur la période 2017-2019, dont 4,6% pour le Maghreb et 3,2% pour l'Afrique Subsaharienne, malgré la faible capacité productive manufacturière, le commerce intracontinental peu développé, le changement climatique, l'insécurité au Sahel et en Afrique Centrale, etc. En 2020, la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré une baisse de 1,6%, en lien avec la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une décélération des activités économiques sur le continent à l'instar, du reste du monde. Au cours de l'année 2021, la croissance devrait rebondir pour atteindre 5,9%, sous l'effet des différentes mesures de soutien et de relance initiées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

En Afrique Subsaharienne, sur la période 2017-2019, la croissance économique réelle moyenne a été de 3,2%, en lien avec le ralentissement de la production suite à la situation d'instabilité des cours des produits de base, au choc climatique, au capital humain peu développé, au faible niveau du développement industriel, etc. En 2020, la croissance du PIB réel a été de -1,7% en lien notamment avec le choc sanitaire. Elle devrait se situer à 4,0% en 2021.

C'est dans un tel contexte que l'importance de la capture du dividende démographique a été mise en exergue par le sommet de la 26<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine (UA), tenu à Addis Abéba, sur le thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». A cet effet, l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 vise « Une Afrique, dont le développement est axé sur les personnes, reposant sur le potentiel des populations africaines, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants ».

## 1.3. Contexte régional et sous régional

Le contexte régional est marqué par la mise en œuvre de la vision 2020 de la CEDEAO révisée en 2020, avec la définition d'une nouvelle vision 2050 ayant pour slogan « la CEDEAO des peuples : Paix et Prospérité pour tous », adoptée le 12 décembre 2021, et qui a pour objectif de favoriser l'émergence d'« une communauté des peuples pleinement intégré dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales, œuvrant pour un développement inclusif et durable ». Elle s'articule autour des 5 piliers suivants : (i) Paix, sécurité et stabilité ; (ii) Gouvernance et Etat de droit ; (iii) Intégration économique et interconnectivité ; (iv) Transformation et développement inclusif et durable ; (v) Inclusion sociale.

Le contexte est aussi caractérisé par la persistance des menaces terroristes au Sahel. Cette situation a conduit au renforcement de la coopération sécuritaire avec un important volet militaire sous régional et international (mise en place de la force mixte conjointe (Nigéria-Niger-Tchad), la force mixte d'intervention du G5 Sahel, l'opération Barkhane de l'armée française au Sahel, la MINUSMA et l'EU Capacity Building Mission (EUCAP Sahel)). Par ailleurs, un Programme d'Investissement Prioritaire pour la résilience et le développement des Etats membres du G5 Sahel est en cours de mise en œuvre depuis 2018. Il est également marqué par la mise en œuvre de la feuille de route du Sommet de Pau avec la concentration des interventions dans la zone des trois frontières.

La CEDEAO a enregistré un taux de croissance économique moyen de 3,1% sur la période 2017-2019 grâce à la performance de l'UEMOA<sup>3</sup>, malgré le ralentissement observé au Nigéria qui a enregistré une croissance moyenne de 0,8% et une aggravation de son déficit commercial. En 2020, du fait de la crise liée à la COVID-19, le taux est ressorti à -0,6%. Il devrait toutefois, se situer à 3,6% en 2021.

Dans l'UEMOA, la croissance économique a enregistré un taux moyen de 6,3% sur la période 2017-2019, soutenue par la performance des secteurs secondaire et tertiaire dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux de croissance est retombé à 1,8% en 2020. Les économies de l'Union connaîtraient un regain d'activité au cours de l'année 2021, soutenu par l'orientation favorable de la conjoncture internationale, la conduite de projets de relance économique par les Etats membres ainsi que la mise en œuvre, par la BCEAO, d'un large éventail de mesures afin de prévenir les effets récessifs de la pandémie sur le financement de l'activité économique. Le PIB de l'Union, en termes réels, connaîtrait ainsi une progression de 5,5% en 2021.

## 1.4. Contexte national

La situation politique est marquée par l'organisation des élections générales libres et transparentes, à l'issue desquelles un nouveau Président a été élu sur la base de son programme politique appelé « Programme de Renaissance Acte 3 », consacrant ainsi la première transition démocratique au Niger. Ce programme est décliné en sept principaux axes dans la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, approuvée par l'Assemblée Nationale le 26 mai 2021.

Le défi démographique demeure contraignant, avec une transition démographique qui tarde à s'amorcer. Il s'en suit une réelle pression sur le financement de la demande sociale de la jeunesse en termes d'infrastructures éducatives et sanitaires, ainsi qu'une insuffisance de perspectives et d'opportunités d'emplois, créant un cercle vicieux susceptible d'alimenter l'insécurité. Toutefois, cette jeunesse pourrait être une opportunité si elle est bien formée et en bonne santé. En outre, la base productive reste encore fragilisée par les chocs récurrents induits par les changements climatiques (sécheresses, inondations, invasions des ennemis des cultures, dégradation continue de l'environnement naturel) et qui engendrent de fréquentes crises alimentaires et une malnutrition chronique et aiguë, notamment chez les enfants de moins de 5 ans. Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle, traditionnellement située dans la zone agro-pastorale, tend à se généraliser dans les zones agricoles et pastorales du Niger. A cela, s'ajoute l'insécurité qui persiste aux frontières du pays et qui impacte les systèmes de production et d'approvisionnement ainsi que l'accès aux services sociaux de base<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Commission de l'UEMOA (2020). *Rapports de surveillance multilatérale de l'UEMOA*

<sup>4</sup> Comme l'a expliqué SEM BAZOUM MOHAMED, Président de la République (Message à la Nation à l'occasion de la fête du 18 décembre 2021), de tous les pays du Sahel victimes de l'insécurité, le Niger est le seul à faire face à 5 foyers de violence à la fois. Les agressions terroristes et criminelles se caractérisent par des assassinats à plus ou moins grande échelle, la soumission des populations au paiement de tribut, le vol de bétail, les enlèvements pour des rançons, les mises à feu des greniers et des écoles, les feux de brousse délibérés, etc.

Outre le contexte ci-dessus, l'environnement macroéconomique national a été marqué, au cours de la période 2017-2020, par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger-2035) qui est opérationnalisée à travers des plans quinquennaux, dont le premier est le PDES 2017-2021. Cette période a été, en outre, caractérisée par l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques (PRGFP IV 2017-2020), de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI 2019-2023) et de la Stratégie de Réformes de Gestion des Finances Publiques (SRGFP 2021-2025). Elle est également marquée par la mise en œuvre du Programme Économique et Financier (PEF 2017-2020), appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI, l'application de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA à travers l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle (DPBEP) et du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), ainsi que par la gestion du contexte sécuritaire régional qui exerce un effet d'éviction certain sur le financement des autres secteurs économiques et sociaux.

A l'instar des autres pays, le Niger continue de faire face aux effets néfastes de la pandémie du COVID-19, qui impacte plusieurs pans de l'économie nationale.

#### **Encadré n°1 : Gestion de la crise de la Covid-19 et mesures de relance économique**

*La pandémie de la COVID-19 est publiquement apparue en fin 2019, affectant progressivement l'ensemble des continents du fait de la forte mobilité entre les pays. Au Niger, le 1er cas positif de la COVID-19 a été confirmé le 19 mars 2020. Le Gouvernement a très vite anticipé pour gérer de manière efficace la pandémie, par la mise en place d'un comité d'alerte et de surveillance de la pandémie avec un focus sur le contrôle au niveau des frontières, l'élaboration d'un plan global de réponse, la prise de 38 mesures et directives dont l'état d'urgence sanitaire, un dispositif institutionnel composé d'un comité d'orientation présidé par le Président de la République, d'un comité interministériel de gestion de la riposte à la pandémie de coronavirus COVID-19 présidé par le Premier Ministre, des comités sectoriels ainsi que des comités régionaux.*

*Le plan global, d'un coût de 1 439,5 milliards de FCFA, s'articule autour de quatre composantes: (i) la gestion sanitaire de la pandémie pour un montant de 167,3 milliards de F CFA ; (ii) l'appui à la résilience du système éducatif pour un montant de 20,6 milliards de F CFA ; (iii) le soutien aux personnes vulnérables pour un montant de 486,8 milliards de F CFA et (iv) l'atténuation des impacts économiques et financiers ainsi que le renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral pour un montant de 374,2 milliards de F CFA. Pour financer ce plan, l'Etat a, au-delà de ses ressources budgétaires propres, mobilisé des appuis auprès de ses Partenaires bilatéraux, multilatéraux et des ONG et associations de développement. Le secteur privé et les particuliers ont également contribué à cet effort.*

*Les 38 mesures et directives susvisées comprennent notamment des actions de protection et de prévention sanitaire, de gestion de la pandémie et de soutien aux ménages vulnérables ainsi qu'au secteur privé. Par ailleurs, à l'instar des autres pays, une campagne de vaccination de masse est en cours au Niger, mais des efforts restent à déployer à ce niveau. Ce dispositif stratégique et opérationnel a permis au Niger d'être efficace dans la gestion de la pandémie et ses impacts socio-économiques. Cette performance se traduit par une évolution stable de la pandémie.*

*En outre, pour accompagner les efforts des Etats membres, la BCEAO a pris des mesures en faveur du système bancaire et des institutions de microfinance, des entreprises et des ménages. Dans ce cadre, elle a abaissé son taux directeur et augmenté de façon substantielle les liquidités mises à la disposition des banques pour leur permettre de faire face aux risques élevés sur leur trésorerie. Elle a par ailleurs invité les banques et les institutions de microfinance à accorder aux entreprises affectées et aux ménages, un report d'échéances sur leurs prêts sans charges d'intérêt, ni frais, ni pénalités de retard, tout en assouplissant l'application du dispositif prudentiel et du cadre comptable en vigueur. Pour accroître l'accès au financement, la BCEAO a élargi le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder à son refinancement.*

*Source : Ministère du Plan*

# II. ANALYSE DE LA SITUATION

L'analyse diagnostique portera sur la situation économique et financière, la situation sociale et l'état de la gouvernance. A l'issue de cette analyse, il sera ressorti la problématique globale du développement au Niger.

## 2.1. Situation économique et financière

Il sera traité dans cette section, le cadrage macroéconomique, la gestion de l'économie et du développement, le développement rural, le changement climatique et la réduction des risques et catastrophes, l'énergie et les énergies renouvelables, les infrastructures et services économiques, le climat des affaires, l'industrie et le commerce.

### 2.1.1 Cadre macroéconomique

Les résultats macroéconomiques ont été satisfaisants sur la période 2017-2020, en dépit des chocs sécuritaire, climatique et humanitaire, des prix des matières premières défavorables et la baisse des échanges avec les pays voisins. La croissance économique s'est établie à 5,4%, en moyenne sur la période 2017-2020. Toutefois, en lien avec les effets de la pandémie de la Covid-19 et ses canaux de transmission, l'économie nigérienne ne s'est accrue que de 3,6% en 2020 contre 6,9% prévu initialement. En 2021, le taux de croissance ressortirait à 1,3% sous l'effet de la faible reprise des activités dans les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire et des mauvais résultats de la campagne agricole sous pluie.

La contribution à la croissance des secteurs est dominée par le secteur primaire (agriculture) et le secteur secondaire (industries extractives). L'économie montre peu de signes d'industrialisation et les services sont moins développés.

En termes d'offre, le secteur primaire, tiré par l'agriculture, génère en moyenne 40% du PIB, et emploie environ 80% de la population active. Une bonne partie de la production agricole est réalisée par de petites exploitations familiales, presque exclusivement orientées vers l'autosubsistance. Ce secteur a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 6,1% sur la période 2017-2020. Il devrait baisser de 4,5% en 2021, en lien avec la forte baisse de la production céréalière (-38,87%), partiellement compensée par la hausse de 11,9% de la production des cultures irriguées.

L'économie nigérienne souffre d'un problème de compétitivité et de productivité lié en partie aux coûts des facteurs de production et une forte informalité des activités. Les niveaux de diversification économique par secteur sont faibles.

Le secteur secondaire représente en moyenne 20,4% du PIB, principalement par le biais du secteur extractif, l'industrie manufacturière étant toujours embryonnaire. La croissance moyenne annuelle du secteur secondaire s'est établie à 5,9% sur la période 2017-2020. Elle ressortirait à 4,1% en 2021, reflétant le repli de la production d'uranium induit par la fermeture de la COMINAK.

En ce qui concerne le secteur tertiaire (en moyenne 41% du PIB), le commerce et les transports ainsi que le secteur public en sont les principales composantes. La croissance moyenne annuelle du secteur tertiaire s'est établie à 4,0% sur la période 2017-2020.

Les profils sectoriels de l'économie nigérienne mettent en exergue la grande lenteur de la transformation structurelle de l'économie. En effet, la part de l'agriculture peu productive augmente, celle de l'industrie manufacturière stagne et les services sont peu développés, soit l'inverse de ce qui est généralement requis pour une accélération de la croissance.

Le marché intérieur est étroit pour attirer les investissements étrangers nécessaires en vue d'alimenter une croissance induite par le secteur privé non minier.

**Tableau n°1** : Contribution des secteurs à la croissance du PIB (%)

Secteurs	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB	5,00	7,21	5,94	3,58	1,26
Secteur primaire	1,80	2,62	2,11	1,32	0,44
Secteur secondaire	1,06	1,52	1,29	0,76	0,27
Secteur tertiaire	2,13	3,08	2,55	1,50	0,55

Source : DGECO/MP

La croissance enregistrée n'a pas été suffisante pour améliorer significativement le niveau de vie des populations, avec un PIB/tête de 518,5 dollars USD en moyenne sur la période 2017-2021. Cela semble confirmer l'idée selon laquelle la dépendance envers la richesse générée par les ressources naturelles n'entraîne pas une accélération de la croissance durable et rend vulnérable leur contribution au budget. Le taux de croissance démographique au Niger, estimé à 3,7 % par an, rend difficile la création d'emplois dans l'économie formelle pour tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

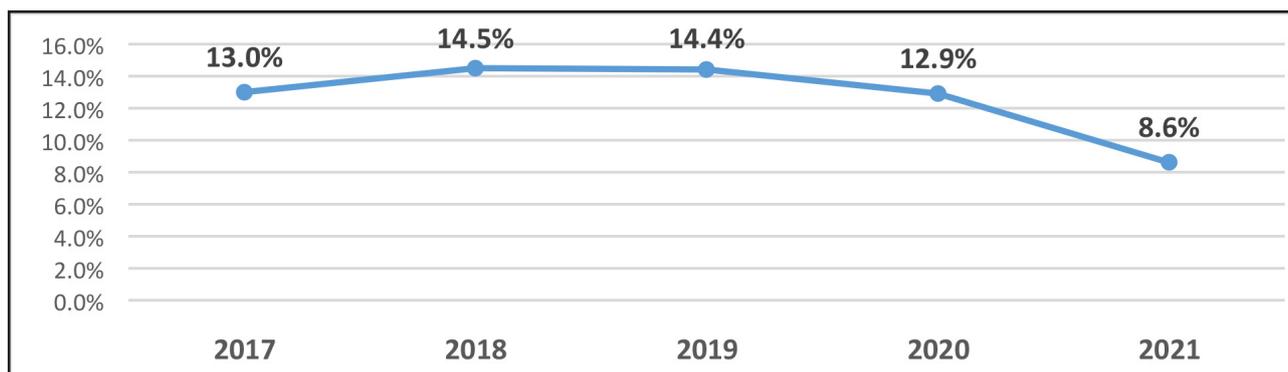
Les défis liés à la structure de l'économie sont principalement : (i) une faible diversification de l'économie ; (ii) une faible valorisation des produits locaux pour lesquels le Niger dispose d'un avantage comparatif dans la production ; (iii) une économie dominée par le secteur primaire et le secteur informel avec un secteur secondaire faible ; (iv) une économie pas suffisamment moderne, faiblement diversifiée et peu compétitive dans un contexte d'ouverture des frontières et du libre-échange ; (v) des coûts des facteurs de production élevés compromettant le développement des PME/PMI et la compétitivité des entreprises existantes. Ces coûts sont caractérisés par : (1) une offre insuffisante et chère de l'énergie, (2) un secteur de transport peu développé, (3) un accès au financement de l'économie limité en raison de l'exigence des garanties et des taux d'intérêt jugés élevés, (4) une offre de financement relativement limitée avec un système bancaire étroit, (5) la faible qualification de la main d'œuvre et son inadéquation avec les besoins réels des entreprises sur le marché du travail.

Du côté de la demande, la croissance économique continue d'être soutenue par la consommation finale et les investissements. S'agissant de la consommation finale, elle a augmenté de 4,3% en 2020, après 4,5% en 2019, 6,3% en 2018 et 7,5% en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 5,6% sur la période 2017-2020. La baisse de la consommation finale des ménages en 2021 s'explique par la dégradation des revenus, consécutive à la mauvaise tenue de la campagne d'hivernage. En ce qui concerne les investissements, ils sont en hausse continue depuis 2017 et ont enregistré une augmentation de 4,5% en 2020 ; 12,7% en 2019 ; 18,9% en 2018 contre 1,2% en 2017, soit un accroissement

moyen de 8,7% sur la période. Cette évolution provient principalement d'une augmentation moyenne des investissements publics de 10,7% au cours de la période 2017-2020, en lien avec la réalisation des grands projets structurants comme le Barrage de Kandadji et le Millenium Challenge Account (MCA) Niger. En 2021, l'investissement a progressé de 3,6%, reflétant la faible reprise de l'économie à la suite de crise de la Covid-19.

L'augmentation de l'épargne pour maintenir un taux de croissance élevé dans les investissements publics est un enjeu majeur pour le Niger. Aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, l'écart entre épargne et investissement est élevé. Cette situation met en évidence la nécessité urgente d'accélérer la mobilisation des ressources internes.

**Graphique n°1 : Évolution du taux d'épargne intérieure (%)**



Source : DGECO/MP

En outre, l'efficacité des investissements publics est perfectible et entravée par : (i) le dysfonctionnement des organes du cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics ; (ii) la faible synergie entre les structures en charge de la programmation et de la budgétisation ; (iii) la faible cohérence entre les outils de planification stratégique et opérationnelle ; (iv) la faible gestion intégrée des projets et programmes ; (v) l'absence d'une banque de projets avec des études de faisabilité de qualité et (vi) le faible leadership des Ministères dans la coordination des projets et programmes.

**Tableau n°2 : Évolution du taux d'investissement**

Libellé des indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'investissement (%)	27,2%	30,2%	30,7%	29,9%	31,7%
- FBCF privée en % du PIB	18,0%	19,2%	20,3%	19,2%	20,5%
- FBCF publique en % du PIB	9,2%	11,0%	10,4%	10,7%	11,2%

Source : DGECO/MP

S'agissant du commerce extérieur, il est noté que la balance courante est structurellement déficitaire (balance courante en % du PIB : -13,5% en 2017 ; -11,9% en 2018 ; -15,3% en 2019 ; -16,1% en 2020 et -17,1% en 2021) et fluctue en fonction des cours des minerais (uranium, pétrole et or). Les exportations ne sont pas diversifiées et sont progressivement en baisse (-1,3% entre 2017 et 2021). Elles se concentrent principalement sur l'uranium (14,6% en 2021) et le pétrole (18,7%) et, dans une moindre mesure, les produits de l'agriculture, dont l'oignon (14,8%) et le niébé (10,8%), le bétail sur pied (11,6%) et l'or (7,0%). La part des exportations de l'uranium a baissé, passant de 24,2 % des exportations totales en 2017 à 14,6 % en 2021, en raison du vieillissement de la mine de COMINAK qui a fermé.

La part des exportations du Niger dans le total des exportations de l'UEMOA demeure également faible et en régression (6,2% en 2013 ; 4,6% en 2017 et 3,7% 2020)<sup>5</sup>.

Les importations sont dominées par les biens d'équipement (28,6%) et les produits alimentaires, qui représentent 25,7% du total des importations en 2021. Le Niger présente un déficit alimentaire structurel, indiquant un marché potentiel pour la production nationale, sous réserve que la productivité agricole puisse être améliorée et accompagnée de la transformation et de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Cela permettra de satisfaire une demande de plus en plus tournée vers les produits finis, notamment dans les centres urbains.

L'orientation géographique des échanges extérieurs sur la période 2016-2019 est marquée par sa faible diversification. En effet, les principaux partenaires à l'exportation sont la France (33,27%), le Nigéria (21,31%) et les pays de l'UEMOA (20,12%). Concernant les importations, les principaux partenaires sont : la Chine (20,77%), la Thaïlande (8,19%), le Nigéria (6,85%), les USA (6,81%) et les pays de l'UEMOA (8,09%).

**Tableau n°3 : Orientation géographique du commerce extérieur du Niger sur la période 2016-2019**

Pays	Exportations (%)	Importations (%)
<b>Europe</b>	<b>43,13</b>	<b>30,33</b>
<i>Union européenne</i>	<i>33,46</i>	<i>26,68</i>
France	33,27	0,09
<b>Afrique</b>	<b>45,53</b>	<b>21,18</b>
<i>Afrique de l'Ouest</i>	<i>44,66</i>	<i>17,86</i>
UEMOA	20,12	8,09
Burkina Faso	6,27	0,48
Mali	10,60	0,04
Côte d'Ivoire	0,59	3,16
Ghana	3,20	2,92
Nigéria	21,31	6,85
<b>Amérique</b>	<b>4,15</b>	<b>8,37</b>
<i>Etats-Unis</i>	<i>4,09</i>	<i>6,81</i>
<b>Asie</b>	<b>7,19</b>	<b>40,12</b>
Emirats Arabes Unis	6,58	0,13
Chine	0,19	20,77
Japon	0,05	3,30
Thaïlande	0,00	8,19
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : Calcul DGPPD/MP à partir des données de l'INS

Le compte de capital et des opérations financières ressort à 1281,6 milliards de FCFA en 2021, en hausse de 307,6 milliards de FCFA par rapport à 2020, en ligne essentiellement avec la reprise des investissements directs étrangers après le ralentissement lié à pandémie de la Covid-19. En effet, les flux d'investissements directs étrangers se chiffrent à 386,5 milliards de FCFA en 2021 contre 206,7 de FCFA milliards en 2020. Cette situation a été accentuée par l'accalmie enregistrée après le niveau record de 2019, avec les chantiers entrant dans le cadre de la conférence de l'UA exécutés par certaines entreprises étrangères. Toutefois, la poursuite de la prospection minière et pétrolière et des forages sur les champs d'Agadem ainsi que le projet de construction de pipeline du pétrole brut maintiendraient cette tendance haussière. Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements du Niger ressortirait excédentaire de 126,6 milliards en 2021, après un déficit de 81,5 milliards de FCFA en 2020.

<sup>5</sup> Répartition des exportations de l'UEMOA en 2020 : Bénin (7,9%), Burkina (15,6%), Côte d'Ivoire (40,8%), Guinée-Bissau (0,6%), Mali (14,6%), Niger (3,7%), Sénégal (13,7%) et Togo (3,2%).

En ce qui concerne les finances publiques, elles souffrent d'une faible capacité de mobilisation des recettes fiscales.

En dépit des réformes du système fiscal pour le rendre plus performant, le ratio recettes fiscales/PIB s'est situé à 10,1% en moyenne sur la période 2017-2021, nettement en dessous du seuil fixé par les critères de convergence de l'UEMOA de 20%. Les contraintes majeures à ce niveau sont, notamment : (i) l'incivisme fiscal permanent se manifestant par la fraude et l'évitement fiscal ; (ii) l'étroitesse et la non-maitrise de l'assiette fiscale se traduisant par un taux de pression faible ; (iii) la complexité du système fiscal, du moins tel qu'il est perçu ; (iv) l'insuffisance des moyens matériels et humains en quantité et en qualité adaptés aux besoins de l'administration fiscale ; (v) la faible informatisation du système ne permettant pas une gestion intégrée de l'impôt ; (vi) l'inefficacité du prélèvement fiscal dans la taxation des personnes physiques possédant certains revenus catégoriels ; (vii) la faiblesse de l'apport des impôts immobiliers dans les recettes fiscales en dépit des réformes initiées au fil des années et des moyens déployés à cet effet et le poids élevé des exonérations fiscales et les risques de fraude associés à leur faible maîtrise.

A ces contraintes, s'ajoute une structure non adaptée de l'économie. En effet, 90% des recettes fiscales sont supportées par 350 entreprises pour un effectif de 65 924 entreprises immatriculées au Numéro d'Identification Fiscale (NIF) au 3 juillet 2020 ; l'absence de taxation du secteur agricole qui représente environ 40% du PIB ; une contribution insignifiante du secteur informel aux recettes fiscales, à hauteur de 3%, pour une part sectorielle au PIB de plus de 50% ; une assiette fiscale étriquée, du fait notamment des difficultés de maîtrise des activités du secteur informel et du nombre réduit d'entreprises de transformation.

*Pour lever ces contraintes, les actions envisagées par le Gouvernement porteront notamment sur : (i) le parachèvement du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables ; (ii) l'exploitation optimale du potentiel des technologies de l'information pour s'assurer de la maîtrise du renseignement fiscal ; (iii) la modernisation de l'Administration fiscale, la simplification des procédures et la clarification des lois ; (iv) l'amélioration du rendement des impôts fonciers en garantissant la complétude de l'information sur les propriétés et propriétaires ainsi que la modernisation du cadastre.*

En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures et la consommation des crédits d'investissements sur financement extérieur, des défis doivent être relevés en dépit des améliorations constatées. Il s'agit notamment de : (i) l'absence d'une banque des projets fiable comme indiqué précédemment ; (ii) l'absence d'alignement total des interventions des partenaires sur les priorités définies par le Gouvernement et en harmonie avec les documents de planification et de programmation comme le PDES ; (iii) les délais relativement longs inhérents aux procédures de mise en vigueur des conventions de financement ; (iv) la non maîtrise des procédures des partenaires par les différents acteurs et (v) la faible coordination et duplication des ministères et institutions en charge de la mobilisation des ressources extérieures.

*En vue d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures, le Gouvernement envisage de mettre un accent particulier sur l'amélioration des capacités d'absorption de l'économie et le renforcement de la coopération au développement. Les actions envisagées dans ce cadre porteront notamment sur : (i) la mise en place d'une banque de projets ; (ii) le renforcement du suivi de la performance des projets et programmes de développement ; (iii) l'alignement des interventions des PTF aux orientations stratégiques du Gouvernement ; (iv) le renforcement de la coopération pour accroître les projets financés par les partenaires ; (v) la promotion des investissements directs étrangers à travers les partenariats publics-privés, mais aussi le partenariat privé-privé.*

Les dépenses publiques sont généralement plus élevées que les ressources mobilisées, avec un ratio moyen de 21,4% du PIB de 2017 à 2021. Les choix budgétaires et des politiques fiscales n'ont pas permis de mobiliser des ressources suffisantes pour financer des services publics de qualité à tous, et pour réduire les inégalités de revenus. Par ailleurs, les dépenses budgétaires liées à la défense et la sécurité publique ont fortement augmenté ces dernières années (16,8% du budget hors dette et charges communes et 20,3% en 2020), exercent un effet d'éviction sur les autres budgets sectoriels dont ceux de l'éducation et de la santé.

Le déficit budgétaire ne respecte pas toujours les critères de convergence, avec un ratio de solde budgétaire global incluant les dons de 4,4% du PIB en moyenne sur la période 2017-2021. La dette publique reste relativement modérée, même si son niveau augmente ces dernières années. Le taux d'endettement est ressorti à 50,9% du PIB en 2021 contre 34,6% en 2017. La dette extérieure représente environ 65% de l'encours total de la dette. Les finances publiques du Niger dépendent de l'aide publique internationale, qui représente 9,8% du PIB en moyenne sur la période 2017-2021.

#### **Encadré n°2 : Défis du passage du budget des moyens au budget-programme**

*La gestion des finances publiques au Niger reste largement marquée par la mise en œuvre des dispositions de la Loi 2012-09 du 26 mars 2012 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Cela a permis depuis le basculement en mode budget programme en 2018, d'élaborer chaque année un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et une cartographie des programmes issus des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) des ministères sectoriels. Le DPBEP sert de base à l'organisation du débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale chaque année.*

*Toutefois, après quatre années successives d'élaboration des DPPD, plusieurs écueils limitent l'efficacité de leur processus d'élaboration notamment : (i) l'inexistence ou la non-fonctionnalité des Comités DPPD dans plusieurs ministères ; (ii) la faible implication des responsables des programmes dans le processus d'élaboration des DPPD et des Projets Annuels de Performance (PAP) ; (iii) les difficultés à rassembler les documents et informations utiles à l'exercice ; (iv) la nécessité de réadapter des documents existants au nouveau canevas ; (v) les difficultés à formuler les programmes, etc. Sur le volet budgétisation, les multiples difficultés jalonnant le passage en mode Budget-programme sont : (i) la faible implication des responsables de programmes dans le processus de budgétisation ; (ii) la faible prise en compte des structures déconcentrées dans la budgétisation ; (iii) la mauvaise formulation des activités ; (iv) l'évaluation approximative du coût de certaines activités ; (v) la budgétisation des activités sans la prise en compte du bon mode opératoire de leur exécution ; (vi) l'incomplétude des données de budgétisation ; (vii) la difficulté de prise en compte de la pluri-annualité budgétaire en Autorisation d'Engagements et Crédits de Paiement ; (viii) l'incohérence entre le Programme des Investissements de l'Etat (PIE) et les dépenses d'investissement dans le Budget-programme ; (ix) la faible maîtrise de la technique de budgétisation par activité par les Services opérationnels ; (x) l'absence ou la non-utilisation des outils adéquats pour la budgétisation ; (xi) la non-disponibilité et la faible qualité des statistiques et (xii) la faiblesse du dispositif de contrôle de qualité coordonné par le Ministère du Plan et celui des Finances.*

*Source : MP/ DGPPD*

Ainsi donc, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques constitue encore un défi majeur. Ce défi est lié à l'amélioration de l'allocation des ressources. En effet, l'identification des priorités nationales, leur déclinaison au niveau sectoriel et l'harmonisation des politiques sectorielles demeurent les principales préoccupations en matière de planification et impliquent les défis dus à : (i) des politiques et stratégies pour la plupart ministérielles plutôt que sectorielles ; (ii) une absence de politiques ou stratégies sectorielles dans certains départements ministériels ou secteurs ; (iii) la faiblesse de cohérence des documents de politiques ou de stratégies sectorielles avec le PDES impliquant des incohérences parfois entre les objectifs sectoriels et les orientations nationales et (iv) les faiblesses dans l'appropriation de l'approche-programme, notamment durant la phase de l'exécution du budget.

*Pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, une cohérence entre les dépenses et les résultats attendus de la mise en œuvre du PDES 2022-2026 sera toujours assurée. A cet effet, l'appropriation et la mise en œuvre effective du budget-programme seront accélérées, avec un accent particulier sur la célérité et la transparence des procédures de passations de marchés ainsi que sur le contrôle a posteriori des projets d'investissements.*

Le taux d'inflation est passé en moyenne annuelle, de 2,4% en 2017 à -2,5% en 2019 à 2,9% en 2020 avant de se situer à 3,8% en 2021. Toutefois, l'inflation, mesurée par l'Indice National des Prix à la Consommation (INHPC), est maîtrisée à un taux moyen de 1,9% par an. Cette évolution des prix est imputable à l'approvisionnement régulier des marchés locaux en produits de consommation, la poursuite de la distribution gratuite des vivres aux populations vulnérables et la vente à prix modérés des produits vivriers. Ce taux reste en dessous de la norme maximale communautaire, fixée à 3% dans le cadre du Pacte de Convergence de l'UEMOA.

La situation monétaire est caractérisée par une augmentation régulière des crédits à l'économie, qui sont passés de 891 milliards de FCFA en 2017 à 1134,1 milliards de FCFA en 2021, malgré la timidité de la dynamique en la matière.

**Tableau n°4 :** Evolution des principaux agrégats monétaires de 2017 à 2020

Agrégats monétaires	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne UEMOA en 2020
Masse monétaire en % du PIB	17,7	15,8	17,0	19,2	18,8	38,8
Actifs extérieurs nets en % du PIB	6,7	4,5	8,4	7,1	8,3	7,8
Créances intérieures en % du PIB	15,6	15,8	13,0	15,7	15,1	40,2
Créances sur les autres secteurs en % du PIB	13,7	11,9	12,6	13,2	13,7	26,8

*Source : Calculs DGECO/MP à partir des données de la BCEAO et de l'annexe statistique de l'UEMOA de décembre 2021*

Le système bancaire reste peu développé. Quatorze banques et six établissements financiers à caractère bancaire opèrent au Niger. Les niveaux des crédits à l'économie et des dépôts de la clientèle, le ratio de la masse monétaire au sens large rapportée au PIB et le taux d'inclusion financière sont parmi les plus faibles de l'UEMOA<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> En 2020, les crédits à l'économie et les dépôts de la clientèle au Niger représentaient respectivement 4,5% et 3,6% de ces agrégats dans l'Union, derrière le Bénin (7,2% et 7,8%) et le Mali (12,2% et 10,3%). Le taux d'inclusion financière pour le Niger est ressorti à 0,250, juste devant la Guinée Bissau (0,245), contre une moyenne de 0,520 pour l'UEMOA.

Selon les données de la Centrale des risques de la BCEAO, le secteur du commerce demeure le principal bénéficiaire des crédits bancaires, suivi de ceux des services à la collectivité, des transports et communications. Les crédits octroyés au secteur agricole représentent moins de 1% du crédit global octroyé par le secteur bancaire.

L'évaluation de la mise en œuvre des réformes de l'UEMOA en 2021<sup>7</sup> fait ressortir un taux de réalisation global de 81,60%. Ces réformes portent sur la gouvernance économique et la convergence, le marché commun et les réformes sectorielles qui enregistrent des taux réalisation respectifs de 82,05% ; 78,27% et 84,04%.

### **Encadré n°3 : Les déterminants de la croissance économique au Niger**

Le présent encadré est extrait des travaux de Abdou (2021)<sup>8</sup> consacrés à la modélisation des déterminants de la croissance économique au Niger. Dans ce cadre, l'auteur fait remarquer que la littérature sur la croissance connaît plusieurs évolutions. Ce sont d'abord les auteurs classiques principalement Smith (1776) et Ricardo (1817) qui développent un modèle de croissance basé sur l'offre. Ces auteurs considèrent l'offre comme fonction de la propriété foncière, du travail et du capital. Cette théorie est renforcée par Solow (1956) qui insiste sur le rôle du progrès technique dans l'explication de la croissance, tout en développant le concept de facteur de production. Plusieurs tentatives sont menées pour tester empiriquement le modèle néoclassique de Solow, avec pour la plupart des résultats ambigus (Mankiw et al, 1992). Cela permet de reconsidérer le concept de facteur de production en intégrant le capital humain, et à la fin des années 80, le développement des modèles de croissance endogène pour inclure le niveau technologique et le taux d'innovation (Grossman et Helpman, 1991). Des développements récents sur les modèles de croissance permettent de prendre en compte l'investissement et les ressources naturelles comme déterminants essentiels. La plupart des études empiriques sur les déterminants de la croissance s'appuient sur un modèle de croissance endogène. La fonction de production est représentée par  $Y=f(A,K,L)$ , où  $Y$  désigne le PIB réel,  $A$  la productivité totale des facteurs de productions,  $L$  et  $K$  respectivement le travail et le stock de capital. Suivant la nouvelle théorie de la croissance endogène,  $A$  est déterminé de façon endogène par les facteurs économiques. **Pour le cas du Niger, très peu d'études existent sur les déterminants de la croissance** et les auteurs se limitent pour la plupart, au cas plus général de l'UEMOA. C'est ainsi que Nubupko (2003) montre sur la période 1965-2000, qu'à court terme, les dépenses publiques totales n'ont pas d'impact significatif sur la croissance dans la plupart des pays de l'Union. En revanche, à long terme, les dépenses publiques influent positivement sur la trajectoire de la croissance des pays de l'UEMOA. Se limitant au cas du Sénégal, Kane (2004), à l'aide d'un modèle à correction d'erreurs, montre que les dépenses publiques en capital impactent significativement et positivement la croissance du PIB. Dans le même cadre, Keho (2004) aboutit à une causalité unidirectionnelle entre l'investissement et la croissance économique en Côte d'Ivoire. À l'aide d'une approche plus générale, Ouattara (2007) utilisant un modèle de panel, montre l'existence d'une causalité bidirectionnelle entre le volume des dépenses publiques totales et la croissance économique. Approfondissant l'analyse dans les pays de l'UEMOA, Dedewanou (2015) montre que la Formation Brut du Capital Fixe (proxy du capital physique) et la population active (proxy du capital humain) déterminent significativement la croissance qu'elles influencent positivement. Cependant pour que cette croissance soit durable, les pays de l'Union doivent assainir l'environnement des affaires et améliorer la qualité des institutions. **La variable endogène retenue dans les travaux de Abdou (2021) est le logarithme népérien du PIB.** Partant de la revue de la littérature sur les modèles de croissance et l'analyse des leviers de croissance au Niger, l'auteur retient les variables suivantes comme explicatives : la part de la population active (15 à 64 ans) dans la population totale comme proxy du travail en tant que facteur de production ; le taux brut de scolarisation au secondaire pour le capital humain ; le taux d'épargne ; les dépenses publiques en infrastructures ; l'Aide Publique au Développement ; l'innovation (proxy : part du budget consacré à la Recherche et Développement) ; l'approfondissement financier (ratio de la masse monétaire sur le PIB) ; le secteur primaire et le secteur minier représenté chacun par sa valeur ajoutée rapportée au PIB ; les investissements directs étrangers pour mesurer le degré d'attractivité du pays ; et enfin, le taux d'ouverture de l'économie mesuré par le rapport entre la moyenne arithmétique des importations et des exportations, et le PIB aux prix du marché. Les données ayant servi à l'estimation du modèle économétrique sont issues de la base de données de la Banque mondiale sur la période 1975-2017. **Dans le cadre de la modélisation, la méthode d'estimation privilégiée pour les modèles à correction d'erreurs est la procédure de test de Pesaran et al. (2001).** Le modèle final présente la forme fonctionnelle suivante :

$Pib = f(APD, POP, Tinv, Secteur\ min, Secteur\ prim, Appro\ fin)$ , soit :

$$\Delta Pib = a_0 + \sum_{i=1}^p a_{1i} \Delta Pib_{t-1} + \sum_{i=0}^q a_{2i} \Delta APD_{t-1} + \sum_{i=0}^q a_{3i} \Delta POP_{t-1} + \dots +$$

$$b_1 Pib_{t-1} + b_2 APD_{t-1} + b_3 POP_{t-1} + \dots + \varepsilon_t \quad \text{Avec } \Delta : \text{opérateur retard ; } a_0, a_1 \dots \text{ effet de court terme ;}$$

$b_1, b_2 \dots$  dynamique de long terme et  $\varepsilon_t$  le terme d'erreurs.

<sup>7</sup> Commission de l'UEMOA, (novembre 2021). « Niger: Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ».

<sup>8</sup> Extrait de la thèse de doctorat soutenue par Rabiou Abdou en septembre 2021 au Laboratoire d'Economie de l'Université d'Orléans (p. 178-186).

*A court terme, les résultats de l'estimation du modèle indiquent qu'une amélioration du taux d'approfondissement financier de 1 % entraînerait un accroissement du PIB de 1,7 % dans l'immédiat et de 2,1 % au bout d'une année. Une hausse de 1 % du taux d'investissement au Niger entraîne une croissance économique de l'ordre de 6,1 % à court terme. Lorsque le poids du secteur minier dans le PIB s'accroît de 1 %, il en résulte une croissance économique de 2,8 % dans l'immédiat et de 3,2 % trois ans après. Le secteur primaire nigérien dominé par l'agriculture, semble présenter un effet d'entraînement plus important que le secteur minier, puisqu'un accroissement de 1 % du poids du secteur primaire dans le PIB se traduit par une croissance économique globale de 3,5 % dans l'immédiat, et de 3,3 % la deuxième année. L'estimation du modèle semble indiquer que **les déterminants de la croissance au Niger présentent un effet significatif cohérent à long terme**. En effet, un accroissement du taux d'investissement de 1 % entraîne une croissance économique de 2 % à long terme. Lorsque le poids du secteur primaire dans le PIB augmente de 1 %, cela est généralement synonyme d'une bonne campagne agricole dont les effets d'entraînement à long terme se traduisent par une croissance économique globale de l'ordre de 7 %. À long terme, le secteur minier, l'aide publique au développement et la population exerceraient un effet positif sur la croissance. **Le modèle met ainsi en évidence l'exogénéité des principaux déterminants de la croissance économique au Niger et souligne l'impérieuse nécessité de la transformation structurelle de l'économie.***

Le tableau ci-après présente le niveau des différents critères de convergence.

**Tableau n°5 : Critères de convergence de l'UEMOA : cas du Niger**

	Objectif	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Critères de premier rang</b>						
Solde budgétaire global, dons compris / PIB	> = -3%	-4,1%	-3,0%	-3,6%	-5,3%	-6,1%
Encours de la dette/ PIB nominal	< = 70%	34,6%	35,3%	39,1%	43,6%	50,9%
Taux d'inflation annuel moyen	< = 3%	2,4%	2,7%	-2,5%	2,9%	3,8%
<b>Critères de second rang</b>						
Masse salariale / Recettes fiscales	< = 35%	43,5%	34,7%	36,0%	39,2%	37,6%
Taux de pression fiscale	> = 20%	9,5%	11,0%	10,3%	9,6%	10,2%

Source : DAEP/M/MF

## 2.1.2 Gestion de l'économie et du développement

Cette section porte sur la planification, la programmation, le suivi et évaluation, et la diplomatie économique.

### 2.1.2.1 Planification, programmation et suivi-évaluation

Dans le domaine de la planification, le Niger dispose d'une vision stratégique de son développement (SDDCI-Niger 2035) déclinée en des plans quinquennaux dont le PDES 2017-2021 est le premier. Au niveau sectoriel, plusieurs secteurs disposent de cadres stratégiques. Toutefois, plusieurs ministères ne disposent encore pas de stratégies de référence pour orienter leurs politiques publiques. En outre, 37 politiques, stratégies et plans sectoriels de développement, sont disponibles. Par ailleurs, un guide méthodologique d'élaboration des cadres stratégiques sectoriels, 7 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), 7 Plans de Développement Régionaux (PDR), 255 Plans de Développement Communaux (PDC) sont élaborés. L'élaboration des PDR/PDC est soutenue par des guides méthodologiques. A cette date, seule la ville de Niamey, ayant un statut particulier, ne dispose pas de document cadre stratégique et doit élaborer un Plan de Développement Intégré (PDI).

Il ressort des évaluations que ces cadres stratégiques souffrent des insuffisances ci-après : (i) faible participation et inclusion dans le processus de leur élaboration ; (ii) les cadres stratégiques ont été très ambitieux surtout dans la programmation financière ; (iii) faible déclinaison des cadres stratégiques en cadres opérationnels ; (iv) faible alignement des interventions, (v) faible cohérence et articulation des outils de planification et (vi) la faible vulgarisation des documents de planification. Dans ce cadre, deux études ont été menées pour palier à ces insuffisances. Il s'agit de : (i) l'analyse de l'architecture de planification au Niger et (ii) la territorialisation du PDES.

Les défis majeurs en matière de programmation des investissements résident principalement dans le faible capacité d'élaboration des projets bancables, répondant aux priorités nationales, susceptibles d'être inscrits dans le Programme d'Investissements de l'Etat (PIE). Cela nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur la formulation des projets.

A ces défis de programmation, viennent s'ajouter ceux liés à la maîtrise d'œuvre et à la fiabilité des entreprises adjudicatrices des contrats des marchés publics. Ces défis affectent négativement les investissements.

En dépit du caractère stratégique des investissements du fait de leur rôle dans la transformation structurelle de l'économie et la création d'emplois, des insuffisances demeurent dans le suivi de leur exécution et de leur évaluation post-exécution. Les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations budgétaires ainsi que la mauvaise qualité de certains projets révèlent à juste titre la faiblesse du suivi pendant l'exécution de ces investissements.

***Pour maximiser l'afflux des Investissements Directs Etrangers (IDE) et accélérer la mise en œuvre des investissements structurants prévus par la DPG, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 mai 2021 dans le cadre du Programme de Renaissance Acte 3, le Ministère du Plan a mis en œuvre un fonds d'études de faisabilité des projets (publics et privés) avec comme objectif la mise en place d'une banque des projets de qualité et susceptibles d'être immédiatement présentés aux bailleurs de fonds et aux investisseurs. Pour marquer la volonté du Gouvernement, une inscription de 542,5 millions de FCFA est déjà effective pour l'exercice 2022. Le fonds sera renforcé par d'autres sources de financement.***

Selon le rapport sur le suivi du partenariat mondial élaboré conjointement par l'OCDE et le PNUD, des efforts considérables ont été faits pour aligner les interventions des partenaires aux cadres stratégiques nationaux. En effet, tous les cadres de résultats des PTF accordent une priorité aux résultats de développement du Niger et 80% d'entre eux (contre 67% en 2017) assurent le suivi des résultats conjointement avec le Gouvernement en 2018. Aussi, l'alignement des partenaires au développement sur les cadres de mesure des résultats des cadres stratégiques nationaux s'est-il amélioré, passant de 50% en 2016 à 95,6% en 2018. Néanmoins, les principes de transparence et de redevabilité ainsi que la conduite des évaluations finales impliquant les services gouvernementaux ont connu une baisse.

En matière de suivi évaluation, le Niger dispose d'une Politique Nationale d'Evaluation, d'une Stratégie Nationale Intégrée de Suivi et Evaluation (SNISE), d'un guide de suivi évaluation des cadres stratégiques sectoriels, d'un Système National Intégré de Suivi Evaluation (SysNISE), d'un Guide de suivi évaluation du PDES 2017-2021.

En matière d'informations produites par le système national de suivi-évaluation, il peut être noté l'élaboration : (i) des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) 2017, 2018 et 2019 ; (ii) du rapport bilan 2017-2020 de mise en œuvre du PDES 2017-2021 ; (iii) des rapports semestriels et annuels d'évaluation de l'action gouvernementale ; (iv) des Rapports Annuels de Performance (RAP) des ministères et institutions ; (v) du bilan d'exécution du Budget d'Investissement ; (vi) des états consolidés ; (vii) des rapports trimestriels et annuels d'exécution du budget de l'Etat.

Toutefois, le dispositif institutionnel de pilotage du PDES 2017-2021 n'a pas été performant. En effet, aucune revue annuelle conjointe n'a été organisée. En outre, les liens entre les dispositifs institutionnels sectoriels et ce dispositif, bien qu'étant prévus, ne sont pas opérationnels ; les revues sectorielles étant organisées, mais ne respectant pas le calendrier de production du rapport annuel de mise en œuvre du PDES 2017-2021. Les rapports produits font ressortir que plus de 30% des indicateurs non renseignés le sont du fait de l'insuffisance des données statistiques.

#### **Encadré n°4 : Mise en œuvre des réformes dans le cadre du PDES 2017-2021**

*La mise en œuvre du PDES 2017-2021 s'est traduite par une attention particulière accordée aux réformes pertinentes réparties sur les vingt-six (26) domaines de réformes identifiés. Ces réformes se rapportent aux 5 axes ayant des impacts sur la mise en œuvre des programmes du PDES.*

*Globalement, 420 réformes ont été enregistrées sur la période 2017-2021 réparties comme suit : (i) 9 réformes relatives à l'axe 1 (Renaissance culturelle) ; (ii) 57 réformes relatives à l'axe 2 (Développement social et transition démographique) ; (iii) 246 réformes relatives à l'axe 3 (Accélération de la croissance économique) ; (iv) 81 réformes relative à l'axe 4 (Gouvernance, paix et sécurité) et (v) 27 réformes relatives à l'axe 5 (Gestion durable de l'environnement).*

*Outre l'amélioration des performances des différents programmes et actions majeures prioritaires, ces réformes ont permis d'améliorer la mise en œuvre du PDES et de faciliter le dialogue politique avec les Partenaires techniques et financiers du Niger. Un réel leadership existe au niveau national, régional et local pour assurer la durabilité de ces réformes, à travers le PDES 2022-2026.*

*Source : MP/ DGPPD*

Les insuffisances relevées sont : (i) l'irrégularité dans la production des rapports de suivi ; (ii) la duplication des dispositifs de suivi-évaluation du PDES/PDR ; (iii) la non opérationnalisation des cellules communales mises en place et (iv) la non régularité des rapports d'études socio-économiques et (v) la faible participation et contrôle citoyen de l'action publique dans les communes ; (vi) l'insuffisance de formation en matière de suivi-évaluation et (vii) la faible articulation entre le budget et le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PDES.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires et de la promotion du secteur privé, le Niger a enregistré un gain de 12 places, en passant de 144<sup>ème</sup> rang en 2017 à 132<sup>ème</sup> rang en 2020. Cette amélioration est le fruit des différentes réformes mises en place par le Niger.

***C'est dans ce cadre que le Niger a sollicité la Société Financière Internationale (SFI) pour la réalisation du diagnostic de son secteur privé en 2022, afin de mettre en évidence ses potentialités, les principaux leviers de son développement, mais aussi ses contraintes.***

## Encadré n°5 : L'incohérence entre la planification et la budgétisation des politiques économiques

La planification et la programmation des politiques publiques jouent un rôle important dans l'arbitrage et la répartition des ressources budgétaires généralement insuffisantes au Niger. L'efficacité d'un tel choix dépend de la rigueur avec laquelle les priorités sectorielles et les investissements y afférents sont déterminées aux fins d'allocation des ressources budgétaires, mais surtout du respect de la répartition retenue suite à une planification découlant d'un processus participatif. Tel n'est pas toujours le cas au Niger. Cette incohérence (déphasage) des politiques publiques est illustrée ici par une analyse comparative divergente entre les montants programmés des ressources par secteur et par axe du Plan d'Actions Prioritaires du PDES 2012-2016, et les montants réellement alloués et dépensés par secteur et axe, dans le budget de l'État. Les nomenclatures étant relativement différentes, un travail de retraitement a d'abord été nécessaire pour passer des données réelles des lois de règlement aux axes du PDES.

Le tableau n°6 qui suit, issu de l'étude de Abdou Rabiou (2014), présente la synthèse des incohérences entre les priorités en matière d'allocation de ressources dans le PDES censé servir de repère pour l'élaboration du budget de l'État, et la structure des dépenses budgétaires effectives. Le tableau compare par an, la part relative de chaque axe (en %) et son rang dans l'allocation des ressources, au niveau du PDES et dans le budget réel de l'État effectivement exécuté. Le rang des axes reflète l'ordre décroissant de priorité (importance relative des ressources affectées à chaque axe).

Tableau n°6: Synthèse de la mise en cohérence des priorités entre PAP/PDES et le budget effectif de l'État

Axes PDES	2012		2013		2014	
	PAP/PDES	BUDGET	PAP/PDES	BUDGET	PAP/PDES	BUDGET
Axe 1	8,41 (4 <sup>ème</sup> )	39,0 (1 <sup>er</sup> )	5,65 (5 <sup>ème</sup> )	43,3 (1 <sup>er</sup> )	6,25 (5 <sup>ème</sup> )	32,6 (1 <sup>er</sup> )
Axe 2	5,05 (5 <sup>ème</sup> )	12,0 (5 <sup>ème</sup> )	17,97 (3 <sup>ème</sup> )	19,6 (2 <sup>ème</sup> )	11,13 (4 <sup>ème</sup> )	11,5 (5 <sup>ème</sup> )
Axe 3	18,98 (2 <sup>ème</sup> )	16,8 (3 <sup>ème</sup> )	13,66 (4 <sup>ème</sup> )	8,0 (5 <sup>ème</sup> )	17,53 (3 <sup>ème</sup> )	11,6 (4 <sup>ème</sup> )
Axe 4	15,83 (3 <sup>ème</sup> )	14,6 (4 <sup>ème</sup> )	23,46 (2 <sup>ème</sup> )	10,6 (4 <sup>ème</sup> )	30,01 (2 <sup>ème</sup> )	23,1 (2 <sup>ème</sup> )
Axe 5	51,73 (1 <sup>er</sup> )	17,5 (2 <sup>ème</sup> )	39,27 (1 <sup>er</sup> )	18,5 (3 <sup>ème</sup> )	35,08 (1 <sup>er</sup> )	21,3 (3 <sup>ème</sup> )
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Calcul Abdou (2014) à partir des données du Ministère du plan et du Ministère des Finances

La matrice de cohérence ci-dessus indique une nette divergence entre les priorités sectorielles retenues dans le PAP/PDES et celles que fait apparaître le budget réel de l'État. Malgré une relative unanimité en ce qui concerne la priorité accordée aux infrastructures, les incohérences de priorité ont concerné toute la période pour les autres axes mais semblent plus criardes en 2014 particulièrement dans les rôles concurrents que semblent jouer les axes 1 pour le budget et 5 pour le PAP/PDES. Ainsi, en 2013 par exemple, l'axe 1 qui est prévu par le PDES pour être le dernier (5<sup>ème</sup>/5) avec 5,65 % du total des ressources affectées, est ressorti premier (1<sup>er</sup>/5) avec 43,3 % du total des ressources budgétaires réellement dépensées. La même situation est mise en évidence en 2014. De même, l'axe 5 qui est prévu pour être le premier en termes de dotation en ressources par le PDES, ressort 2<sup>ème</sup> en 2012, 3<sup>ème</sup> en 2013 et en 2014 dans l'affectation budgétaire réelle après exécution (Abdou, 2014, p. 11).

Afin de mieux illustrer l'inadéquation entre la politique d'allocation budgétaire et les priorités du PDES, un test d'adéquation (test de Kendall) est réalisé entre ces deux grandeurs sur la période allant de 2012 à 2014. Le PDES 2017-2021 est mis en œuvre dans les mêmes conditions. Le test de Mann-Kendall, également appelé  $\tau$  de Kendall, est un test non-paramétrique, fondé sur le rang, qui permet d'évaluer l'existence d'une tendance monotone (cohérence en évolution) significative ou non. L'hypothèse nulle représente la situation où les données sont indépendantes (non cohérentes en évolution), et l'hypothèse alternative correspond au cas où les données présentent une tendance monotone.

Soit  $(x_1, y_1), (x_2, y_2), \dots, (x_n, y_n)$  un ensemble d'observations jointes de X et Y. Les paires d'observations  $(x_i, y_i), (x_j, y_j)$  sont dites concordantes si  $(x_i < x_j)$  et  $(y_i < y_j)$  ou si  $(x_i > x_j)$  et  $(y_i > y_j)$ . Elles sont dites discordantes si  $(x_i < x_j)$  et  $(y_i > y_j)$  ou si  $(x_i > x_j)$  et  $(y_i < y_j)$ .

Le  $\tau$  de Kendall est alors défini par : 
$$\tau = \frac{\text{nombre de paires concordantes} - \text{nombre de paires discordantes}}{\frac{1}{2}n \cdot (n-1)}$$

Le test de cohérence de Kendall (ou  $\tau$  de Kendall) étant un test non-paramétrique, il a pour avantage de s'appliquer même pour le cas de petits échantillons. L'application du test sur les données ci-dessus conduit aux résultats suivants :

Indicateur	2012	2013	2014
Tau $\tau$ de Kendall	0,40	-0,20	0,00
P-value	0,48	0,81	1,00

Il ressort du test de Kendall que pour toutes les trois années (2012, 2013 et 2014), la p-value est supérieure à 5 %, ce qui implique l'indépendance des deux séries. **Il n'existe donc pas de cohérence entre les priorités du PDES et la structure du budget de l'État.** Des dispositions sont prises dans le processus d'élaboration du PDES 2022-2026 pour atténuer cet état de fait.

### 2.1.2.2 Système Statistique National

L'activité statistique au Niger est régie par la loi n°2014-66 du 05 novembre 2014, modifiant et complétant la loi n°2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'INS et ses décrets d'application. Un avant-projet de la loi statistique modifiant et complétant cette loi a été élaboré.

La performance du Système Statistique National (SSN) est appréciée à travers l'indice de capacité statistique sur une échelle de 0 à 100, calculé par la Banque Mondiale sur la base de 3 piliers à savoir : la méthodologie (10 critères), les sources de données (5), la périodicité et la ponctualité (10). Le Niger dispose d'un score moyen de 68,89 sur 100, le classant 2<sup>ème</sup> dans l'espace UEMOA après la Côte d'Ivoire et 4<sup>ème</sup> dans l'espace CEDEAO derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Gambie. Cette performance est reflétée par les bons scores en matière de méthodologie et des sources de données. Le tableau ci-après résume ces performances.

**Tableau n°7:** Indices de capacités statistiques des pays membres de la CEDEAO

Pays	Méthodologie d'évaluation des capacités statistiques		Périodicité et Ponctualité des capacités statistiques		Sources des données		Niveau global de capacités statistiques	
	Scores	Rang occupé	Scores	Rang occupé	Scores	Rang occupé	Scores	Rang occupé
Benin	40	7 <sup>ème</sup>	86,67	6 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	62,22	9 <sup>ème</sup>
Burkina Faso	50	3 <sup>ème</sup>	93,33	1 <sup>er</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	67,78	5 <sup>ème</sup>
Cap Vert	50	3 <sup>ème</sup>	86,67	7 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	65,56	8 <sup>ème</sup>
Côte d'Ivoire	60	1 <sup>er</sup>	93,33	1 <sup>er</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	71,11	1 <sup>er</sup>
Ghana	50	3 <sup>ème</sup>	80,00	12 <sup>ème</sup>	80	1 <sup>er</sup>	70,00	3 <sup>ème</sup>
Guinée	40	7 <sup>ème</sup>	93,33	1 <sup>er</sup>	80	1 <sup>er</sup>	71,11	1 <sup>er</sup>
Gambie	30	13 <sup>ème</sup>	83,33	10 <sup>ème</sup>	40	14 <sup>ème</sup>	51,11	14 <sup>ème</sup>
Guinée-Bissau	20	15 <sup>ème</sup>	66,67	15 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	48,89	15 <sup>ème</sup>
Libéria	40	7 <sup>ème</sup>	83,33	10 <sup>ème</sup>	50	12 <sup>ème</sup>	57,78	12 <sup>ème</sup>
Mali	30	13 <sup>ème</sup>	90,00	5 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	60,00	11 <sup>ème</sup>
Niger	50	3 <sup>ème</sup>	86,67	7 <sup>ème</sup>	70	4 <sup>ème</sup>	68,89	4 <sup>ème</sup>
Nigéria	40	7 <sup>ème</sup>	80,00	13 <sup>ème</sup>	40	14 <sup>ème</sup>	53,33	13 <sup>ème</sup>
Sénégal	60	1 <sup>er</sup>	80,00	14 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup>	66,67	7 <sup>ème</sup>
Sierra Leone	40	7 <sup>ème</sup>	90,00	4 <sup>ème</sup>	50	12 <sup>ème</sup>	60,00	10 <sup>ème</sup>
Togo	40	7 <sup>ème</sup>	83,33	9 <sup>ème</sup>	80	1 <sup>er</sup>	67,78	5 <sup>ème</sup>

*Source : Banque Mondiale (2020). Rapport Doing Business.*

Toutefois, les défis majeurs que le SSN devra relever afin de pouvoir accompagner les grands chantiers du PDES 2022-2026, des ODD, etc. concernent notamment : (i) l'amélioration de la qualité de la production statistique ; (ii) la production et la diffusion régulières de statistiques fiables et désagrégées ; (iii) l'amélioration de l'organisation et de la coordination de la production statistique ; (iv) le développement des capacités d'analyse des données ; (v) le renforcement des capacités matérielles et humaines ainsi que l'amélioration des conditions de travail au sein du SSN ; (vi) l'amélioration et la sécurisation du financement des opérations statistiques ; (vii) le renforcement des moyens des services statistiques régionaux ; (viii) la formation, le recrutement et le maintien dans le SSN d'un nombre suffisant de professionnels grâce à la mise en place d'une politique de gestion de ressources humaines qui inclurait un système plus motivant en termes de rémunération et de perspective de carrière.

*Afin de relever ces défis, la révision de la loi statistique a été initiée et un document de Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) 2022-2026 est en cours d'élaboration. Cette SNDS permettra le recentrage du système statistique national et le renforcement des capacités en matière de production/diffusion des statistiques fiables, la révision du cadre légal des statistiques et la redynamisation du Conseil national des statistiques. La SNDS fera partie intégrante du PDES 2022-2026 afin d'assurer son financement. Cela permettra également le renseignement à temps des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation du PDES.*

### 2.1.2.3 Diplomatie économique

Dans son élan vers l'émergence économique et en droite ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Niger a entrepris d'importantes offensives diplomatiques.

Dans le domaine de la coopération, plusieurs commissions mixtes et de consultations bilatérales ont été organisées. La carte diplomatique est élargie avec 81 représentations diplomatiques et consulaires (dont 33 ambassades, 5 consulats généraux et 43 consuls honoraires).

Dans le domaine de l'intégration économique régionale et continentale, le Niger a joué un rôle majeur dans le processus d'aboutissement des grands projets d'intégration notamment, le projet de monnaie unique de la CEDEAO en cours et la création de la ZLECAf.

Afin de mobiliser la diaspora à participer au développement économique du pays, 52 bureaux de Hauts Conseils des Nigériens à l'Extérieur (HCNE) ont été installés. Pour cela, un programme de réinsertion a été mis en place, ayant concerné 20314 personnes, essentiellement des retournés de la Côte d'Ivoire et de la Libye. Dans toutes les régions du Niger et dans certaines communes, la diaspora participe au financement des actions de développement (2% du PIB selon le rapport de la Banque Mondiale en 2020).

A ce niveau, le problème central est la faiblesse de la diplomatie économique qui a pour principales causes : (i) l'inexistence d'un document de politique en matière de diplomatie ; (ii) l'absence des spécialistes pour certains programmes de coopération en matière du changement climatique et de l'environnement par exemple ; (iii) la faible organisation de la diaspora ; (iv) la faible couverture de la représentation diplomatique et consulaire ; (v) l'absence des structures en charge des statistiques, de la planification et du suivi évaluation et (vi) l'absence de cahier de charges.

Les conséquences qui en résultent sont (i) l'inexistence d'outil efficace pour le suivi des Organisations Inter Gouvernementales ; (ii) la faiblesse de l'alignement de certains PTF aux priorités nationales ; (iii) le risque de rupture des accords de financement du fait des insuffisances dans la conduite des négociations et (iv) la faible maîtrise des procédures de décaissement des fonds des PTF.

*Pour favoriser les conditions de l'essor économique du pays, la diplomatie mettra l'accent sur la coopération régionale et continentale et le développement d'une stratégie portant sur une économie des conférences.*

## 2.1.3 Développement rural

Cette section porte sur la situation de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et la pêche et de l'environnement.

### 2.1.3.1 Agriculture

L'agriculture, secteur prioritaire pour la transformation structurelle de l'économie, emploie plus des trois quarts de la population active rurale. Les exploitations agricoles, dont les superficies moyennes ne cessent d'être réduites du fait de la pression démographique et des effets du changement climatique, sont tenues en majorité<sup>9</sup> par des hommes.

La production agricole totale enregistre sur la période 2017-2020 un niveau annuel moyen de 6,26 millions de tonnes en équivalent céréalier. Elle comprend les productions céréalières pluviales et les productions irriguées.

En ce qui concerne la production totale des céréales, elle est de 5,58 millions de tonne par an en moyenne sur la période 2017-2020 avec un taux de croissance annuel moyen de 6%. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des rendements des principales spéculations. En effet, les rendements du mil, du sorgho et du riz ont connu des accroissements annuels moyens, respectifs de 6%, 8,5% et 7,5% sur la période. Ces améliorations des rendements sont principalement dues aux appuis à la production comprenant la mise en place de 88.216 tonnes de semences de variétés améliorées, 255.503 tonnes d'engrais ainsi que d'importantes quantités de produits phytosanitaires. A cela, s'ajoutent les actions régulières de renforcement des capacités techniques des producteurs et des productrices et la mise à disposition de matériels agricoles dont 308 tracteurs et 9.700 houes asines. Toutefois, la production céréalière connaît des fluctuations dues aux effets de la forte variabilité pluviométrique.

S'agissant de la production irriguée, sa part dans la production agricole totale en équivalent céréalier est en hausse régulière sur la période en passant de 7,1% en 2017 à 15,7% en 2020, avec une production irriguée en tonnes équivalent céréalier qui est passée de 434 635 tonnes en 2016 à 1.032.023 tonnes en 2020. L'objectif du Programme de Renaissance de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1.500.000 tonnes en 2021 est presque atteint. Cette performance s'explique en grande partie par la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, notamment avec le placement d'intrants et matériels agricoles ainsi que le renforcement des capacités des producteurs et des productrices (7 355,5 tonnes de semences pluviales améliorées toutes espèces et variétés confondues, 20 971 tonnes d'engrais, 715,67 tonnes de semences de cultures irriguées, 55 138 000 boutures de manioc et 2 661 kits de matériels à traction animale, 47 255 litres de pesticides et 239 136 sachets de fongicides) mais aussi avec un accroissement de la mobilisation des ressources en eau (volume additionnel d'eau de 9 510 000 m<sup>3</sup>) et des superficies irriguées (182 916,5 ha mises en valeur soit 88,2% de la cible 2018) contre 158.977,26 ha dont 36.700 ha de décrue en 2017.

L'analyse à l'échelle régionale fait ressortir que les productions des cultures irriguées ont enregistré une augmentation de 5,39% entre 2018 et 2019 à Maradi grâce à l'augmentation des superficies cultivées et 33,78% entre 2016 et 2020 à Agadez. Cette hausse considérable observée à Agadez s'explique par leur prédominance dans la région due à l'intervention de plusieurs partenaires techniques et financiers, tandis qu'à *Tahoua la production irriguée en équivalent céréalier a augmenté en moyenne entre 2016 et 2019 de 6%* du fait d'une abondance de la pluviométrie et l'intervention des partenaires. A Zinder, les productions irriguées en équivalent céréalier ont augmenté en moyenne de 0,6% sur la période 2017-2020. Par contre, dans les régions de Diffa et Tillabéri, la situation d'insécurité n'a pas permis d'évaluer la production irriguée bien qu'elles disposent d'un potentiel irrigable important (1 623 450 ha pour Diffa et 31 aménagements hydro-agricoles pour Tillabéri).

<sup>9</sup> Selon les données du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGA/C), les ménages agricoles gérés par des hommes représentaient 93,4% de l'effectif total des ménages agricoles du Niger en 2005.

Il est ressorti une diminution du taux d'accroissement qui passe de 35,24% en 2019 à 10,92% en 2020 (856 902 tonnes) liée en particulier aux pertes occasionnées par les inondations.

Les superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha), représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigations). En 2020, la superficie totale mise en valeur est estimée à 210 010 ha, dont 34 640 ha sur les Aménagements Hydro Agricole (AHA) et 175 370 ha en petite irrigation.

Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation correspondent aux superficies d'anciens AHA à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). En 2020, il a été réhabilité/conforté 3 128 ha.

La production des cultures de rente atteint 3 549 782 tonnes en 2020, en hausse de 33% par rapport à 2019. Cela est due aux efforts déployés dans le développement des productions du niébé, de l'arachide, du souchet et du sésame et aux orientations données en matière de promotion des chaînes de valeur des filières porteuses ; d'encadrement de producteurs et d'appuis en intrants de qualité.

La lutte contre les ennemis des cultures s'articule autour de la lutte contre les ravageurs des cultures, la surveillance et la lutte contre le criquet pèlerin. Par exemple, les traitements phytosanitaires ont couvert 53 619,5 ha sur 74 586,25 ha déclarés infestés tous ravageurs confondus avec 58 138 litres de pesticides, soit un taux de couverture de 71,88%.

Au total, l'on est en présence d'un problème préoccupant d'insuffisance de la production agricole avec un caractère récurrent.

Les principales causes du déficit de la production agricole sont : (i) la dégradation des bases productives ; (ii) le faible encadrement technique (appui-conseil), avec seulement 1 agent pour 35 villages pour une norme FAO d'un agent pour 10 villages et l'insuffisance des moyens logistique ; (iii) la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques ; (iv) les températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration ; (v) la baisse de fertilité des sols ; (vi) les attaques des ennemis des cultures ; (vii) l'insécurité foncière, notamment chez les femmes productrices ; (viii) la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; (ix) la faiblesse de la recherche agronomique ; (x) la faible vulgarisation des résultats de recherche agronomique ; (xi) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (xii) la faible accessibilité aux intrants agricoles avec moins de 2% des superficies emblavées pour la plupart des cultures ; (xiii) la faible mécanisation agricole ; (xiv) l'absence d'une politique soutenue de financement agricole ; (xv) la faible structuration des filières ; (xvi) la faible valorisation du potentiel des femmes et de leur contribution au secteur agricole ; (xvii) les pertes post-récoltes et l'insuffisance des moyens de stockage/conservation et de transformation.

Les principales conséquences sont : (i) la faible productivité, notamment des exploitations tenues par les femmes, (par exemple pour l'arachide, rendement inférieur à ceux des pays de la sous-région, 604,72 kg/ha pour un rendement potentiel de 2000kg/ha ; pour le niébé, 416kg/ha pour un rendement potentiel de 1500kg/ha) ; (ii) la persistance d'une insécurité alimentaire et nutritionnelle qui a fini par affaiblir la capacité d'adaptation et d'absorption des chocs par les ménages. Selon le Rapport National Volontaire (RNV) ODD 2021 du Niger, 83% de la population se trouvait en insécurité alimentaire modérée et/ou sévère sur la période 2016-2018 ; (iii) l'insécurité et le vol ; (iv) l'exode rural/migration des jeunes (hommes et femmes) ; (v) la baisse des revenus et la pauvreté ; (vi) la multiplication des conflits communautaires et (vii) la famine.

Les principaux défis liés au développement agricole sont : (i) assurer la sécurité foncière des acteurs ; (ii) rendre effectives les plateformes des services intégrés (maison du paysan) ; (iii) faciliter l'accès aux équipements et intrants agricoles appropriés ; (iv) assurer un conseil de qualité de proximité ; (v) faciliter l'accès à un financement adapté ; (vi) mobiliser les ressources en eau pour la production

agricole irriguée ; (vii) développer les chaînes de valeurs des produits agricoles ; (viii) renforcer la résilience face aux chocs climatiques et crises. Pour l'ensemble de ces défis, un accent particulier devrait être mis sur l'aspect genre.

En termes de potentialités, le Niger dispose de : (i) 19 millions d'hectares de terres agricoles ; (ii) une marge d'amélioration de productivité considérable pour ses principales productions ; (iii) des ressources en eau estimées à plus de 32 milliards de m<sup>3</sup> par an (dont 29 milliards de m<sup>3</sup> pour le fleuve Niger et ses affluents), et d'importantes réserves en eaux souterraines (2,5 milliards de m<sup>3</sup> renouvelables dont moins de 20% exploités et 2000 milliards de m<sup>3</sup> non renouvelables) ; (iv) 1 168 mares dont 145 permanentes et 1023 semi-permanentes et (v) une population rurale jeune en forte croissance.

Le Niger dispose également d'énormes potentialités de production de canne à sucre notamment dans les régions de Zinder et Dosso. Il a adopté la stratégie nationale de développement de la filière riz qui a pour objectif de satisfaire la demande locale en riz. Le Niger est le deuxième producteur de niébé de l'Afrique de l'Ouest avec 2,4 millions de tonnes en 2019 par exemple et en est le plus grand exportateur après le Nigéria. Le Niébé est une source importante de protéines de qualité supérieure pour la nutrition humaine et animale. Le Pays dispose d'un programme phare du Niébé visant à doubler le rendement de la production de légumineuses avec le développement des variétés sélectionnées dont les rendements atteignent 3 tonnes à l'hectare.

Dans la filière oignon, le pays dispose également des potentialités avec une production de 1,2 millions de tonnes en 2019 et génère un chiffre d'affaires d'environ 47 milliards de francs CFA. Cette production est concentrée dans les 3 grandes régions productrices (Tahoua, Agadez et Tillabéry) qui représentent à elles seules plus de 80% de la production nationale. Cette filière est très compétitive à la fois en interne, avec un taux de pénétration des importations très faible (TPM=0,02%), et à l'extérieur, le Niger étant le premier pays exportateur en Afrique de l'Ouest, hors Nigéria. Cela fait du Niger, un pays fortement spécialisé dans la production de l'oignon.

D'énormes potentialités existent aussi en matière de production du Moringa qui s'est imposé comme une nouvelle ressource alimentaire, économique et de santé au-delà de nos frontières. Il n'est pas rare d'entendre que « le Moringa sera le café-cacao du Niger à moyen et long termes ».

Selon une étude<sup>10</sup> récente réalisée par la CAPEG, le secteur agropastoral nigérien n'est pas compétitif sur le marché extérieur et sa compétitivité sur le marché intérieur s'est érodée au cours de la période 2017-2019. L'analyse de la compétitivité par filière montre que les filières de l'arachide, du niébé, du sésame, du moringa, du souchet, de la pomme de terre, du manioc et de l'oignon, de bétail/viande/cuir et peaux sont compétitives sur le marché national. Les filières niébé et oignon sont compétitives sur le marché extérieur, avec respectivement 52% et 95% des exportations en Afrique de l'Ouest. Toutefois, l'on note une baisse du niveau de spécialisation du Niger dans la culture d'oignon, se traduisant par une baisse des exportations et une hausse des importations. Pour toutes les autres filières, le Niger n'est pas compétitif à l'extérieur du fait que les potentialités qu'offrent ces produits sont peu exploitées en raison notamment de la faiblesse des capacités de production et des insuffisances observées dans les stratégies de marketing et de suivi de la qualité des produits par les opérateurs nigériens.

### 2.1.3.2 Elevage

Le Niger est un pays d'élevage. Son cheptel connaît une évolution en moyenne en dépit des chocs liés aux sécheresses récurrentes. Le tableau ci-après présente l'évolution du cheptel sur la période 2017-2019.

<sup>10</sup> CAPEG, (juillet 2021). « Etude sur la compétitivité nigérienne : le secteur agropastoral ».

**Tableau n°8: Évolution du cheptel (en milliers de têtes)**

Type du cheptel	2017	2018	2019	Moyenne (2017-2019)
Bovins	13 750,6	14 363,6	15 225,4	14 446,5
Ovins	12 315,7	12 746,8	13 192,9	12 751,8
Caprins	16 742,0	17 411,7	18 108,1	17 420,6
Camelins	1 788,1	1 811,4	1 834,9	1 811,5
Equins	250,7	253,2	255,7	253,2
Asins	1 837,4	1 874,2	1 911,7	1 874,4

*Source* : INS, *Annuaire statistique 2015-2020, édition 2020*.

En termes d'effectif du cheptel, les trois régions les plus nanties sont respectivement Zinder (12 108 257 têtes), Tahoua (10 767 810 têtes) et Maradi (9 202 961 têtes).

Le taux d'exploitation du cheptel est en moyenne de 20,5%. Il n'atteint pas sa cible en 2021 qui est de 25%. Pour ce qui est de la production des viandes contrôlées, elle est passée à 125 194 tonnes en 2020 contre 119 997 tonnes en 2019, soit une progression de 4,33%. L'exploitation du cheptel est handicapée par l'insuffisance voire l'absence d'infrastructures modernes adaptées. En effet, l'abattoir frigorifique de Niamey est vieillissant. L'abattoir moderne de Maradi n'est pas encore opérationnel et nécessite une réelle organisation et financement des maillons en amont et en aval de la chaîne des valeurs pour une exploitation optimale jusqu'à l'exportation. Il faut en effet, assurer le ravitaillement de l'abattoir en bétail et susciter l'émergence des acteurs pour identifier et ravitailler les marchés extérieurs.

La production laitière est passée de 969 800 litres en 2015 à 1 467 000 litres en 2020. Le taux annuel d'accroissement de la production du lait est passé de 42% en 2018 à 83,47% en 2019, soit un gain de 41,47 points de pourcentage. Malgré cette hausse, la demande locale n'est pas satisfaite. En effet, le Niger importe en moyenne chaque année, plus de 17 milliards de F CFA de lait et des produits laitiers, soit 50% de ses besoins.

En ce qui concerne l'amélioration de la santé du cheptel, le taux de couverture sanitaire des bovins est passé de 72% en 2016 à 82% en 2019, et 78% en 2020 ; le taux de couverture sanitaire des petits ruminants est passé de 41% en 2016 à 72% en 2019, puis à 60% en 2020. Le taux de couverture sanitaire des camelins est en baisse, passant de 57% en 2016 à 24% en 2019, puis à 7% en 2020. Les baisses des indicateurs en 2020 sont dues à l'impact de la COVID-19 dans le secteur.

Quant au taux d'accroissement des œufs, il est passé de 25% en 2018 à 61% en 2019, soit un gain de 26 points de pourcentage. La moyenne de consommation d'œufs est de 32 œufs par habitant en 2020, cet indicateur gagne quatre (4) points par rapport à 2019.

Selon l'étude de la CAPEG sur le secteur agropastoral citée plus haut, la filière bétail/viande/cuir et peaux est compétitive sur le marché de la sous-région ouest-africaine, bien que la part de marché du Niger soit en baisse au profit notamment du Mali qui occupe près de 32% en moyenne du marché en 2017 contre 27% pour le Niger.

Au total, il ressort de l'analyse, un problème de la faiblesse de la production pastorale. Les principales causes en sont : (i) la dégradation des facteurs de production ; (ii) l'insuffisance de l'appui conseil ; (iii) le faible taux de vaccination du cheptel (60% pour les petits ruminants, 7% pour les camelins, 78% pour les bovins) et de la volaille ; (iv) la persistance de certaines maladies animales ; (v) l'accès limité au crédit et au financement adapté ; (vi) le caractère contemplatif (non rationnel) du système de production ; (vii) les effets néfastes des changements climatiques (températures très élevées) ; (viii) un faible maillage des points d'eau pastoraux et (ix) le rétrécissement progressif des espaces pastoraux.

Les principales conséquences sont : (i) la faiblesse de la productivité, de la rentabilité et de la compétitivité (ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) l'insécurité/vol de bétail ; (iv) l'exode rural ; (v) la baisse des revenus et la pauvreté et (vi) la multiplication des conflits inter et intra-communautaires.

Les défis majeurs liés au développement du sous-secteur de l'élevage sont : (i) adopter et mettre en œuvre de stratégies pertinentes pour produire la viande de meilleure qualité à des prix compétitifs dans le contexte de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ; (ii) inverser la tendance des importations des produits alimentaires comme le lait à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques ; (iii) développer des filières de l'élevage au Niger tout en maîtrisant la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière dont les mouvements sont difficiles à contrôler ; (iv) assurer la sécurité foncière des acteurs du domaine ; (v) garantir des taux de couverture vaccinale adéquats ; (vi) garantir la sécurité sanitaire des denrées animales et des aliments d'origine animale mis à la disposition de la population et/ou promus pour l'exportation ; (vii) assurer l'appui-conseil de qualité et de proximité et (viii) faciliter l'accès à un financement adapté ; (ix) soutenir la transformation des produits et sous-produits de l'élevage et (x) promouvoir la production et l'utilisation des cultures fourragères comme alimentation du bétail. Pour l'ensemble de ces défis, l'aspect genre devrait être pris en compte.

Le Niger dispose d'un grand potentiel (plus de 40 millions de têtes de bétail) pour produire la viande destinée à la consommation locale et à l'exportation. En effet, le Pays partage une frontière de plus de 1500 km avec le Nigéria qui est un grand marché régional. Ces produits peuvent être également exportés vers le Bénin et les pays comme le Gabon et le Congo.

En termes d'atouts, le sous-secteur de l'élevage dispose d'avantages comparatifs certains en raison de la richesse de ses pâturages naturels couvrant de vastes étendues (la zone pastorale couvre 62 000 000 ha) mais aussi du fait de l'importance numérique de son cheptel et de la dextérité des éleveurs.

#### **Encadré n°6 : Gestion durable du Foncier**

*Les diagnostics ci-dessus ont relevé que la question foncière est un des maillons faibles communs à tous les sous-secteurs. Ainsi les investissements importants qui seront planifiés en réponse aux différents défis ne pourront être réalisés sans la sécurité foncière des acteurs du domaine. C'est d'ailleurs sur la base de ce constat que le Gouvernement nigérien a adopté, le 9 septembre 2021, un document sur la Politique foncière rurale du pays et son plan d'actions proposés par le Ministère de l'Agriculture. « L'objectif visé à travers l'adoption de la politique foncière rurale est d'assurer de meilleures perspectives à l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la sécurisation foncière aussi bien pour les acteurs ruraux que pour le domaine foncier de l'Etat, la prévention et la gestion des conflits liés au foncier rural et plus globalement, le développement rural ». Actuellement le défi est donc l'opérationnalisation de cette politique foncière et de son plan d'actions. Par ailleurs, il faut souligner que certaines régions (Dosso et Maradi) ont élaboré leur Schéma d'aménagement foncier (SAF), outil de gestion harmonieuse, durable de l'espace rural ainsi que des ressources naturelles dans un contexte de pression démographique et animale croissante.*

### **2.1.3.3 Pêche et aquaculture**

Le Niger dispose d'un potentiel en eau de surface couvrant plus de 410.000 ha d'eau douce répartie entre le Fleuve Niger et ses affluents, le Lac Tchad, 970 mares permanentes et semi-permanentes, 69 retenues d'eau artificielles. Le secteur de la pêche touche directement plus de 50.000 personnes. L'évolution de la production de poisson est de 34 789 tonnes en 2018 ; 44 984 tonnes en 2019 et 46 002 tonnes en 2020.

Le problème crucial à l'issue de l'analyse est la faible production halieutique.

Les principales causes de la faiblesse de la production halieutique sont : (i) le faible niveau de financement de la pêche ; (ii) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (iii) l'ensablement des plans d'eau ; (iv) la faible disponibilité de service de formation et de vulgarisation adapté ; (v) le caractère artisanal de la pêche ; (vi) l'insécurité autour de certains plans et cours d'eau et (vii) le dysfonctionnement des structures de recherche-développement en pisciculture.

Les conséquences qui en découlent sont : (i) la baisse des revenus des acteurs de la pêche et de l'aquaculture et (ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Les défis à relever sont : (i) accroître les productions halieutiques et aquacoles ; (ii) lutter contre les plantes envahissantes aquatiques et (iii) lutter contre l'ensablement des cours d'eau.

**Encadré n°7 : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), Agence de Promotion du conseil Agricole (APCA) et Banque Agricole du Niger (BAGRI)**

*Les diagnostics sous sectoriel ci-dessus ont relevé que les questions du « financement » et « conseil » sont des maillons faibles communs à tous les sous-secteurs agro-sylvo-pastoraux. Ainsi les investissements importants qui seront planifiés en réponse aux différents défis ne pourront être réalisés sans un financement accru et adapté et sans un accompagnement conséquent des acteurs. C'est d'ailleurs sur la base de ce constat que les Autorités ont instruit le HC3N, conformément à son mandat d'impulser les réformes, pour la création et la mise en place respectivement du FISAN et de l'APCA dont les missions sont rappelées ci-dessous :*

*Le FISAN a comme objectif de faciliter les investissements privés et communautaires à tous les segments des filières alimentaires et agroalimentaires avec comme finalité d'augmenter le volume et la qualité de l'offre du financement agricole.*

*L'APCA a pour mission d'améliorer sensiblement l'accès des producteurs, de leurs organisations et des autres acteurs des filières à des services d'appui conseil de qualité grâce à un système pluriel, décentralisé, à gouvernance partagée, répondant à leurs demandes diversifiées, et permettant la croissance durable du milieu agricole.*

*Ces deux mécanismes ont été précédés par la création de la Banque Agricole du Niger (BAGRI) en 2010 et dont les activités ont démarré le 18 février 2011. Malheureusement, jusqu'en 2021, les trois principaux instruments d'accompagnement de la mission de la BAGRI n'ont pas été mis en place par l'État. Il s'agit du Fonds de garantie agricole créé par l'ordonnance n° 2010-047, du Fonds de bonification des intérêts sur les crédits agro-sylvo-pastoraux créé par l'ordonnance n°2010-048 et du fonds de prévoyance et d'atténuation des calamités agro-sylvo-pastoral créé par l'ordonnance n° 2010-049 du 19 août 2010. Toutefois, en novembre 2021, les Autorités ont annoncé leur décision d'abonder ces trois instruments afin de permettre une relance sécurisée du financement agricole par le secteur bancaire.*

*Ainsi, l'accès au financement pour les opérateurs agricoles reste un défi majeur. Les principales contraintes en sont : (i) l'insuffisance des financements publics ; (ii) la faible capacité financière des institutions financières ; (iii) le coût élevé du crédit ; (iv) l'insuffisance des garanties physiques et financières ; (v) l'inadaptation des produits financiers disponibles aux spécificités du secteur agricole (écarts entre les échéanciers de paiement des prêts et les cycles de revenus des agriculteurs) ; (vi) les financements disponibles sont souvent liés à des projets/programmes à durée de vie limitée ; (vii) une couverture du territoire national non équilibrée.*

*Les principales contraintes liées à l'accès au conseil sont : (i) la faiblesse du système de conseil existant ; (ii) le manque de coordination et cloisonnement entre opérateurs ; (iii) la disparité de la couverture territoriale ; (iv) le faible ratio conseillers/producteurs ; (v) la non couverture de nouveaux besoins ; (vi) l'insuffisance des financements.*

**Le défi pour les trois institutions demeure l'opérationnalisation de certains instruments.**

- Pour le FISAN : le renforcement de sa gouvernance stratégique et opérationnelle, ainsi que l'accroissement de son fonds d'investissement ;
- Pour l'APCA : le renforcement de sa gouvernance stratégique, opérationnelle et de ses capacités techniques,
- Pour la BAGRI : abonder effectivement les trois Fonds d'accompagnement créés par Ordonnance depuis 2010.

## 2.1.3.4 Environnement

La section traite de la forêt et faune, la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau.

### 2.1.3.4.1 Forêt et faune

Les superficies des forêts comprenant les forêts naturelles, les forêts classées et les plantations sont passées de 1 203 900 ha en 2010 à 1 139 520 ha en 2020. Les superficies des parcs agroforestiers sont estimées à 2 840 000 ha en 2020 (RNEE, 2020). Les terres forestières ont pour principal atout, d'offrir des services éco systémiques (alimentation, énergie domestique, bois d'œuvre et de service) y compris la séquestration de carbone. Ces superficies forestières s'amenuisent d'année en année du fait des pressions anthropiques et des facteurs climatiques tandis que le rythme de régénération demeure insignifiant par rapport à celui de dégradation. En moyenne chaque année, le Niger perd 106 054 ha des terres agro-sylvo-pastorales. La régénération naturelle assistée, un élément de politique forestière adoptée ces dernières années constitue un véritable palliatif. Au cours des vingt dernières années, une superficie de 457 156 ha a été couverte à travers cette opération. Le système national d'aires protégées du Niger comprend actuellement six réserves, couvrant plus de 13,5 % (aires protégées centrales et zones tampon) de la superficie du pays. La liste complète des Aires Protégées (AP) du Niger est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°9:** Couverture des aires protégées

Nom et type d'AP	Création	Couverture (ha)	Législation	Observations
Réserve totale de faune de Gadabedji et réserve forestière	1955	76.000	Loi n° 3120/S.E	Créée pour la conservation de l'oryx algazelle (espèce considérée comme éteinte aujourd'hui) et des gazelles ; seule réserve du Niger située dans la zone de transition sahélo-saharienne
Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)	1988	6.456.000	Décret n° 88-019/PCMS/MAG/EL	Réserve de biosphère et patrimoine naturel mondial dans le biome saharien.
Sanctuaire d'addax - Réserve naturelle stricte	1988	1.280.000	Décret n° 88-020/PCMS/MAG/EL	Cette AP constitue la partie centrale de la RNNAT. Elle se trouve également dans le biome saharien.
Réserve de faune de Tamou	1962	75.600		Zone tampon de la réserve W dans le biome sahélo-soudanais
Parc national W du Niger	1937	220.000		Portion sahélo-soudanaise nigérienne d'un complexe d'AP transfrontalières couvrant trois pays
Réserve partielle de faune de Dosso	1962	306.500		Biome sahélo-soudanais
Réserve naturelle Nationale de Kandadji (Sanctuaire des Hippopotame)	2017	1 207 000	Décrets n° 2017-629 et 2017-630/PRN/ME/DD	Située dans la zone d'influence du barrage de kandadji, la RNNK a pour objectif principal le classement, la conservation de la biodiversité y compris les espèces migratrices, la sauvegarde des espèces intégralement protégées notamment, l'hippopotame, le lamantin, la loutre, la promotion des services éco systémiques, le développement des activités éco touristiques, la recherche scientifique et la prise en compte des questions liées à l'atténuation des conflits Hommes-Hippopotames.
<b>Total des AP existantes</b>		<b>8.414.100</b>		

Source : ME/LCD

Le problème central au niveau de l'environnement est la dégradation des ressources naturelles ou des écosystèmes terrestres, avec un taux de régression de la superficie forestière de 1,08% sur la période 2010-2020<sup>11</sup>. Les principales causes du problème sont : (i) la surexploitation des ressources naturelles ; (ii) le braconnage et (iii) le changement climatique. Au Niger les espèces les plus menacées d'extinction sont l'addax, la gazelle leptocère, à front roux et dama ainsi que l'autruche et le lamantin.

Les principales conséquences sont : (i) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes, (ii) la réduction de la faune et de son habitat.

Les défis majeurs à considérer pour inverser la tendance de cette dégradation des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique et de pression démographique, sont : (i) la réduction de la déforestation à travers la promotion des technologies alternatives au bois énergie et (ii) la gestion des aires protégées et les zones cynégétiques ; (iii) le changement de comportement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles.

#### 2.1.3.4.2 Gestion Durable des Terres

La Gestion Durable des Terres (GDT) vise à renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques, à travers la préservation des bases productives grâce : (i) au traitement des terres dégradées ; (ii) au traitement des dunes ; (iii) à la lutte contre les plantes envahissantes terrestres ; (iv) la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et (v) la pratique de la RNA. Les principaux indicateurs de la GDT sont synthétisés dans le tableau ci-après pour la période 2017-2020.

**Tableau n°10:** Principaux indicateurs de la GDT

Livrables (unités)	Unité	Libellés	2017-2020	
			Prévisions	Réalisations
Récupération des terres dégradées	Ha	Nombre d'ha de terres dégradées traités	275 000	154 309
Fixation des dunes	Ha	Nombre d'ha de dunes traités	146 000	21 614
Plantations forestières	Ha	Nombre d'ha de plantation en bloc	120 000	81 233
Production des plants	Plant	Nombre de plants produits	40 000 000	20 580 517
Pêcheries Aménagées	Pêcherie	Nombre de pêcherie aménagé	-	4
Mares empoisonnées	Mare	Nombre de mares empoisonnées	400	280
Étangs aménagés	Étang	Nombre d'étang aménagé	-	203
Plans d'eau assainis	Plan d'eau	Nombre d'ha de plantes envahissantes aquatiques traités	8 000	2 132
Plans d'aménagement	Plan d'aménagement	Nombre d'ha de forêts protégés et sécurisés	192 000	132 522
Superficie protégée (RNA)	Ha	Nombre d'ha de RNA réalisé	280 000	385 499
Terres assainies du <i>Sida cordifolia</i> , <i>Pergularia tomentosa</i> , etc.	Ha	Nombre d'ha de plantes envahissantes terrestres traités	143 000	35 421
Bandes linéaires réalisées	Kml	Longueur de Bandes pare-feu réalisées	160 000	75 131
Nouvelles forêts classées	Forêt classée	Nombre d'ha de nouvelles forêts créées	40 000	-
Les forêts classées réhabilitées et sécurisées	Forêt classée	Nombre d'ha de forêts classées existantes sécurisée et réhabilitée	100 000	5 000

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

11 FAO (2021). *Global Forest Resources Assessment*.

Il ressort de tableau ci-dessus que 5 indicateurs ont enregistré des taux d'exécution faibles (0 à 27%). Cela s'explique par une insuffisance des financements des activités liées à ces indicateurs. Néanmoins, deux (2) indicateurs ont enregistré des taux d'exécution supérieurs à 100%. Il s'agit du nombre d'ha de RNA réalisé (137,7%) et les documents élaborés sur les ressources halieutiques (175%). La performance en matière de superficies protégées s'explique par une adhésion massive des producteurs et une mise à l'échelle surtout de la part des PTF. En matière de RNA, deux régions se détachent des autres sur la période, il s'agit de la région de Zinder avec 77 718 ha réalisés et celle de Maradi avec 17 000 ha.

S'agissant du traitement des terres dégradées de 2017 à 2020, il s'est établi à 26 121,5 ha à Maradi ; 42 462 ha à Tahoua ; 17 186,36 ha à Agadez et 10 444,22 ha à Zinder.

**Tableau n°11:** Évolution d'autres indicateurs « Gestion durable des terres et des eaux »

Libellé (intitulé)	2018	2019	2020
Rendement agricole des terres récupérées	467 kg/ha	407 kg/ha	602 kg/ha
Rendement de la biomasse herbacée des terres récupérées	1,536 t/ha	1,453 t/ha	0,84 t/ha
Evolution de la production piscicole	34 789 t	44 984 t	46 002 t

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

Il est observé en 2020 une amélioration des rendements agricoles moyens des terres récupérées et de la production piscicole dû respectivement à la pluviométrie favorable et aux efforts des actions d'empoissonnement. Par contre, le rendement de la biomasse herbacée a connu une baisse en 2020.

Au total, le problème crucial se résume à la réduction et l'appauvrissement des bases productives.

Les principales causes du problème sont : (i) la dégradation des terres ; (ii) le faible investissement dans la GDT ; (iii) la faiblesse du dispositif du suivi et de capitalisation des données ; (iv) les faibles capacités d'adaptation des communautés et des écosystèmes ; (v) l'insuffisance dans la mise en œuvre des textes et (vi) la pollution (gestion des déchets, pesticides).

Les principales conséquences sont : (i) la baisse des productions agro-sylvo-pastorales ; (ii) le faible pouvoir d'achat ; (iii) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes et (iv) l'insécurité alimentaire.

Les défis majeurs se résument ainsi qu'il suit : (i) inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles en général, et des terres et des eaux en particulier ; (ii) promouvoir un changement de comportement en faveur de l'environnement et du développement durable ; (iii) restaurer à grande échelle le couvert végétal sur les terres exploitées (ASP) et les terres récupérées et assurer la durabilité des effets des traitements ; (iv) rendre disponible des terres productives à une population en croissance ; (v) satisfaire les engagements auxquels le Niger a souscrits en matière d'environnement et du développement durable en général et de changement climatique en particulier ; (vi) réduire la déforestation à travers la Promotion des technologies alternatives au bois énergie ; (vii) accroître les financements et (viii) mobiliser les ressources financières nécessaires au financement de la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE).

#### 2.1.3.4.3 Gestion intégrée des ressources en eau

Une étude diagnostique réalisée sur la situation des ressources en eau au Niger dans le cadre du PANGIRE fait ressortir que les consommations annuelles en eau seraient de 68,2 millions de m<sup>3</sup> pour les 54 centres du milieu urbain affermés, gérés par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), 171,1 millions de m<sup>3</sup> pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP) en milieu rural, 30,2 millions de m<sup>3</sup> à usage industriel et 788 millions de m<sup>3</sup> pour les besoins en irrigation.

Dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau, un dispositif institutionnel constitué de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) est mis en place. Ce dispositif fonctionne normalement. Toutefois, malgré ses importantes ressources en eau, le Niger souffre d'un déficit chronique dû à plusieurs facteurs : (i) l'inégale répartition des précipitations et des écoulements dans le temps et dans l'espace ; (ii) l'insuffisante connaissance des ressources en eau ; (iii) la faible mobilisation des ressources potentielles et (iv) la mauvaise gestion des ressources existantes.

Les infrastructures de mobilisation de l'eau sont encore très peu développées et l'effort à déployer pour répondre aux divers besoins des populations et de l'économie est très important.

Le problème central est la faible adéquation de la gestion des ressources en eau avec la promotion du développement socioéconomique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, ainsi qu'avec l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.

Au total, les principaux défis de la gestion des ressources en eau sont identifiés comme suit : (i) mieux connaître les ressources en eau disponibles à travers la mise en place d'un suivi permanent de leur évolution qualitative et quantitative dans l'espace et dans le temps ; (ii) mieux préserver et valoriser l'eau et les ressources naturelles associées pour soutenir le développement socio-économique du pays ; (iii) s'inscrire dans la dynamique régionale de développement de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets des changements climatiques ; (iv) évaluer les besoins en ressources humaines en nombre et en qualification ; (v) disposer d'un système de formation et de recyclage approprié ; (vi) mettre en place une bonne gouvernance de l'eau ; (vii) satisfaire, de façon durable et équitable, les différentes demandes en eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource, mais aussi des besoins spécifiques des zones ou groupes vulnérables conformément aux principes d'équité et de genre ; (viii) assurer la durabilité des écosystèmes aquatiques ; (ix) prendre en compte, de façon harmonieuse, la dimension transfrontalière et partagée, des bassins transfrontaliers et (x) se prémunir contre les risques liés à l'eau, aussi bien physiques (inondations) que sanitaires (maladies liées à l'eau).

Les principaux défis du secteur de développement rural sont : (i) la maîtrise de l'eau ; (ii) la gestion durable des terres et des écosystèmes (GDTE) ; (iii) la mise en place de plateforme de services intégrés : maison de paysan ; (iv) le développement des chaînes de valeur des produits agrosylvopastoraux ; (v) le renforcement de la résilience face aux chocs et crises alimentaires et (vi) l'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens à travers la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

*Le Gouvernement ambitionne de consolider les acquis de l'I3N. La priorité sera orientée vers l'approche chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques à travers la création des Pôles de Développement Economique autour des grands bassins de production. Ainsi, des parcs agro-industriels seront créés dans les régions pour la transformation des produits issus des chaînes de valeurs retenues. A cet effet, les programmes phares relatifs au sucre, au riz, au niébé, à l'oignon, au moringa, au bétail/viande et à la production avicole et pintade seront mis en œuvre. En outre, le Gouvernement envisage d'exploiter l'avantage concurrentiel des produits présentant une forte valeur marchande en accélérant leur certification et leur labélisation. Il sera poursuivi et renforcé l'opérationnalisation du PANGIRE par la mise en place des Agences dans les sous-bassins.*

## 2.1.4 Changement climatique et réduction des risques et catastrophes

Les changements climatiques se définissent comme tous changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (CCNUCC, 1992).

Les impacts du réchauffement planétaire sur les systèmes naturels et humains sont déjà visibles. De nombreux écosystèmes terrestres et océaniques ainsi que certains des services qu'ils rendent ont déjà changé sous l'effet du réchauffement planétaire. Les risques futurs liés au climat dépendent du rythme, de l'intensité maximale et de la durée du réchauffement. Certains impacts peuvent être de longue durée ou irréversibles, tels que la perte de certains écosystèmes.

Le climat du Niger est semi-aride au sud, et aride du centre au nord du pays. Le régime pluviométrique est unimodal, avec un maximum de précipitations survenant autour du mois d'août, lorsque le front de convergence intertropical est dans sa position la plus septentrionale. La pluviosité annuelle est faible et concentrée sur une saison humide qui dure de deux à quatre mois (SPN2A, 2020).

Les deux tableaux qui suivent donnent les fréquences des événements climatiques extrêmes ainsi que leurs conséquences sur les surfaces de cultures.

**Tableau n°12** : Fréquence moyenne (%) des événements climatiques extrêmes enregistrés par année et par région (période 2010-2019)

Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties	Total
Agadez	73,6	14,3	9,9	2,2	0,0	100,0
Diffa	85,5	4,8	9,1	0,0	0,6	100,0
Dosso	77,8	14,8	6,2	0,0	1,2	100,0
Maradi	75,0	9,7	8,3	1,4	5,6	100,0
Tahoua	76,1	7,5	13,4	1,5	1,5	100,0
Tillabéri	72,6	12,3	11,0	1,4	2,7	100,0
Zinder	79,6	10,8	8,6	0,0	1,1	100,0
Niamey	14,5	44,9	40,6	0,0	0,0	100,0
<b>Niveau national</b>	<b>74,0</b>	<b>12,0</b>	<b>11,0</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>

*Source* : Calcul DGPPD à partir des données du rapport d'évaluation des risques climatiques liés à la sécurité alimentaire, ME/LCD.

Le tableau ci-dessus met en exergue la particularité de la région de Niamey, qui est plus affectée par les inondations et les épidémies que par les périodes de sécheresse. En revanche, toutes les autres régions du pays sont sévèrement affectées par des sécheresses récurrentes. Il est aussi à noter une présence plus marquée des épizooties à Maradi que dans les autres régions.

Le tableau ci-après présente les superficies affectées par les phénomènes climatiques ci-dessus.

**Tableau n°13** : Superficies moyennes de cultures (ha) affectées par les événements climatiques en 2020

Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties	Total
Agadez	3572,7	8,3	-	48,6	-	3629,6
Diffa	6900,0	111,2	-	0	-	7011,2
Dosso	2214,9	136,3	-	395,5	27,9	2774,6
Maradi	20017,4	30,4	-	17,6	-	20065,4
Tahoua	2328	12,7	-	270,2	-	2610,9
Tillabéri	2546,6	94,9	-	59,5	-	2701
Zinder	2702,9	64,3	-	2368	-	5135,2
Niamey	1385,32	410,65	-	0	-	1795,97
<b>Total</b>	<b>41667,82</b>	<b>868,75</b>	-	<b>3159,4</b>	<b>27,9</b>	<b>45723,87</b>

Source : MELCD/Rapport d'évaluation locale des risques climatiques, 2021

S'agissant du nombre d'hectares de cultures touchés par les événements climatiques, la plus grande quantité continue d'être due aux sécheresses, suivies des inondations. Dans ce cas, les hectares touchés par les ravageurs à Zinder, Tillabéri et Maradi sont également importants.

Le problème central en ce qui concerne les événements climatiques est : les faibles capacités de résilience des communautés et des bases productives.

Les principales causes du problème sont : (i) les faibles capacités de prévention et de riposte ; (ii) le faible niveau de financement dans le domaine du changement climatique ; (iii) l'insuffisance d'information sur les indicateurs au changement climatique et (iv) l'insuffisance de l'expertise dans des domaines spécialisés (économie environnementale, finance climat).

Au Niger, les effets attendus du changement climatique se conjuguent à des conditions agro-climatiques existantes particulièrement défavorables, caractérisées par une fragilité des agro-écosystèmes, une extrême variabilité aussi bien spatiale que temporelle des précipitations, et une forte aridité du milieu. A ces facteurs s'ajoutent une forte exposition des producteurs familiaux à des risques de diverses natures (climatiques, économiques, sanitaires, voire sécuritaires), des chaînes de valeurs agricoles qui leur sont peu favorables, un faible niveau de diversification des moyens d'existence, des infrastructures insuffisamment développées et un accès limité aux innovations techniques.

Dans un contexte de doublement de la population tous les 18 ans, il est ressorti une compétition pour les différents usages des terres agricoles et pastorales ; et une dégradation des ressources naturelles. Ces contraintes exacerbent la vulnérabilité des systèmes agricoles et alimentaires face à la variabilité et au changement climatique.

Les principales conséquences sont les suivantes : (i) la survenance des sécheresses récurrentes avec des effets perceptibles sur les terres agricoles (à titre d'exemple le Niger perd chaque année près de 100 000 ha de terres agricoles) ; (ii) les inondations de plus en plus dévastatrices ; (iii) l'irrégularité dans les pluviométries et le déplacement des isohyètes ; (iv) le rétrécissement du lac Tchad ; (v) les feux de brousse qui entraînent des pertes de matière sèche et de cultures ; (vi) les migrations et déplacements des populations ; (vii) l'aggravation et/ou la recrudescence de maladies climato sensibles telles que la malaria, la méningite à méningocoque et la rougeole, l'accentuation de la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques due aux aléas climatiques, notamment, les sécheresses, les inondations, les vents violents, les hautes températures et les invasions acridiennes. ).

Les défis majeurs en sont : (i) faire de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) le cadre fédérateur des interventions climat ; (ii) renforcer la synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine des changements climatiques notamment les ministères sectoriels, les institutions de recherche et de formation et les organisations de la société civile ; (iii) opérationnaliser les dispositifs de suivi-évaluation spécifiques à l'atténuation et à l'adaptation ; (iv) renforcer les capacités des acteurs dans les domaines tels que la finance climat, les emplois verts et l'analyse des capacités et des vulnérabilités ; (v) mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de projets/programmes axés sur le changement climatique.

*Pour atténuer les effets négatifs du changement climatique sur les conditions de vie des populations, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de l'initiative africaine « Grande Muraille Verte » et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée. Il sera également mis en œuvre une stratégie innovante de gestion des risques climatiques, à travers la promotion d'une assurance agricole indicielle.*

#### **Encadré n°8 : La Grande Muraille Verte**

*La Grande Muraille Verte est le fruit d'un engagement politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats saharo-sahéliens, l'expression d'un leadership et une vision hautement écologique, humaniste et transformatrice.*

*Elle structure une des réponses et contributions majeurs de l'Afrique, à l'instar des autres continents, dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et le changement climatique et leurs impacts sur le développement socio-économique des Communautés locales et la résilience des écosystèmes.*

*La vision à l'horizon 2030 qui sous-tend la création de l'Initiative GMV est la transformation des zones arides du Sahel en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable intégrés, pour l'émergence et le développement d'un espace de prospérité durable. Elle s'inscrit dans l'accélération des changements transformateurs à grande échelle, en particulier le développement et la valorisation du Capital naturel, la maîtrise et la gestion de la vulnérabilité aux risques écologiques et climatiques, la croissance verte, le développement économique résilient, la création d'emplois verts productifs et la sécurité dans les terroirs arides et semi arides des Etats membres.*

*Elle s'inscrit également dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et est en cohérence avec les objectifs des trois (03) Conventions des Nations Unies de RIO et de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 1, 6 et 15.*

*Source : Initiative Grande Muraille Verte/ Plan d'Investissements Prioritaires Décennal PIPD 2021-2030*

## **2.1.5 Energie et énergies renouvelables**

L'offre totale de l'énergie est passée de 1238 GWh en 2017 à 1508 GWh en 2020. Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 12,22% en 2017 à 14,7% en 2020. Le taux d'accès à l'électricité des ménages en milieu rural au Niger est de 1,26% en 2020. Il était respectivement de 0,76% en 2017 et 0,93% en 2018. L'amélioration de l'accès à l'électricité résulte de l'accroissement de la couverture du pays en énergie électrique qui est passée de 25,06% en 2017 à 32% en 2020 et au nombre de nouveaux abonnés au réseau NIGELEC ayant atteint 220 390 sur la période.

La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage s'est améliorée en passant de 16,87% en 2017 à 17,47 % en 2020.

Toutefois, la proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution a chuté entre 2017 et 2020, en passant de 34,75% à 30,1%. Cela est dû au fait que certaines centrales thermiques sont déposées au profit de la présence du réseau électrique.

**Tableau n°14 : Évolution des principaux indicateurs (en %) d'accès à l'énergie électrique**

Indicateurs (en %)	2017	2018	2019	2020
Taux national d'accès à l'électricité	12,22	12,93	13,6	14,7
Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	16,87	16,87	17,47	17,47
Taux de couverture du pays en énergie électrique	25,06	26,88	27,58	30
Proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution	34,75	27,9	29,96	30,1

Source : Rapport bilan 2017-2020 PDES

Ces évolutions sont dues à l'acquisition et l'installation des groupes électrogènes à Gorou Banda et à Goudel, et des plateformes multifonctionnelles ayant fait passer les puissances installées de 209,5MW en 2017 à 320 MW en 2020. S'agissant des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, 212 km de ligne haute tension et 2 491 km de lignes Moyenne Tension/Basse Tension ont été construits, 2 postes sources et 341 postes de distribution sont installées durant la période.

Par ailleurs, la qualité de la distribution d'électricité s'est améliorée avec un indice de fréquence des coupures qui passent de 359 interruptions en 2017 à 206 en 2020. En ce qui concerne l'indice de durée moyenne de coupures, il est passé de plus de 339 heures en 2017 à 105 heures d'interruption en 2020.

Ces réalisations ont été accompagnées par les mesures suivantes : (i) la formulation d'une politique avec des objectifs ambitieux d'électrification notamment en zone rurale ; (ii) l'adoption du Document de Politique Nationale d'Electricité (DPNE) et d'une stratégie nationale d'Accès à l'électricité (SNAE) ; (iii) l'ouverture du secteur à la concurrence pour la production et (iv) la standardisation des équipements et des approches avec l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Electrification pour chaque région. Les objectifs de la SNAE à l'horizon 2035 en matière d'électrification du territoire national sont les suivants : (i) le réseau NIGELEC (densification et extension) à un taux de 69% ; (ii) les mini-réseaux décentralisés à un taux de 4% et (iii) les solutions distribuées (systèmes individuels, notamment des kits solaires) à un taux de 7%. Il est attendu à la fin de la première phase (2018-2024) dite de structuration, l'électrification d'environ 2 400 pôles de développement soit 2000 localités pour atteindre un taux d'accès à l'électricité de 73% en milieu urbain et 34% en milieu rural.

Dans le cadre du programme Kandadji, les restrictions liées à la COVID 19 et le niveau d'insécurité dans la zone ont relativement retardé la mise en œuvre des activités de construction de la ligne de transfert d'électricité de 132 KV et d'équipement de la centrale hydro-électrique de Kandadji. Toutefois, le processus avance avec les nouvelles mesures d'accompagnement.

Le problème crucial du secteur de l'énergie est l'insuffisance de l'offre énergétique.

Les principales causes sont : (i) la non libéralisation, du transport et de la distribution de l'énergie électrique ; (ii) le prix de l'énergie très faible qui freine l'investissement dans le sous-secteur ; (iii) le coût initial élevé des investissements des systèmes d'énergies renouvelables notamment solaire et éolien ; (iv) l'insuffisance de la recherche/information sur les ressources énergétiques solaire et éolienne et (v) l'insécurité.

Cela a eu comme conséquences : (i) le faible accès à l'électricité (14,7% en 2020) et (ii) des disparités importantes entre les milieux urbain et rural (le taux d'électrification en milieu urbain est de 75,25% en 2020 contre 1,26% en milieu rural).

Les principaux défis sont : (i) le développement et la sécurisation de l’approvisionnement en énergie en tenant compte de la croissance démographique ; (ii) un accès assuré à une énergie pour tous, qui soit abordable, durable et propre en mettant l’accent sur les énergies solaire et éolienne et (iii) l’amélioration de la gouvernance du secteur (poursuite des réformes du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et politique).

Le Niger dispose d’un avantage géographique incomparable en termes des ressources solaires et d’énergie nucléaire civile. Dans ce cadre un programme électronucléaire a été élaboré et prévoit la construction et l’exploitation à l’horizon 2030, d’une centrale nucléaire d’une capacité de 2000 MW. A cet effet, à la suite de la mission d’évaluation intégrée de l’infrastructure nucléaire nationale (Mission INIR) réalisée en avril 2018, la HANEA, en collaboration avec l’AIEA, a élaboré un plan d’actions pour la mise en œuvre des recommandations formulées par ladite mission.

Le Niger abrite l’une des deux zones identifiées par la Nasa comme les plus ensoleillées de la planète et dispose d’importantes réserves uranifères.

Le pays dispose également de réserves prouvées de 6 millions de tonnes de charbon susceptibles d’être exploitées pour la production d’électricité.

*En vue d’améliorer l’accès des ménages à l’électricité, il est prévu l’augmentation des capacités de production et de transport de l’électricité à travers notamment la construction des centrales et des lignes de transport ainsi que l’extension et le développement des réseaux. De même, des énergies de substitution au bois-énergie seront promues et développées.*

Au titre des énergies renouvelables (solaires, éoliennes et hydroélectriques), il convient de souligner que leur usage actuel est insignifiant et ne représente que 0,01% du mix énergétique national. A l’inverse, la biomasse-énergie traditionnelle, insuffisamment renouvelée, représente 74% de l’approvisionnement total du pays en énergie primaire<sup>12</sup> et les produits pétroliers 22%, ce qui ouvre un marché important pour les investissements futurs dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Niger possède un ensoleillement important sur toute son étendue avec des maxima dans sa partie nord. L’ensoleillement est assez régulier sauf au mois d’août. Les valeurs moyennes mensuelles observées varient de 5 à 7 kWh/m<sup>2</sup> par jour, et la durée moyenne de l’ensoleillement est de 8 heures par jour. Cet état de fait des choses entraîne un potentiel significatif de développement de l’énergie solaire au Niger à des coûts compétitifs.

Le potentiel éolien est limité au Niger en ce qui concerne la production d’électricité. Quelques zones dans le nord du pays sont néanmoins intéressantes avec des vitesses moyennes de 5 m/s. Cette ressource pourrait être exploitée notamment pour l’exhaure de l’eau à des fins domestique et agricole.

Grâce au fleuve Niger, le pays dispose d’un potentiel hydroélectrique exploitable. Trois sites potentiels ont été identifiés le long du fleuve pour une capacité devant atteindre 278 MW. Il s’agit du barrage de Kandadji représentant une puissance de 130 MW qui est en cours de réalisation, du barrage de Gambou pour 122 MW et du barrage de Dyodyonga pour 26 MW. Il existe également des possibilités pour des installations hydroélectriques de faible puissance (1 MW) dans le sud du pays.

<sup>12</sup> Ministère de l’Energie, (mai 2019). « Prospectus d’investissements de l’énergie durable pour tous (SEforAll) du Niger ».

La biomasse, notamment le bois et le charbon de bois, représente 94% de la consommation en énergie domestique. En outre, la part de la biomasse est évaluée à 74% dans l’approvisionnement total en énergie primaire du pays. Malgré ce rôle prépondérant, la gestion de cette ressource est encore à ses débuts et la surexploitation entraîne une réduction des surfaces forestières de près de 365 000 ha/an. La gestion de la biomasse doit ainsi être une priorité nationale notamment à travers l’introduction des foyers améliorés et des moyens de cuisson moderne.

Les principales contraintes en matière des énergies renouvelables sont : (i) le coût d’acquisition relativement élevé ; (ii) le mauvais entretien et problème de maintenance des systèmes à énergies renouvelables ; (iii) l’insuffisance de cadre de certification ; (iv) la non appropriation de la technologie par la population et (v) la mauvaise installation et mauvaise prestation de service après-vente ; (vi) la faible synergie entre les acteurs dans le domaine de l’électrification rurale.

Le principal problème créé par ces contraintes est : la faible part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Les principales conséquences qui en découlent sont : (i) les consommateurs se ravitaillent avec des équipements à vil prix ne respectant pas les normes requises ; (ii) les consommateurs sont réticents pour investir dans le domaine ; (iii) la présence d’équipements de mauvaise qualité sur le marché.

Les principaux défis dans le domaine des énergies renouvelables sont : (i) délocaliser les industries ou renforcer les industries locales pour que les produits finis soient fabriqués sur place (usine de montage par exemple) ; (ii) mettre en place et rendre fonctionnelles les structures de contrôle de la qualité des équipements (respect des normes) ; (iii) mettre en place un plan de formation pour disposer d’un personnel qualifié pour la certification ; (iv) améliorer l’information et la sensibilisation de la population ; (v) orienter la population vers des prestataires qualifiés pour l’installation, le dépannage et la maintenance des systèmes à énergies renouvelables et (vi) améliorer le cadre fiscal afin d’attirer les investisseurs potentiels.

*Le mix énergétique sera amélioré par la promotion des énergies renouvelables. En particulier, le Gouvernement envisage la construction de centrales solaires dans toutes les régions du pays et la mise en service de la centrale hydro-électrique de Kandadji.*

## **2.1.6 Infrastructures de transport et services économiques**

### **2.1.6.1 Infrastructures de transport**

Durant la période 2016-2020, d’importants investissements ont été réalisés dans le cadre de l’extension et de la réhabilitation du réseau bitumé ce qui a permis d’améliorer le désenclavement interne et externe du pays. De même, le désenclavement des zones rurales et des zones de production a été renforcé par la construction de routes rurales.

La construction d’échangeurs et de voiries urbaines dans le cadre du programme de modernisation des villes a permis d’améliorer la mobilité urbaine dans les grandes agglomérations principalement dans la capitale.

En effet, durant cette période, 618,75 km de routes bitumées ont été construites (y compris les voiries urbaines). Ainsi, le linéaire de routes bitumées interurbaines est passé de **4593** km en 2016 à 4908 km en 2020 soit une progression de 6,85 %. De même, 463,342 km de routes bitumées ont été réhabilitées. A cela s’ajoutent la réalisation de 983,8 km et la réhabilitation de 194 km de routes rurales afin de désenclaver les zones de production et donc favoriser les échanges. L’évolution du réseau des routes bitumées est donnée dans le tableau qui suit :

**Tableau n°15 : Évolution du réseau des routes bitumées en km**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Agadez	661,3	661,3	678,8	678,6	678,6
CU Niamey	82,4	82,4	82,4	82,4	82,4
Diffa	361	361,0	361,0	361,0	361,0
Dosso	502	502,5	502,5	504,4	504,4
Maradi	407,5	407,5	460,9	513,6	561,1
Tahoua	659	704,4	738,5	762,5	790,7
Tillabéri	1149	1 150,0	1 156,0	1 158,5	1 158,5
Zinder	770,4	770,4	770,4	770,9	770,9
<b>Total</b>	<b>4592,6</b>	<b>4 639,5</b>	<b>4 750,5</b>	<b>4 832,0</b>	<b>4 907,7</b>

Source : Direction de Gestion et suivi des réseaux (Ministère de l'Équipement)

S'agissant des routes en terre, le linéaire s'est établi à 9319 km en 2020. L'évolution du réseau des routes en terre est donnée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°16 : Évolution du réseau des routes rurales en km**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Agadez	798	798,4	798,4	853,1	786,9
CU Niamey	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diffa	33	33,1	33,1	33,5	33,5
Dosso	1 769	1 782,3	1 805,7	1 918,2	1 924,1
Maradi	1 189	1 230,7	1 192,5	1 221,0	1 201,0
Tahoua	1 583	1 742,6	1 728,9	1 933,0	1 908,5
Tillabéri	1 959	1 970,5	1 964,0	2 035,1	2 035,1
Zinder	1 306	1 339,0	1 344,2	1 354,3	1 430,1
<b>Total</b>	<b>8 639</b>	<b>8 896,5</b>	<b>8 866,9</b>	<b>9 348,1</b>	<b>9 319,2</b>

Source : Direction de Gestion et suivi des réseaux (Ministère de l'Équipement)

Par ailleurs, un nouveau dispositif de gouvernance de l'entretien routier a été mis place avec la création et l'opérationnalisation du Fonds d'Entretien Routier (Loi n°2017-02 du 22 mai 2017), de l'Agence de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'entretien routier (Décret n°2019-219/PRN/MEQ du 29 Avril 2019) et de la Cellule d'audit et de contrôle des travaux d'entretien routier (Décret n°2019-218/PRN/MF du 29 avril 2019). La Loi n°2018-32 du 24 mai 2018 déterminant le patrimoine routier national et fixant les règles de sa protection, complète la série de mesures adoptées pour la préservation et l'entretien des infrastructures routières. Les nouvelles structures créées doivent être consolidées afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'amélioration de l'entretien routier.

Des progrès ont été enregistrés dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières. En effet, la densité routière est passée de 10,68 km/1000 km<sup>2</sup> en 2017 à 11,33 en 2020. De même, le pourcentage des routes bitumées en bon état est passé de 65,8% en 2017 à 71,2% en 2020.

Par contre, la disponibilité routière (km/1000 habitants) a connu une baisse passant de 0,66 en 2017 à 0,63 en 2020 du fait d'un rythme de croissance démographique plus accéléré que celui de construction des routes. Il en est de même de l'état du réseau en terre pour lequel la proportion en bon état est passée de 80,5 % en 2017 à 72,1 % en 2020. Cela est dû à l'impact négatif des intempéries (*du changement climatique*) et l'insuffisance des ressources dédiées à l'entretien routier.

Enfin, l'indice d'accessibilité rurale (IAR), qui mesure la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année, est passé de 36,9 en 2017 à 37,2 en 2020. Cela traduit qu'environ 62,8% de la population n'a pas accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de 2 kilomètres.

Le réseau ferroviaire est toujours au stade embryonnaire. Le tronçon Niamey-Dosso (140 km) n'est pas encore opérationnel. Ce projet rentre dans le cadre de la réalisation de la Boucle Ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan. Il devrait se poursuivre par la réalisation du tronçon Dosso-Frontière du Bénin. Malheureusement, les travaux sont à l'arrêt depuis 2016 en raison d'un contentieux impliquant les parties prenantes. Toutefois, il est prévu de relancer ce projet dans le Programme de Renaissance Acte III, qui prévoit la réalisation des projets ferroviaires reliant le Niger à la République Fédérale du Nigeria. Dans ce cadre, il y a lieu de noter le démarrage de la construction de la ligne Kano-Katsina-Maradi. Les travaux sont financés par le Nigéria.

En ce qui concerne les infrastructures de transport fluvial, elles sont également peu développées. Le transport fluvial, dans les régions de Tillabéry, Dosso et Niamey est encore au stade artisanal et le cadre institutionnel et juridique n'est pas encore clairement défini. Une étude de faisabilité de la navigabilité du fleuve Niger sur le bief Ayorou-Gaya a été réalisée en 2016.

En matière de transport aérien, les infrastructures aéroportuaires ont été renforcées suite aux réalisations suivantes : (i) l'élaboration des schémas directeurs dont le nombre passe de 3 en 2016 à 6 en 2020 ; (ii) la réhabilitation de 5 aéroports (Diffa, Agadez, Tahoua, Maradi et Zinder) ; (iii) la construction de l'aéroport de Tillabéry et de l'aérogare d'Iférouane ; (iv) la modernisation de l'Aéroport International Diori Hamani (AIDH) de Niamey et (v) la mise aux normes OACI des aéroports d'Agadez et de Zinder.

## **2.1.6.2. Services des transports**

### **2.1.6.2.1 Services des transports routiers**

De réels progrès en matière de facilitation des transports : le taux moyen de mise en œuvre des textes en matière de facilitation des transports est passé de 73,7% en 2016 à 81,39% en 2020, soit une hausse de 8 points sur la période. Aussi, le délai moyen d'acheminement des marchandises à partir des ports de transit s'est nettement amélioré passant de 8 km/h en 2016 à 22 km/h en 2020, soit une augmentation de 175%. Ces progrès sont dus à la suppression de certains postes de contrôle routiers et l'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposés de Malanville. A cela, il faut ajouter un certain nombre de réformes et réalisations notamment : (i) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire par la création et l'opérationnalisation de l'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER) et de l'Autorité de Régulation du Secteur des Transports (ARST) ainsi que l'adoption du décret portant sur l'accès à la profession de conducteur ; (ii) l'opérationnalisation de la réforme sur le permis de conduire biométrique, conformément à la Loi portant code de la route ; (iii) l'octroi des autorisations de création de 12 compagnies régulières de transport des voyageurs afin de contribuer à développer les services de transport terrestre ; (iv) la formation des acteurs de la sécurité routière (cadres du Ministère, policiers et gendarmes ; les syndicats de conducteurs) ; (v) des campagnes de sensibilisation portant sur les dangers de la circulation routière et (vi) l'acquisition de matériels (alcootests, GPS) au profit des forces de défense et de sécurité.

### **2.1.6.2.2 Services du transport aérien**

Le volume de fret du transport aérien a fortement augmenté en passant de 6 408 tonnes en 2016 à 8 829 tonnes en 2020, soit une hausse de 37,78%. Le nombre de passagers transportés a régulièrement progressé entre 2016 et 2019, passant respectivement de 321 034 à 379 123 passagers, pour chuter à 180 501 passagers du fait de la pandémie de la COVID-19, en 2020.

Le renforcement des infrastructures aéroportuaires et les réalisations et réformes dans le domaine des services ont contribué à améliorer la performance des activités du transport aérien. Il s'agit principalement de : (i) l'adoption de plusieurs textes réglementaires ; (ii) la mise sous gestion communautaire de l'ASECNA des aéroports d'Agadez et de Zinder ; (iii) la transformation de la Régie d'Assistance en Escale (RAE) en Niger Summa Handling (NSH) ; (iv) la création de la Cellule des accidents ; (v) la réalisation des inspections ; (vi) la formation des inspecteurs et (vii) l'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes.

Concernant la météorologie, le réseau d'observations météorologiques en vue de produire des informations fiables à temps réel, susceptibles d'améliorer la résilience des populations a été renforcé.

**Tableau n°17 : Évolution des indicateurs du secteur des transports**

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de compagnies de transport routier de voyageurs opérationnelles	15	16	15	18	18
Nombre de passagers voyageant par bus au départ de Niamey	2 569 689	3 301 786	3 066 673	2 866 623	-
Volume de fret du transport routier à l'import (tonne)	2 476 281	2 567 181	2 803 860	3 283 889	2 193 049
Volume du fret du transport routier à l'exportation (tonnes)	512 696	600 912	680 875	626 717	732 016
Nombre d'accidents de la circulation routière	6 718	6 095	6 428	6 521	7 248*
Nombre de personnes tuées	978	869	900	906	1 405*
Trafic passager des aéroports (nombre)	321 034	361 407	371 734	379 123	180 501
Volume de fret du transport aérien (tonnes)	6 408	7 160	8 328	9 259	8 829
Nbre de pluviomètres placés	400	310	787	185	326
Nbre de stations météorologiques automatiques	0	0	2	26	46

Source : DS/MT, ANAC/M, \* situation provisoire

Le problème crucial du secteur est le faible développement des infrastructures et des services de transport de qualité. Les principales causes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures de transport ; (ii) la dégradation prématurée des infrastructures de transport ; (iii) la persistance de la surcharge routière ; (iv) l'insuffisance dans le respect des normes en matière de réalisation des infrastructures ; (v) la faible professionnalisation des acteurs ; (vi) l'insuffisance dans la gouvernance de l'entretien routier ; (vii) un parc automobile vieillissant ; (viii) l'insuffisance du cadre réglementaire et institutionnel ; (ix) le non-respect du code de la route ; (x) la faible couverture du réseau d'observations météorologiques ; (xi) l'absence de réseau ferroviaire comme mode alternatif de transport ; (xii) la faible attractivité des services des transports et (xv) les changements climatiques.

Les principales conséquences en sont : (i) le coût élevé des transports ; (ii) l'allongement de la durée des trajets et du temps de parcours routiers ; (iii) l'insécurité routière ; (iv) l'insatisfaction des usagers des services de transport et de la météorologie ; (v) la faible rentabilité ; (vi) la faible accessibilité aux services sociaux ; (vii) la persistance des accidents.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la densité routière ; (ii) l'amélioration de la sécurité routière et aérienne (iii) la réduction des pratiques anormales sur les corridors de transit ; (iv) la professionnalisation des acteurs ; (v) la modernisation des réseaux météorologiques ; (vi) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire dans le domaine du transport maritime ; (vii) le développement des normes de construction adaptées aux changements climatiques et (viii) le renouvellement du parc auto ; (ix) le renforcement des capacités opérationnelles des structures issues de la réforme de l'entretien routier et (x) la mise en œuvre des réformes innovantes afin d'accroître les ressources affectées à l'entretien routier.

*Un programme de développement du réseau routier et ferroviaire et de construction des ports secs sera mis en œuvre avec pour objectif la poursuite du désenclavement interne, externe et des zones de productions et l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens. De même, afin de protéger le patrimoine routier, l'efficacité du programme d'entretien routier sera améliorée.*

### 2.1.6.3 Développement urbain et habitat

Le Niger n'est pas resté en marge de la dynamique de l'urbanisation que connaît l'Afrique avec un taux d'environ 22,5% en 2016. Le phénomène d'urbanisation est devenu aujourd'hui irréversible. En effet, la population urbaine croît à peu près deux fois plus vite que la population rurale sous les effets conjugués de la croissance naturelle ainsi que l'exode rural et l'immigration sous régionale.

Cette population urbaine est cependant inégalement répartie dans les différents centres urbains du pays. En effet, la population de la seule ville de Niamey (la capitale) représente près de 40% de la population urbaine totale du pays, ce qui traduit le déséquilibre de l'armature urbaine. La croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine.

En matière de logement, l'essentiel du parc est produit dans le cadre du système de l'auto construction par les ménages, puisque l'intervention de l'Etat a surtout consisté en des opérations de lotissements souvent non viabilisés. La promotion immobilière professionnelle est encore embryonnaire. Le déficit de logements sociaux est criard car, l'offre demeure informelle et très limitée. Entre 2011 et 2020, un total de 2.021 logements sociaux a été construit à Niamey et à l'intérieur du pays par la société d'Etat de promotion immobilière (SONUCI) et les promoteurs immobiliers privés au profit des militaires et autres agents de l'Etat. En ce qui concerne l'extension de l'offre en parcelles viabilisées, de nouveaux lotissements de 15.789 parcelles ont été réalisés. De plus, un projet a été élaboré en 2020 pour rendre disponible 15.000 parcelles viabilisées et clôturées dans la commune rurale de Karma au profit des salariés à faible revenu.

Pour résoudre le problème de financement des logements, l'Etat a créé le 12 mai 2016 la Banque de l'Habitat du Niger (BHN) dont les activités ont démarré le 14 décembre 2018. Pour permettre à la BHN d'accomplir sa mission, un Fonds National de l'Habitat (FNH) a été créé par Décret n°2017-933/PRN/MDH du 05 décembre 2017. Cinq ans après la création de la BHN, le FNH n'est toujours pas abondé par l'Etat.

Au total, il apparaît que la promotion immobilière en général et l'offre des logements sociaux en particulier constituent des réelles opportunités pour les investisseurs au Niger, y compris le volet financement.

S'agissant des infrastructures urbaines (voiries, caniveaux, réseaux d'eau potable et d'électricité, etc.), le Niger connaît un retard important par rapport aux autres pays de la sous-région, ce qui rend les conditions de vie en milieu urbain relativement difficiles. Cette situation offre également des opportunités d'investissements pour les privés, y compris les PPP ou les BOT.

En matière de cadastre, il y a lieu de signaler l'énorme écart entre le nombre de parcelles mises en valeur et disposant d'un titre foncier et celles disposant de titres de propriété provisoires. Cette situation engendre un énorme manque à gagner pour l'Etat, une insécurité foncière pour les propriétaires et une lenteur dans les transactions bancaires. La réforme Sheida qui a permis à plusieurs propriétaires de disposer de titres fonciers à faibles coûts n'a pas permis de résoudre le problème.

Le cadastre connaît des mises à jour avec la production de supports adaptés. Les titres de propriété ont connu une augmentation avec la création et la numérisation de 60.000 titres fonciers au total entre 2011 et 2020. A fin août 2020, on dénombre 430 mappes de Niamey qui sont produites et mises à jour et 275 plans d'assemblages à l'échelle 1/5.000<sup>e</sup> des grands centres urbains établis. Au niveau des chefs-lieux de région, 25 mappes cadastrales ont été réalisées et 4 conservations foncières créées.

De plus, l'informatisation des aspects techniques, juridiques et fiscaux du cadastre se poursuit, de même que la couverture cartographique du territoire pour assurer une meilleure exploitation des connaissances géographiques. C'est dans ce cadre que 120 bornes de nivellement général et 15 bornes géodésiques ont été posées ainsi que 11 feuilles au 1/50.000<sup>ème</sup> et 117 feuilles au 1/200.000<sup>ème</sup> numérisées entre 2017 et 2020<sup>13</sup>. De plus, le réseau de nivellement de la ville de Niamey a été actualisé et densifié et, le site de la nouvelle zone industrielle topographié et balisé.

Concernant le cadre juridique et réglementaire, un accent a été mis sur les réformes. Au plan juridique, il s'agit de l'adoption : (i) de la loi 2017-20 du 12 avril 2020 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et (ii) la loi 2018-25 du 17 avril 2018 fixant les principes fondamentaux de la construction et de l'habitation ainsi que ses textes modificatifs. Au plan réglementaire, d'importants textes ont été pris pour renforcer les mesures relatives notamment à la délivrance du permis de construire, aux documents de planification urbaine et aux plans d'urbanisme opérationnel. Les réformes du cadre réglementaire ont également porté sur : (i) la création et la mise en place des Organes consultatifs en matière d'urbanisme et d'habitat et (ii) l'adoption du Code de devoirs professionnels des ingénieurs en Génie civil et du Code des devoirs professionnels des urbanistes. Ces réformes visent à encadrer l'extension des villes dans un contexte d'urbanisation accélérée.

La gestion du développement urbain a été également marquée par le développement d'outils de planification et une contribution à l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit de la conception de 11 Plans Urbains de Référence (PUR), 2 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et de 4 schémas de drainage des eaux pluviales. Il convient également de souligner l'élaboration du document de Politique Nationale de Développement Urbain (non encore adopté). En ce qui concerne l'effet spécifique sur le climat des affaires, certaines réalisations ont contribué à son amélioration notamment les réformes législatives et réglementaires sur le permis de construire et la délivrance de 1.063 agréments pour les entreprises BTP/H et 73 autres agréments pour les bureaux d'études.

L'État a poursuivi la mise en œuvre du programme de construction et de réhabilitation des infrastructures et bâtiments publics pour rehausser les capacités d'accueil. Parmi les grandes infrastructures réalisées, il faut souligner la construction de l'immeuble du Ministère des Finances (plus de 600 bureaux) et du Centre International de Conférence Mahatma Gandhi (plus de 2.000 places) ainsi que la rénovation du Palais des Congrès.

Le problème central dans le domaine du développement urbain et de l'habitat est « la faible couverture des besoins en matière de logement et d'urbanisme ».

Les principales causes en sont : (i) la difficulté de mobilité en milieu urbain ; (ii) la faible maîtrise de la croissance urbaine ; (iii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements ; (iv) l'existence de quartiers sous intégrés ; (v) l'incivisme des citoyens ; (vi) l'insuffisance d'évacuation des eaux usées et de pluies ; (vii) l'insuffisance en infrastructures urbaines ; (viii) la faiblesse du cadastre ; (ix) l'insuffisance de la couverture cartographique du territoire ; (x) l'augmentation quasi exponentielle des besoins en matière de logement notamment dans les grandes villes confrontées aux phénomènes récurrents d'exode des ruraux vers les centres urbains et de l'immigration sous régionale ; (xi) la persistance d'un habitat traditionnel en milieu rural non adapté aux conditions atmosphériques et climatiques ; (xii) l'insalubrité ; (xiii) le faible professionnalisme des promoteurs immobiliers et (xiv) le problème de financement de l'habitat et de l'immobilier en général.

13 Les données sont arrêtées à fin août 2020.

Les principales conséquences en sont : (i) la faiblesse de la qualité du cadre de vie en milieu urbain et rural ; (ii) la difficulté de mobilité en milieu urbain et (iii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements.

Les défis majeurs à relever sont : (i) le renforcement de la synergie des interventions des différents acteurs du domaine ; (ii) la poursuite de la construction de logements sociaux ; (iii) le respect des normes de construction prenant en compte les personnes en situation d'handicap ; (iv) l'adaptation du cadre de vie au changement climatique ; (v) l'encouragement et la professionnalisation de la promotion immobilière et (vi) l'abondement du FNH pour permettre à la BHN d'accomplir sa mission.

*Dans le domaine de l'habitat, un programme de construction des logements sociaux sera mis en œuvre dans les grandes villes et les centres urbains moyens. De même, le Gouvernement envisage la restructuration de plusieurs vieux quartiers des grandes villes et la construction de villages en matériaux définitifs dans les communes, avec un kit minimal (mini-AEP, CSI, écoles, centres de jeunes, marchés, toilettes publiques, etc.), pour améliorer l'habitat et le cadre de vie. En outre, il est prévu de soutenir les initiatives de création des unités de production de matériaux de construction. Aussi, le cadastre sera-t-il modernisé pour en faire un outil performant pour une meilleure connaissance des propriétés et de leurs propriétaires. Des investissements sont également prévus en matière de cartographie.*

#### **2.1.6.4 Nouvelles Technologies de l'Information, Postes et Communication**

Dans le cadre du renforcement des infrastructures et services des télécommunications, 3.297 kilomètres linéaires (kml) de fibre optique ont été installés depuis 2015, portant la longueur totale installée à 3.847 kml en 2020. De plus, 1.007 kilomètres sont en cours d'installation.

Il convient également de noter : (i) la construction de plusieurs sites-radio par les opérateurs de téléphonie ; (ii) la création des centres « connecter une école, connecter une communauté » ; (iii) la création des plateformes dans le cadre de l'organisation d'un laboratoire d'intégration des villages intelligents ; (iv) l'installation et la configuration des plateformes d'Intranet gouvernemental ; (v) la création des domaines, l'hébergement des sites web des ministères et institutions de l'État ; (vi) la création de la cité de l'innovation ; (vii) la création des centres communautaires ou Hot Spots et (viii) la réalisation d'un site pilote des villages intelligents.

D'autres réalisations ont porté sur la mise en place des plateformes de télétravail, de vidéoconférence, de téléconsultation et de sensibilisation notamment dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 et le développement des plateformes (E-commerce).

Grâce aux différentes réalisations, les indicateurs du secteur des télécommunications se sont améliorés.

**Tableau n°18 : Évolution des principaux indicateurs des TIC de 2017 à 2020**

Désignation	2017	2018	2019	2020
Longueur totale de Fibre Optique installée (Km)	3 847	3 847	3847	3847
Taux de couverture nationale (en %)	89,00	92,19	92,19	92,19
Taux de pénétration de téléphone fixe (en %)	0,55	0,76	1	0,64
Taux de pénétration de téléphone mobile (en %)	44,99	47,16	51,90	53,00
Taux de pénétration totale (en %)	45,54	47,92	52,90	53,64
Parc d'abonnés (Nombre)	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004

Source : MP/NTI.

Il ressort de l'analyse que le problème central du secteur numérique est la faible pénétration de l'internet sur le territoire national.

Les principales causes en sont : (i) l'absence d'un plan stratégique de large bande ; (ii) les coûts élevés des terminaux des services ; (iii) le faible pouvoir d'achat de la majeure partie de la population et (iv) le faible investissement du secteur privé du numérique.

Les principales conséquences sont : (i) la non fiabilité des services numériques offerts par les opérateurs de téléphonie mobile ; (ii) le faible accès des populations au numérique et (iii) l'insatisfaction des usagers des prestations de service du secteur numérique.

Au vu de ce qui précède, les principaux défis à relever sont : (i) le développement d'un plan stratégique de large bande ; (ii) le développement des compétences ; (iii) la diminution des coûts des terminaux et des services et (iv) l'accroissement des investissements dans le sous-secteur ; (v) le développement des solutions numériques de l'administration en favorisant l'accès de ces marchés aux startups et entreprises locales ; (vi) le développement des villages intelligents ; (vii) la mutualisation des grands projets d'infrastructures (Pipelines, réseau d'électricité, électrification rurale, adduction d'eau, fibre optique, faisceaux hertziens...).

Au total, en dépit des défis décrits ci-dessus, le secteur du numérique offre d'énormes opportunités d'investissement avec des effets induits certains sur la croissance, la création d'emplois et le développement.

***Le Gouvernement compte faire du numérique un des leviers de développement et un outil pour améliorer notamment la gouvernance et les pratiques pédagogiques. De manière générale, les services numériques contribueront à sécuriser les domaines de l'Etat et des populations, à améliorer le recouvrement fiscal et à déployer de nouveaux services grâce à l'adressage.***

En ce qui concerne la Poste, au plan juridique et institutionnel, il faut noter l'élaboration et l'adoption de la loi portant régime du secteur postal, l'adoption des documents de la Politique Sectorielle Postale et le Plan Intégral de Développement Postal (PIDEP) 2019-2028. Les réalisations ont également concerné essentiellement : (i) la création des points de contacts postaux ; (ii) l'organisation des journées de la poste ; (iii) la vulgarisation de la politique sectorielle postale et son plan d'actions et (iv) la poursuite de la mise en place d'une institution de micro finance postale.

**Tableau n°19 : Évolution des principaux indicateurs de la poste de 2017 à 2021**

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de points de service	93	99	99	104	105
Nombre de services postaux innovants	-	9	12	15	18

Source : MP/NTI

Grâce aux différentes réalisations des acteurs, les indicateurs du sous-secteur de la poste se sont améliorés. En effet, le nombre de points de service est passé de 93 en 2017 à 105 en 2021. Le nombre de services postaux innovants est multiplié par 2 entre 2018 et 2021.

Cependant, le marché révèle la présence d'une multitude d'acteurs opérant en marge de la réglementation en vigueur.

Le problème crucial identifié est : la faible gouvernance du sous-secteur.

Les principales causes du problème susvisé sont : (i) l'insuffisance d'encadrement institutionnel du sous-secteur ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines de qualité ; (iii) l'insuffisance et l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire régissant le sous-secteur ; (iv) la faible modernisation des services postaux ; (v) le faible accès au service universel ; (vi) la mauvaise qualité des prestations et (vii) la non-viabilité de l'Opérateur Désigné.

Les principales conséquences en sont : (i) l'insatisfaction des usagers des prestations du sous-secteur postal ; (ii) la faible contribution au PIB et (iii) la perte de compétitivité du sous-secteur.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la viabilité de l'Opérateur Désigné ; (iii) l'accroissement du volume de financement des investissements structurants et (iv) le développement de services innovants.

***Le secteur postal sera rendu performant et dynamique en vue de faciliter les échanges et l'inclusion financière à travers l'adoption d'une loi postale, la réforme de l'opérateur historique Niger Poste et la création d'une institution de microfinance « Poste Finance ».***

Par rapport à la communication, il est ressorti la situation suivante : (i) 18 chaînes de télévision dont 2 publiques (Télé Sahel et Tal TV) ; (ii) 68 radios dont une publique (Voix du Sahel avec 7 stations régionales) ; (iii) la presse écrite avec 34 titres dont 2 publics (le quotidien Le Sahel et l'hebdomadaire Sahel Dimanche) et 32 privés ; (iv) la presse en ligne avec 16 organes dont 2 publics (ANP et Le Sahel) et 14 privés ; (v) 190 radios communautaires ; (vi) l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) et les autres écoles privées.

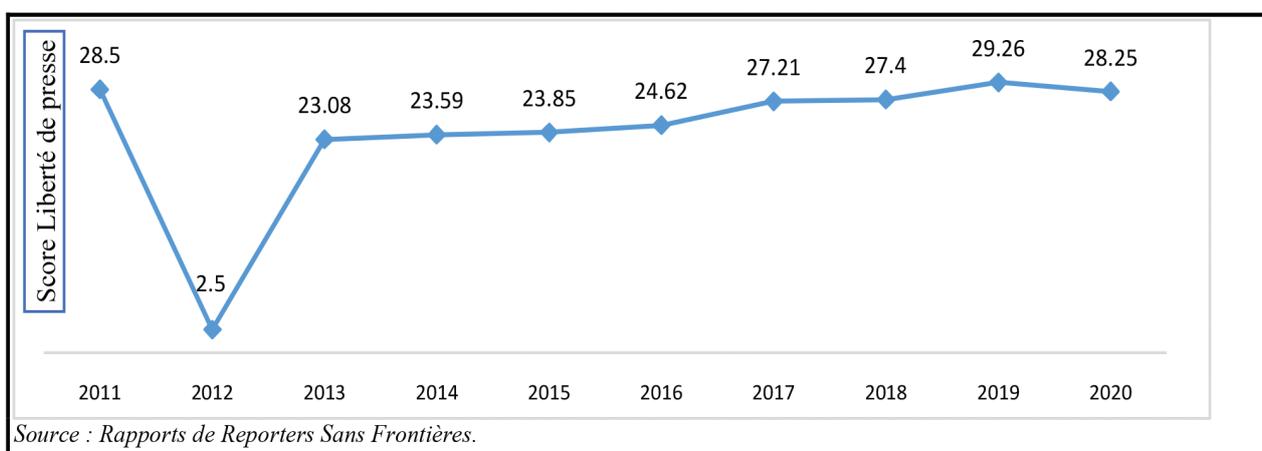
De même, des décrets ont été adoptés portant sur : (i) la création de l'Agence Nigérienne de Diffusion (AND) et l'approbation de ses statuts ; (ii) les redevances des radios et télévisions ; (iii) la réglementation de la publicité par voie de presse ; (iv) les modalités de recouvrement des redevances pour l'exploitation d'un service de radiodiffusion et de télévision nationale et internationale et (v) les conditions de réalisation des reportages ou de tournage des documentaires de type journalistique au Niger. Relativement à l'amélioration de l'accès à l'information, 14 centres de couverture des zones d'ombre en radio et télédiffusion ainsi qu'une centaine de radios communautaires ont été créés.

A cela s'ajoute le déploiement des équipements de la télévision numérique terrestre avec l'installation de 36 Centres Émetteurs de Télévision (CETV) sur un total de 56 sites pour l'amélioration de la qualité du son et de l'image, la délivrance de nouvelles autorisations de création de 15 télévisions et de 53 radios privées. De même, les équipements techniques de l'ORTN, de l'ONEP et de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) sont en cours de modernisation afin d'améliorer le système de production et de distribution de l'information.

Il importe de noter les efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration des contenus des programmes pour garantir l'accès de tous à l'information, y compris les personnes vulnérables.

De même, en matière de liberté de la presse, les efforts fournis ont permis d'améliorer le score du Niger et de rehausser le fonds d'aide à la presse passant ainsi de 200 millions à 250 millions par an, soit une augmentation de 25% pour soutenir l'effort des médias privés.

**Graphique n°2 : Évolution du score du Niger en matière de liberté de presse**



Il ressort de l'analyse que le problème central est l'insuffisance de couverture du territoire en matière de radio et télédiffusion.

Les principales causes en sont : (i) la vétusté/obsolescence des infrastructures de production ; (ii) l'insuffisance de la couverture médiatique ; (iii) l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire ; (iv) l'absence d'un plan stratégique de large bande ; (v) les coûts élevés des terminaux ; (vi) la faible qualité des services numériques ; (vii) la non fiabilité des services numériques offerts par les opérateurs de téléphonie mobile ; (viii) le faible investissement du secteur privé du numérique et (ix) la faiblesse de la qualité du contenu des programmes des médias.

Les conséquences de cet état de fait conduisent à : (i) un retard dans le développement du sous-secteur ; (ii) l'inaccessibilité du grand nombre de la population aux infrastructures et (iii) existence des zones d'ombre en radio et TV diffusion dans plusieurs régions.

Les défis majeurs à relever dans le sous-secteur sont : (i) l'accroissement de la couverture médiatique ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) la professionnalisation des médias basée sur les règles déterminant les rapports du journaliste au métier et à ses exigences ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des organes ; (v) la production des contenus accessibles à tous, y compris aux personnes vulnérables ; (vi) l'amélioration de la qualité des programmes ; (vii) l'accroissement du nombre d'utilisateurs des services de communication à travers une facilitation à leur accès.

*Les infrastructures de télécommunications seront développées afin d'améliorer davantage l'accès et la qualité des services, notamment la pénétration du mobile et de l'internet haut débit. Le Gouvernement poursuivra les efforts de renforcement de la liberté de la presse. Cela se traduira par l'amélioration de l'environnement juridique et professionnel du secteur des médias, la modernisation des organes de presse publics et la suppression des zones d'ombre pour la radio et la télévision sur tout le territoire national ainsi que la finalisation de la Télévision Numérique Terrestre. Les efforts de couverture en infrastructures et services d'information seront poursuivis. Les acteurs de médias publics et privés seront sensibilisés sur la communication en temps de crise.*

### 2.1.6.5 Mines (hors pétrole)

Les performances économiques du secteur minier sont relativement faibles, avec une contribution au PIB de 3,4% en 2016 et 2,8% en 2020. Cette faible performance du sous-secteur s'explique par les facteurs suivants : (i) une baisse des cours mondiaux de l'uranium, ayant notamment conduit à la suspension d'importants projets d'exploitation tels que Imouraren, SOMINA, COMINAK ; (ii) une réduction de la production industrielle de l'or due aux difficultés de gestion de la Société Minière de Liptako (SML) et à l'insécurité et (iii) la faible maîtrise des productions artisanales et la tendance à la baisse de la production du charbon, comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau n°20** : Évolution de la production de l'uranium, de l'or et du charbon

Substances	2017	2018	2019	2020
Uranium (TU)	3485	2 910	2 982	2 992
Or (kg)	913,66	686,44	1 039,52	2 381,10
Charbon (en centaines de tonnes)	2327	2240	2133,44	2072,6

*Source* : Rapport 2020 du Pôle Infrastructures et équipements

Dans le cadre de l'exploitation minière durable, le taux de couverture en cartographie géologique nationale est passé de 12% en 2017 à 13% en 2020. Cette augmentation est due à la réalisation de 3 cartes géologiques, correspondant à la feuille Sabon Gari et TAMOU.

**Tableau n°21** : Évolution des indicateurs de couverture en cartographie géologique et géophysique

Indicateurs	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture en cartographie géologique (%)	12	12,31	12,86	12,86
Taux de couverture en levé géophysique (%)	20	20	20	20

*Source* : Ministère des Mines

Le constat issu de l'analyse est la faible contribution du secteur minier à l'économie nationale. Cela est dû principalement à : (i) la faiblesse de la gouvernance ; (ii) le faible développement du potentiel minier ; (iii) le faible développement de la chaîne de valeurs minière avec une faible diversification et (iv) la prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier.

Les principales conséquences sont : (i) la baisse des recettes au niveau du secteur ; (ii) le manque à gagner pour les collectivités ; (iii) le ralentissement des activités dans le secteur et (iv) la dégradation de l'environnement.

Les principaux défis qui apparaissent sont : (i) le renforcement de la recherche minière ; (ii) l'amélioration du contenu local pour une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale ; (iii) la maîtrise des activités de l'exploitation minière artisanale à petite échelle notamment l'orpaillage et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

En termes de potentialités, le Niger est le quatrième producteur d'uranium et occupe le cinquième rang mondial en termes de réserve. Le pays dispose d'importants gisements d'or dans le Liptako et le Tafassasset et d'importants indices dans le Djado, le sud Aïr et le sud Maradi. Ces gisements sont sous-exploités. En effet, seule une petite portion est exploitée industriellement et par l'exploitation minière artisanale à petite échelle et semi mécanisée.

Au total, le Niger présente des réelles opportunités d'investissement dans le secteur minier qu'il importe de promouvoir, surtout au vu de la tendance haussière des prix observées depuis 2020 pour l'or et l'uranium et du grand intérêt porté pour les minéraux verts et les terres rares (tels que des pegmatites, de la monazite, de l'euxénite et de la thorianite) dont l'occurrence est décelée dans le pays.

*Le secteur minier sera un véritable moteur du développement économique du pays. Pour ce faire, un programme de développement minier sera mis en œuvre afin de diversifier la production minière. Ce programme s'articulera autour de l'amélioration de la connaissance du potentiel minéral ; la modernisation du cadastre minier, l'amélioration de la gouvernance du secteur, le développement d'un contenu local afin de mieux intégrer l'industrie minière à l'économie nationale.*

#### 2.1.6.6 Pétrole

Les principales réalisations de l'amont pétrolier sur la période de 2017-2020 ont concerné 1781,358 km de sismique 2D ; 3069,039 km<sup>2</sup> de sismiques 3D ; 88 forages dont 19 forages d'exploration et 69 forages de développement. Ces travaux ont permis de porter les réserves récupérables de 957 millions de barils en 2018 à environ 992,74 millions en 2020.

Les volumes de production du pétrole limitée structurellement à 20.000 barils/jour du fait de la capacité de traitement de brut par la SORAZ a permis de produire sur la période 2017-2020 une quantité cumulée de 25 610 647,12 barils, soit en moyenne 6 402 661,78 barils par an.

En ce qui concerne le secteur aval pétrolier, depuis la mise en service de la Raffinerie de Zinder, l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers est assuré. Cela a permis de couvrir entièrement les besoins nationaux, d'assurer la stabilité des prix des produits pétroliers et d'exporter vers les pays voisins, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Nigeria.

Le projet de Pipeline Export pour le transport des hydrocarbures par canalisation, de la région de Diffa jusqu'à la frontière Niger-Bénin sur une longueur de 1275 km est en cours de réalisation.

La production pétrolière a rapporté des recettes à l'Etat et aux collectivités. De 2017 à 2020, l'Etat du Niger a recouvré 75 milliards de FCFA de redevance ad valorem ; 30,4 milliards de FCFA de tax oil et 14,02 milliards de profit oil, soit un total de 152,2 milliards de FCFA.

Sur la période 2018 à 2020, des montants cumulés reversés aux collectivités se situent à 7 336 824 774 FCFA pour la région de Diffa et 2 994 976 322 FCFA pour la région de Zinder.

**Tableau n°22 : Recettes de l'amont pétrolier (en milliards de FCFA)**

Année	Redevance ad valorem	Tax oil	Profit oil	Total
2017	19,9	16,8	3,8	40,5
2018	18,0	15,1	3,4	36,6
2019	20,8	17,4	3,9	42,1
2020	16,3	13,7	3,1	33,0
Total	75,0	30,4	14,2	152,2

Source : Ministère du Pétrole

Au cours de la même période, de nouvelles mesures sont adoptées et mises en œuvre dont : (i) l'adoption de la Loi n° 2017-63 du 14 août 2017 portant code pétrolier ; (ii) l'adoption d'une Politique Pétrolière Nationale en 2018 ; (iii) la transformation de la société nigérienne de produits pétroliers en société nationale de pétrole (SONIDEP) en 2019 intervenant désormais dans l'Amont et dans l'Aval et dont la tutelle technique est revenue au Ministère du Pétrole (précédemment sous la tutelle du Ministère du Commerce) et (iv) l'octroi d'une Autorisation Exclusive d'Exploitation (AEE) dénommée «Grande AEE», par décret n°2018-404/PRN/MPe du 13 juin 2018.

En ce qui concerne la production aval, la capacité nominale de traitement de la SORAZ est de 1 million de tonnes de brut par an, soit l'équivalent de 20.000 barils/jour. Mais elle a une plage maximum de 10% soit 22000 barils par jour si l'approvisionnement en brut est assuré et l'enlèvement des produits raffinés régulier.

Le tableau suivant donne l'évolution de la quantité du brut traité et celle des produits raffinés

**Tableau n°23 : Production aval de 2017 à 2020 de la SORAZ ( en milliers de tonnes)**

Désignation	2017	2018	2019	2020
Brut traité	920	845	875	851
Essence	271	236	251	250
Gasoil	491	469	474	455
GPL	55	53	61	60

Source : Ministère du Pétrole

Le problème central du secteur pétrolier est sa faible optimisation dans l'apport économique. Les causes principales seraient : (i) la sous-exploitation du potentiel géologique ; (ii) l'inexistence à ce stade d'oléoduc d'export ; (iii) le développement significatif de la fraude ; (iv) le sous-développement du Contenu Local du secteur pétrolier nigérien ; (v) l'insuffisance de moyens techniques, matériels et humains et (vi) la faible participation du secteur privé national aux activités pétrolières.

Les principales conséquences se résument à : (i) la faible attractivité des investisseurs ; (ii) le faible apport économique du secteur ; (iii) la dégradation de l'environnement et (iv) le faible développement du contenu local.

Les défis majeurs demeurent : (i) l'amélioration de la connaissance des vastes bassins sédimentaires nigériens ; (ii) la mise en œuvre d'une politique de Contenu Local afin de développer les compétences locales et créer les conditions d'une meilleure intégration de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière dans l'économie ; (iii) le renforcement des capacités de la SONIDEP pour lui permettre de

participer activement aux opérations pétrolières et de transport ; (iv) l'amélioration de l'exploitation des ressources pétrolières durables, en préservant l'environnement et (v) l'équilibre entre les mesures d'attractivité et la croissance des revenus de l'État.

Au total, le Niger présente des opportunités certaines dans le secteur pétrolier. Une bonne exploitation de ces opportunités pourrait faciliter la transformation structurelle de la base productive de l'économie nationale.

*Pour améliorer l'apport du secteur pétrolier dans l'économie nationale, une attention particulière sera accordée aux travaux du grand projet structurant de développement de la Grande Autorisation Exclusive d'Exploitation du bloc Agadem et le Pipeline, reliant Koulélé au port de SEME au Benin sur une distance de 1982 km. De même, des dispositions seront prises pour faire aboutir d'autres blocs pétroliers en phase de recherche et pour intensifier les recherches. Par ailleurs, la modernisation du cadastre minier, la création d'industries utilisant la matière première pétrochimique, le développement d'un Contenu Local, le développement du secteur aval pétrolier seront placés au centre du développement du secteur pétrolier.*

#### 2.1.6.7 Tourisme, hôtellerie et artisanat

L'évolution des infrastructures touristiques et hôtelières sur la période 2017-2020 est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau n°24 :** Évolution des infrastructures touristiques et hôtelières

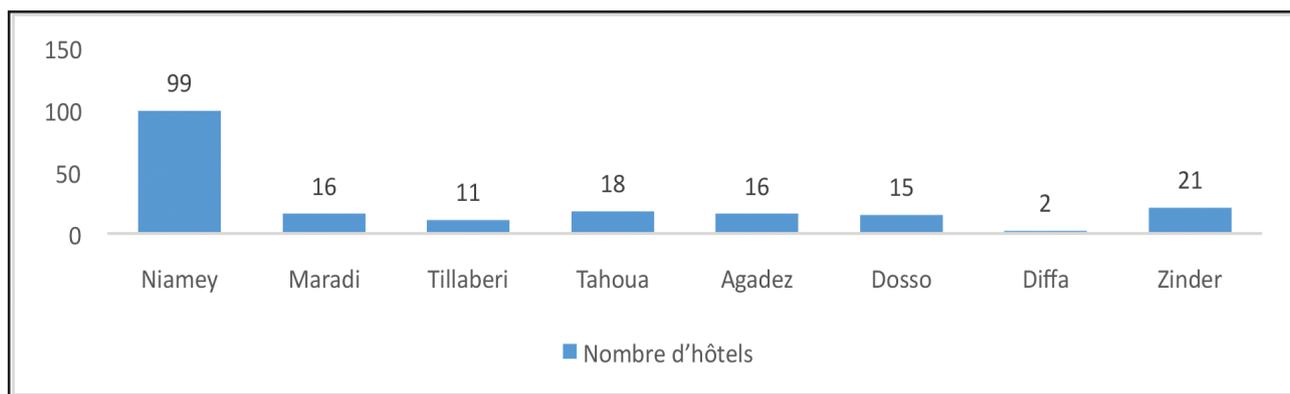
		2017	2018	2019	2020*
Capacité hôtelière	Nombre d'hôtels	164	176	198	225
	Nombre de chambres	3248	3557	4382	4598
	Nombre de lits	3956	4204	4817	5107
Nombre de nuitées (en millier)		182	181	216	ND
Etablissements mis aux normes		-	-	-	227
Agences de voyage		184	193	224	243
Agences de location de véhicules		42	51	62	72
Restaurants de tourisme		47	54	70	94
Recettes touristiques en milliards de FCFA		165	169	233	ND
Emplois créés		2179	2510	3093	3262

Source : Rapport annuel 2019 et base de données du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat

\* Provisoire

Ces infrastructures hôtelières et touristiques sont inégalement réparties entre les régions, avec une forte concentration à Niamey (50% du total des hôtels en 2019).

**Graphique n° 3 : Répartition du nombre d'hôtels par région en 2019**



*Source : Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat*

Dans le domaine de l'artisanat, on note que sur la période 2017-2020, la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI) a été installée et le Secrétariat Permanent du SAFEM érigé en établissement public à caractère professionnel dénommé Agence SAFEM.

Pour renforcer les infrastructures, des activités ont porté sur la construction du village artisanal de Tillabéry (finalisation de la clôture et engagement de la construction de blocs d'ateliers) et celle du village artisanal de Diffa.

Le problème central du développement du tourisme et de l'artisanat est la faible compétitivité du secteur.

Les principales causes en sont : (i) la gouvernance perfectible du sous-secteur et l'insuffisance des infrastructures et équipement touristiques répondant aux normes internationales à l'intérieur du pays ; (ii) la faible promotion de la destination Niger ; (iii) l'insuffisance de personnel qualifié ; (iv) la faible synergie d'acteurs ; (v) la non certification des produits artisanaux ; (vi) les préjugés socioculturels entravant la pratique de certains métiers de l'artisanat ; (vii) la faible capacité d'accueil ; (viii) le faible accès aux crédits bancaires et (ix) l'insécurité.

Les principales conséquences se résument à : (i) la perte de retombées pour l'Etat et les promoteurs ; (ii) la perte des avantages liés à la propriété intellectuelle et (iii) les menaces de disparition de certains métiers artisanaux.

Les défis majeurs identifiés sont : (i) le développement de l'industrie artisanale ; (ii) la certification des produits artisanaux ; (iii) l'amélioration de la sécurité des zones touristiques et (iv) la promotion de la destination Niger et l'opérationnalisation des circuits touristiques.

*Les acquis seront consolidés pour rendre ce secteur productif, prospère et compétitif et de nouvelles mesures seront mises en œuvre en vue de créer davantage d'emplois et contribuer significativement à la croissance économique. La compétitivité du secteur sera améliorée par la construction et la réhabilitation des infrastructures artisanales, le renforcement des compétences techniques et managériales des artisans ainsi que l'acquisition de nouvelles parts de marché.*

### 2.1.6.8 Économie culturelle et créative

Les principales réalisations en matière de production artistique et culturelle qui concourent au développement du sous-secteur sur la période 2017-2020 se déclinent à : (i) l'émergence de la filière mode à travers la détection de jeunes talents très motivés ; à cet effet, l'Agence pour la Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) a identifié 15 stylistes ; (ii) 6 entrepreneurs de la filière ont pris la licence de l'entrepreneur culturel à l'APEIC ; (iii) la création de 5 maisons d'édition fonctionnelles et 83 librairies dont 38 librairies par terre. Ainsi, le nombre d'imprimeries passe à 21 en 2018 ; (iv) la création de 15 studios de musique de taille variable et (v) 13 festivals au Niger.

**Tableau n°25 :** Principaux indicateurs du secteur de l'économie culturelle et créative sur la période 2017-2020

Indicateurs	2017	2018	2019	2020
Montant des droits recouverts par les Bureaux des Droits d'Auteurs selon le profil des usagers (en millions FCFA)	25,7	17,07	36,81	62,12
Nombre d'artistes bénéficiaires des droits	1023	702	990	1001
Nombre d'acteurs culturels accompagnés dans les six (6) filières prioritaires	55	40	13	50
Nombre de talents promus	ND	10	15	292
Taux d'accroissement des recettes touristiques (en %)	ND	5	18,34	2,5
Taux d'accroissement des recettes issues des ventes des œuvres artisanales au niveau des centres et foires (en %)	ND	45	38,86	26,66

*Source :* Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat

Le caractère informel dominant des entreprises culturelles ne permet pas de disposer des données exhaustives sur l'évolution des principaux indicateurs.

Le problème central est le faible développement des entreprises et industries culturelles.

Les principales causes en sont : (i) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures artistiques et culturelles ; (ii) le coût élevé de la fiscalité, du transport et de l'énergie ; (iii) la faible qualité de l'offre de produits ; (iv) une demande nationale extravertie ; (v) le faible accès au crédit ; (vi) l'insuffisance du cadre organisationnel pour fédérer les acteurs du sous-secteur ; (vii) la faible protection de la création artistique et culturelle et (viii) la faible structuration des filières artistiques.

Les principales conséquences sont : (i) la faible contribution du sous-secteur à l'économie nationale et (ii) la faible compétitivité des produits culturels locaux.

Les défis à relever se résument à : (i) l'amélioration de la protection de la création artistique et culturelle ; (ii) la facilitation de l'accès au crédit et (iii) l'amélioration de la qualité des produits artistiques et culturels.

*Les acquis dans le domaine de l'économie culturelle et créative seront consolidés et renforcés à travers la promotion des valeurs culturelles positives pour un changement social et comportemental, le développement de la production artistique notamment le cinéma, l'édition, la musique, les arts plastiques, la valorisation des éléments du patrimoine culturel, des sites historiques, des musées et des monuments.*

## 2.1.7 Climat des affaires

L'environnement des affaires au Niger a connu une amélioration au cours de la période 2017-2019. En effet dans le Rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, en 2019, le Niger se situait à la 132<sup>ème</sup> place sur 190 économies dans le monde avec une note de 56,9 sur 100. En 2017, le Pays était classé 144<sup>ème</sup> avec une note de 53,7 sur 100 réalisant ainsi un gain de 12 places sur la période 2017-2019 et une amélioration de ses notes (*cf. tableau ci-après*).

Cette amélioration est le fruit des différentes réformes mises en place par le Niger. En effet l'analyse détaillée des résultats Doing Business montre que le progrès le plus significatif a été enregistré au niveau de l'obtention des prêts, le Niger a gagné 94 rangs dans le classement. Les autres progrès remarquables concernent, la protection des investisseurs minoritaires (+26) et l'exécution des contrats (+23).

**Tableau n°26 : Évolution des indicateurs (Notes et classement) des Rapports Doing Business sur la période 2017-2019**

Indicateurs	2017		2018		2019		Variation 2017-2019 (Rang)
	Note (score)	Rang	Note (score)	Rang	Note (Score)	Rang	
Création d'entreprise	84,4	24	91,9	27	91,9	56	-32
Octroi de permis de construire	39,3	164	42,5	158	44,1	180	-6
Raccordement à l'électricité	43,5	162	44,9	162	48,5	159	+3
Transfert de propriété	52,7	116	56,8	111	58,1	115	+1
Obtention de prêts	30,0	142	30,0	144	70,0	48	+94
Protection des investisseurs minoritaires	42,0	146	42,0	149	42,0	120	+26
Paiement des taxes et impôts	49,1	160	49,4	161	49,4	169	-9
Commerce transfrontalier	65,4	122	65,4	124	65,4	126	-4
Exécution des contrats	46,5	137	49,6	119	54,7	114	+23
Règlement de l'insolvabilité	40,4	112	39,2	114	39,4	114	-2
Classement général	53,7	144		143	56,9	132	+12
Nombre de pays classés		190		190		190	

*Source : Rapport Doing Business, 2020. Banque Mondiale.*

Les efforts fournis en matière de réformes pour booster le développement du secteur privé ont contribué à améliorer l'attractivité des Investissements Directs Étrangers (IDE), qui se sont chiffrés à environ 393 milliards de FCFA en 2020 contre 155 milliards en 2016.

Le recours aux Partenariats Publics-Privés a contribué à accroître les investissements dans les projets de développement. En effet, 8 dossiers (énergie, pétrole, logements sociaux, abattoir et routes) ont été approuvés par le Comité d'orientation des Partenariats Public-Privé pour un montant total de près de 1000 milliards de FCFA. Des manifestations d'intérêt ont abouti à la concrétisation de 3 grands projets d'envergure portant notamment sur la corniche Yantala et l'aménagement urbain de la ville de Niamey pour un montant d'investissement estimé à 3150 milliards de FCFA et des emplois estimés à plus de 30000.

La promotion de la compétitivité et de la viabilité des PME a permis d'accroître le nombre d'entreprises créées. En effet, selon la Maison de l'Entreprise, 5588 entreprises ont été créées en 2020, passant le stock total des entreprises créées à 20 682 sur la période 2017-2020.

Les capacités des jeunes ont été renforcées afin de promouvoir l'entrepreneuriat. En plus de la création des structures dédiées à l'entrepreneuriat des jeunes, l'amélioration du dispositif institutionnel a consisté en l'adoption de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger ainsi que la mise en œuvre du Programme d'Inclusion Socioéconomique des Jeunes et des Femmes au Niger (PISEJEF).

Le problème central de ce sous-secteur demeure l'environnement des affaires encore peu favorable.

Les principales causes sont : (i) un accès difficile aux financements pour les PME et les jeunes porteurs de projets d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire ; (iii) une fiscalité perfectible en faveur du développement des PME et de l'entrepreneuriat des jeunes ; (iv) une faiblesse de la compétitivité des entreprises nigériennes ; (v) la lourdeur administrative dans l'accompagnement des entreprises (y compris celles des jeunes) ; (vi) le faible accès à l'électricité ; (vii) le commerce transfrontalier coûteux ; (viii) la faiblesse en matière de règlement de l'insolvabilité, (ix) le coût élevé des facteurs de production et (x) le faible dialogue du partenariat public privé.

Les principales conséquences sont : (i) la faible compétitivité des entreprises nationales ; (ii) la faible attractivité des IDE ; (iii) la faible création d'emplois ; (iv) la prédominance du secteur informel et (v) la faible contribution des PME aux recettes de l'Etat.

Les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration du climat des affaires ; (ii) le financement des PME et de l'entrepreneuriat des jeunes à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive ; (iii) l'adoption de la Charte des PME/PMI et de ses textes d'applications ; (iv) l'actualisation et l'adoption de la Politique Nationale de la Promotion du Secteur Privé et (v) la réduction des principaux coûts de facteurs de production.

*Les conditions pour la transformation, la modernisation et la digitalisation de l'économie nationale seront créées par la consolidation et le renforcement des acquis dans le domaine du climat des affaires. A cet effet, des actions seront poursuivies et renforcées en matière d'assainissement du cadre législatif et réglementaire du climat des affaires et de la dématérialisation des procédures et des réformes dans le domaine du foncier, de la fiscalité et du règlement des litiges commerciaux. Le Partenariat public-privé, déjà en cours d'opérationnalisation, sera poursuivi de manière efficiente.*

## 2.1.8 Industrie

Dans le domaine industriel, les efforts ont porté sur la mise à niveau des entreprises, la normalisation, la métrologie, l'évaluation de la conformité, la promotion de la qualité ainsi que la propriété industrielle. A propos de la mise à niveau des entreprises, 24 plans de mise à niveau ont été élaborés au profit des entreprises. S'agissant des piliers et de la promotion de l'infrastructure qualité, 50 entreprises sont accompagnées dans la mise en place de la démarche qualité, 130 normes ont été homologuées, 42 normes vulgarisées, 25 entreprises certifiées à au moins, une norme ISO, 63 produits certifiés, 6 éditions du Prix Nigérien de la Qualité organisées, 14.878 instruments de mesure étalonnés.

Concernant le développement de l'agro-industrie, le nombre d'unités de transformation de produits agro-alimentaires opérationnelles est passé de 98 en 2016 à 120 en 2019.

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes a été élaborée et adoptée par le Gouvernement par décret n°538/PRN/MEJ du 20 septembre 2019. Dans la même dynamique, le Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes a initié et élaboré, en collaboration avec tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, une étude portant sur les « déterminants de l'exclusion socio-économiques des jeunes et des femmes au Niger » en vue de l'élaboration d'un programme commun pour leur inclusion avec le soutien des PTF.

La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB est passée de 6,20% en 2017 à 2,40% en 2018 et en 2019. Cette contre-performance s'explique par le retard dans la mise en œuvre du Programme de réhabilitation et de renforcement des capacités techniques des industries agroalimentaires du Niger dont l'une des composantes est le projet 3ADI financé par l'Etat du Niger à travers un fonds d'affectation spéciale, qui est suspendu et l'absence des agro-business.

En plus du retard dans la mise en œuvre du projet 3ADI, il convient de souligner également la fermeture, entre 2018 et 2020, de certaines entreprises telles que Olga Oil, Braniger, etc.

S'agissant de la promotion de la propriété industrielle : 67 titres de propriété dont 22 brevets, 27 marques, 16 noms commerciaux et 2 dessins et modèle industriels ont été délivrés par l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI) au profit des entreprises nigériennes. Il convient enfin de souligner la validation des outils de contrôle de 4 produits, à savoir « *l'oignon violet de Galmi du Niger* », « *le Kilichi du Niger* », « *le Tchoukou du Niger* » et « *la Peau de la chèvre rousse de Maradi* » pour lesquels des demandes de protection ont été agréées par l'OAPI. Par ailleurs, 2 sociétés ont été agréées dans le cadre du Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) de la CEDEAO.

En ce qui concerne la promotion de l'investissement industriel, 165 agréments au Code des investissements ont été octroyés sur la période 2017-2021.

Les principales contraintes du secteur sont : (i) l'insuffisance des infrastructures d'accueil des unités industrielles ; (ii) le coût élevé des facteurs de production (terrains, énergie, transport, emballages) ; (iii) l'absence d'une politique industrielle claire ; (iv) la faible préférence nationale ; (v) la faiblesse de certification aux normes ; (vi) un code des investissements pas assez attractif par rapport aux codes de la sous-région ; (vii) les difficultés de financement dues notamment à une insuffisance des fonds propres et un accès limité aux crédits ; (viii) la petite taille des unités de transformation de caractère artisanal ou semi artisanal gérées majoritairement par des femmes ; (ix) l'étroitesse du marché ; (x) la concurrence déloyale des produits de substitution importés ; (xi) la fiscalité jugée élevée et non adaptée au développement durable des entreprises ; (xii) le faible accompagnement des PME ; (xiii) la main d'œuvre inadaptée au besoin des entreprises et (xiv) la corruption.

**Encadré n°9 : Extrait des principales conclusions de l'étude sur la compétitivité de l'économie nigérienne : le secteur manufacturier**

*L'étude réalisée par la CAPEG (juillet 2021) a abouti aux principales conclusions suivantes :*

- *le capital humain a un effet positif à court et à long termes sur le développement du secteur manufacturier; une augmentation de capital humain de 10% entraînant respectivement une hausse de 3,7% et 2,9% de la production du secteur manufacturier ;*
- *la réaction de la production du secteur manufacturier suite à l'accroissement des investissements privé et public est positive. En ce qui concerne l'investissement privé, une augmentation de 10% de cette variable entraine un accroissement de 2,8% et 2,2% respectivement à court et long termes ; quant à l'investissement public, un accroissement de 10% de cette variable entraine une augmentation de 2,2% et 1,6% à court et long termes ;*
- *le coût de l'énergie a une corrélation négative à court et long termes avec la production du secteur manufacturier ; le coût de l'énergie et ses variations affectent donc la compétitivité des entreprises, à travers leur consommation intermédiaires et via les prix de leurs biens intermédiaires ;*
- *le coefficient du degré d'ouverture de l'économie est significatif du point de vue statistique, traduisant qu'une augmentation du degré d'ouverture de 10% entraîne un accroissement de la production du secteur manufacturier de 2,1% et 0,9% respectivement à court et long termes ;*
- *la consommation finale influence significativement et positivement la production du secteur manufacturier au Niger ; un accroissement de 10% de la consommation finale entraînerait une hausse de 1,9% et 2,9% de la production du secteur manufacturier.*

Les principales conséquences sont : (i) la faible compétitivité des produits locaux ; (ii) la faiblesse du tissu industriel ; (iii) la faible création d'emplois et (iv) la faible création de la richesse et la faible contribution au PIB.

Les principaux défis à relever sont : (i) le développement et l'exploitation des chaînes de valeurs ; (ii) l'amélioration du code des investissements ; (iii) la réduction des coûts des facteurs (électricité, le transport) de production et (iv) l'amélioration de la qualité du capital humain.

*Le Gouvernement entend, à travers la politique industrielle nationale, booster la consommation des produits industriels locaux et accroître les exportations. A cet effet, l'accent sera mis sur la création de nouvelles zones industrielles et des zones franches pour attirer les investisseurs ainsi que sur l'exploitation des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'élevage. Les efforts seront également centrés sur la lutte contre la concurrence déloyale, la qualité de l'intermédiation financière et le financement des entreprises, le renforcement de l'offre énergétique, l'amélioration de l'efficacité du système fiscal par l'élaboration d'une stratégie fiscale qui valorise le secteur pour lequel le Niger dispose d'un avantage comparatif et l'exploitation du potentiel économique du pays, à travers le programme « Une Région, Une Industrie ».*

## 2.1.9 Commerce

Il est indéniable que la réalisation d'infrastructures a relativement contribué au développement du commerce au Niger. Pour la promotion des exportations agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) : (i) la construction d'environ 92 marchés et comptoirs dans les régions ; (ii) la construction d'un centre de tri ; (iii) la réhabilitation de deux centres de collecte de cuirs et peaux à Maradi et à Zinder ; (iv) la réhabilitation des tanneries traditionnelles à Tahoua et Agadez ; (v) la construction de la tannerie traditionnelle de Dadin Sarki (Zinder) ; (vi) la construction des marchés modernes de Maradi, Tahoua et Zinder et (vii) la construction d'un centre international de foires et d'expositions Mahatma Gandhi à Niamey.

Dans le domaine de la commercialisation des céréales, au-delà des évolutions engendrées par les orientations des législations et normes régionales et continentales, il est à noter l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale d'Achats Locaux aux Petits Producteurs (SNALAPP) qui a permis d'agir sur le volume des achats institutionnels de céréales réalisés auprès des producteurs ou par l'intermédiaire de leurs organisations et unions et non plus uniquement via des commerçants. L'organisation des foires et du Salon de l'Agriculture, Elevage, Environnement et Hydraulique (SAHEL NIGER) a permis une amélioration des circuits de commercialisation.

S'agissant des infrastructures de stockage, les réalisations entre 2017 et 2020 ont porté sur la construction de 26 magasins communaux de stock de sécurité alimentaire, la construction de 14 centrales communales d'approvisionnement en intrants agricoles et la construction de 25 centrales communales d'approvisionnement en aliments-bétail.

En ce qui concerne les marchés ruraux, les réalisations entre 2017 et 2020 ont porté sur : (i) la construction de 60 marchés ; (ii) la réhabilitation de 9 marchés ; (iii) la construction de 6 comptoirs de commercialisation ; (iv) la construction de 13 points de vente améliorés de la viande (Kiosque) et (v) la création de 3 centres de collecte primaire de cuirs et peaux.

Le problème crucial est le faible développement du commerce.

Les principales causes de cette situation sont : (i) la faible culture entrepreneuriale de type formel ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de soutien (marchés, ressources en eau, pistes rurales, électrification rurale) ; (iii) une fiscalité jugée non favorable au développement du commerce ; (iv) la faible qualité de certains produits commercialisés ; (v) l'insécurité grandissante due aux actions des groupes terroristes sévissant dans certaines parties du pays ; (vi) le non-respect des textes sur la concurrence et la protection du droit des consommateurs ; (vii) le faible accès aux crédits privés ; (viii) le faible encadrement technique sur l'emballage, la certification, la labélisation et la conservation ; (ix) la faiblesse de la demande locale et (x) le faible investissement public.

Les principales conséquences sont : (i) le ralentissement des échanges ; (ii) la faiblesse des recettes ; (iii) la faible compétitivité des produits ; (iv) la fragilisation des entreprises locales ; (v) augmentation des pertes post récoltes du fait de la mévente des produits et (vi) la dégradation des termes de l'échange pour les producteurs à la base.

Les principaux défis à relever sont : (i) la construction du réseau ferroviaire ; (ii) l'amélioration du commerce transfrontalier ; (iii) l'amélioration de la sécurité routière ; (iv) le respect des engagements par les différentes parties prenantes dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine ; (v) le développement des infrastructures de commercialisation ; (vi) une offre des produits et services de qualité et en quantité sur le marché ; (vii) l'amélioration d'accès aux marchés publics et (viii) une fiscalité adaptée.

Dans ces domaines des avancées significatives ont été enregistrées notamment en matière d'amélioration du climat des affaires. Des efforts seront poursuivis pour lever toutes les contraintes à la promotion et au développement du secteur privé.

*En vue de favoriser l'essor du commerce, les actions envisagées porteront notamment sur la mise à niveau des unités industrielles, la mise en œuvre de la stratégie nationale ZLECAf et l'actualisation de la politique commerciale. De même, les actions visant l'amélioration du climat des affaires seront poursuivies et intensifiées.*

## 2.2. Situation sociale et capital humain

La section couvre l'état de la pauvreté, de l'éducation, de la santé, nutrition et sécurité alimentaire, eau, hygiène et assainissement, la protection sociale, l'emploi, le genre, la situation humanitaire et culturelle.

### 2.2.1 Etat de pauvreté

L'incidence de la pauvreté a diminué de 5,4 points de pourcentage entre 2014 et 2019<sup>14</sup>, en passant de 46,2% à 40,8%. L'analyse spatiale de la pauvreté selon le milieu de résidence fait ressortir un écart très significatif entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, en 2019, en milieu rural, la pauvreté touchait 46,8% de la population contre 11,8% en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté est presque identique quel que soit le sexe du chef de ménage (40,8% pour les hommes contre 40,7% pour les femmes).

La pauvreté continue d'être un phénomène surtout rural au Niger, malgré l'amélioration substantielle de son incidence observée dans ce milieu entre 2014 et 2019 (-6,9 points de pourcentage).

L'analyse selon les régions révèle une incidence relativement élevée de la pauvreté dans les régions de Dosso (48,4%), Zinder (47,8%), Maradi (46,1%) et Tillabéri (42,3%), dépassant la moyenne nationale qui est de 40,8%. Les régions les moins touchées sont la ville de Niamey et les régions d'Agadez et de Tahoua avec respectivement 6,9% ; 14,6% et 35,7% d'individus qui sont touchés par la pauvreté.

Il convient de souligner que la baisse observée de l'incidence de la pauvreté sur la période 2011-2019, nonobstant son importance, ne s'est pas traduite par une baisse du nombre de pauvres. Au contraire, le nombre de pauvres s'est accru d'environ un million d'individus sur la période. C'est certainement le fait d'un croît démographique beaucoup plus important que la baisse du taux de pauvreté. Tout cela s'est traduit par une réduction des inégalités au plan national puisque l'indice de concentration de Gini est passé de 0,37 en 2014 à 0,35 en 2019. De même que pour la pauvreté monétaire, la proportion des nigériens a diminué passant de 70% à 60%.

Au total, malgré les avancées enregistrées, la profondeur de la pauvreté nécessite des mesures vigoureuses pour impulser une croissance pro pauvre et durable. Dans cette optique, la persistance des inégalités liées au genre, confortée par la valeur élevée (0,642) en 2019 de l'indice d'inégalité de genre (IIG) sur une échelle de 0 à 1, est une contrainte majeure à prendre en charge.

<sup>14</sup> Banque Mondiale, (2021). « Niger : Investir dans le capital humain, la productivité agricole et la protection sociale pour une réduction plus rapide de la pauvreté ».

## **Encadré n°10 : Inclusion financière et performance socio-économique au Niger**

Cet encadré est extrait des travaux du Dr Rabiou ABDYOU (2021). L'auteur confirme que le niveau d'inclusion financière est faible au Niger. Les indicateurs d'accès aux services financiers y sont parmi les plus faibles de l'UEMOA. La dimension « qualité », appréhendée via l'accessibilité-prix des services financiers n'est pas reluisante, le pays présentant les coûts de crédit les plus élevés de l'UEMOA. À l'instar de l'accès et de la qualité, les indicateurs d'utilisation des services financiers sont également perfectibles. **En ce qui concerne les indicateurs d'accès, (i) le taux global de pénétration démographique des services financiers** calculé sur la base de la population adulte âgée de 15 ans et plus, ressort à 24 points de services pour 10 000 adultes en 2016 au Niger ; depuis 2012, ce taux est supérieur à la moyenne de l'UEMOA ; cette performance relative du Niger provient de l'importance des comptes de monnaie électronique, souvent créés comme un effet de mode, mais non utilisés ; (ii) **le taux global de pénétration géographique des services financiers** au Niger s'établit à 18 points de services sur 1000 km<sup>2</sup> en 2016 ; il est largement inférieur à la moyenne de l'UEMOA qui atteint 48,5 points de services à la même année ; cette situation reflète certes la modicité du nombre de points de services financiers au Niger, mais également la large superficie du pays. **S'agissant des indicateurs d'utilisation des services financiers, (i) le taux de bancarisation strict défini comme le pourcentage de la population adulte détenant un compte bancaire dans les Services Postaux, la Caisse nationale d'épargne (CNE) et le Trésor, ressort à 5,7 % en 2016 au Niger contre une moyenne de 16,1 % dans l'UEMOA ; l'économie nigérienne est donc sous-bancarisée au sens strict ; la faiblesse de ce taux découle en partie d'une dynamique démographique en déphasage avec l'éducation financière de la population ; (ii) le taux de bancarisation élargi, défini comme le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes bancaires, dans les Services postaux, dans les CNE, le Trésor, auquel s'ajoutent les comptes dans les SFD, est faible au Niger et s'établit à 16,64 % en 2016 contre une moyenne de 35,6 % au niveau de l'UEMOA selon les données de la BCEAO ; la différence assez significative entre les niveaux du taux de bancarisation strict et du taux de bancarisation élargi, traduit l'importance du rôle que joue la microfinance dans la bancarisation et l'offre des services financiers au Niger ; (iii) selon les données de la BCEAO (2017), le taux global d'utilisation des services financiers au Niger s'est établi à 19,71 % en 2016, contre 50,2 % en moyenne à l'échelle de l'UEMOA. La dynamique d'utilisation de la monnaie électronique est moins forte au Niger comparativement aux autres pays de l'Union.**

A partir des méthodes d'analyse factorielle et économétrique, **il a été mis en évidence une relation positive entre l'accès aux services financiers et la réduction de la pauvreté au Niger.** De même, au niveau des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), l'accès aux services financiers s'accompagnerait d'une amélioration du chiffre d'affaires, du bénéfice, de la création d'emplois et même de la contribution aux recettes budgétaires de l'État via le paiement d'impôt.

**En matière de pauvreté, l'inclusion financière a un effet positif et atténue la discrimination entre hommes et femmes.** En effet, dans le groupe des chefs de ménages qui accèdent aux services financiers, l'incidence de la pauvreté est quasiment identique dans les ménages dirigés par les hommes (28,7 %) et dans ceux dirigés par les femmes (29,6 %). L'inclusion financière semble permettre de neutraliser quasiment l'effet du sexe du chef de ménage sur la pauvreté. La pauvreté dans les ménages dont le chef dispose d'un compte en banque ou dans un SFD est largement inférieure à celle de l'échantillon global, laissant présager un impact positif de l'inclusion financière dans la lutte contre la pauvreté au Niger. L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle dans le sous-échantillon des chefs de ménages exclus des services financiers fait ressortir une pauvreté plus prononcée que celle qui prévaut dans les ménages dirigés par des personnes qui ont accès aux services financiers. Dans ce sous-groupe des exclus financiers, 61,24 % des chefs de ménage sont pauvres contre 42,42 % dans l'échantillon national global et 2,92 % dans le sous-échantillon des chefs de ménages ayant des comptes en banque. L'impact de l'inclusion financière sur la pauvreté est robuste et reste valable aussi bien en matière de pauvreté multidimensionnelle qu'en ce qui concerne la pauvreté monétaire. En effet, dans le sous-échantillon des chefs de ménages exclus des services financiers, l'incidence de la pauvreté monétaire ressort à 57,8 % dans les ménages dirigés par les hommes et 66,7 % dans ceux dirigés par les femmes. Ces proportions sont respectivement de 28,7 % et de 29,6 % dans le sous-échantillon des chefs de ménages ayant accès aux services financiers.

**S'agissant des MPME, 80,3 % ne disposent pas de compte bancaire contre 19,7 % qui en possèdent au moins un, ouvert dans les livres d'une banque.** Dans les faits, ce sont surtout les microentreprises qui semblent être réellement victimes d'exclusion financière avec seulement 9,2 % qui sont bancarisées contre 37 % pour les petites entreprises et 77,8 % pour les moyennes entreprises. Il ressort ainsi que l'accès au marché formel de produits et services financiers par les MPME, n'est pas encore satisfaisant au Niger. Elles font largement recours à la finance informelle. Pourtant les services financiers formels ont l'avantage de présenter des garanties de pérennité du fait des précautions qui sont prises par les institutions habilitées à leur accorder l'agrément. À des degrés divers, les MPME accèdent à une diversité de produits et services financiers formels. Elles sont 72 % à utiliser les services de transfert d'argent fournis par des établissements financiers nationaux et internationaux agréés, 47 % arrivent à épargner et 19 % obtiennent des facilités de trésorerie. En revanche, les crédits à moyen et long termes destinés au financement des investissements et de la production, ainsi que le crédit-bail sont rares, car seules respectivement 7 % et 0,2 % des MPME les utilisent. 15 % des MPME utilisent l'aval de traites et 11 % font appel au cautionnement des banques. Au Niger, les crédits aux MPME sont en général d'un montant relativement modeste, et demeurent assez chers, n'étant pas toujours mis en place dans des conditions de coût respectant la légalité (non-respect des seuils de l'usure aussi bien au niveau des banques que des SFD).

**L'impact de l'accès au crédit sur le chiffre d'affaires et le bénéfice des entreprises est globalement positif.** En effet, 75 % des entreprises qui accèdent au crédit voient leur bénéfice augmenter par rapport à la situation de référence avant l'accès au crédit. **L'impact de l'accès au crédit sur le bénéfice des entreprises dépend de l'institution qui prête.** Les entreprises financées par les banques enregistrent les meilleures performances, suivies de celles financées par les SFD, puis celles qui s'orientent vers les sources de financement non formelles. **L'impact de l'accès au crédit des MPME sur la création d'emploi et le paiement d'impôt est plus mesuré** et paraît moins significatif. Cette configuration de l'intervention du secteur financier au profit des entreprises n'est pas favorable à la croissance à long terme impulsée par le secteur productif. Elle nécessite une réorientation par un système des incitations bien étudié et adapté au contexte. Il faut notamment accentuer les réformes tendant à améliorer la production et la disponibilité des informations sur les MPME afin de faciliter la prise de décision des banques. Il faut développer le numérique et réduire le périmètre du secteur informel pour promouvoir l'inclusion financière, dans le cadre plus général de la mise en œuvre des Stratégies Nationale et Régionale d'inclusion financière.

## 2.2.2 Démographie

La population du Niger a été multipliée par près de six, passant de 3,3 millions d'habitants en 1960 à environ 22,7 millions d'habitants en 2020<sup>15</sup>, avec un taux de croissance d'environ 3,9% par an (RGPH 2012). La structure de la population du Niger se caractérise par la prédominance des femmes (50,2%) et son extrême jeunesse, plus de la moitié de la population ayant moins de 15 ans et plus des deux tiers moins de 25 ans en 2020 (Division des Nations Unies, 2020). Par ailleurs, plus de quatre personnes sur cinq (84%) vivent en milieu rural.

Le Niger a engagé sa transition démographique, qui est définie comme le passage de niveaux de mortalité et de fécondité élevés à des niveaux bas. En effet, l'indice synthétique de fécondité est ressorti à 6,2 enfants par femme en 2021 contre 7,6 enfants par femme en 2012 et le taux de mortalité est passé de 11,6‰ en 2001 à 9,12‰ en 2014 (dernières données disponibles).

Une autre cause de cette poussée démographique est l'augmentation du taux de dépendance démographique, qui est passé de 98 en 1960 à 112 pour 100 actifs potentiels (ou 1,12 dépendant par actif potentiel) en 2020. Il est aujourd'hui environ deux fois moindre dans les pays émergents. A l'opposé de ce qui s'observe généralement dans les pays selon les théories de la transition démographique, la dépendance des 0-15 ans n'a jamais baissé depuis les indépendances du Niger. Elle a en effet substantiellement augmenté passant de 95,5% en 1960 à 104% en 2020. Au regard du taux de dépendance économique qui traduit le rapport entre le nombre de personnes à charge quel que soit leur âge et le nombre d'actifs occupant un emploi rémunérateur (en sont exclus les travailleurs familiaux), les résultats tirés du dernier recensement général de la population (RGP/H 2012), situent cet indicateur à 4,4% ; soit 4 fois plus que le taux de dépendance démographique (1,12%). Au niveau des ménages nigériens, les travailleurs dégagent un surplus de revenus absorbé à 80% par les enfants et les jeunes adultes dont la plupart n'ont pas d'emploi (ONDD, 2016).

Le pays fait ainsi face à une croissance continue des besoins en santé, en éducation, en formation professionnelle, en eau potable et en matière d'assainissement de base et en création d'emplois en vue de l'absorption des flux massifs d'entrées de jeunes sur le marché du travail avec plus de 250 000 jeunes par an. En milieu urbain, le secteur informel sert d'amortisseur social. Il n'offre cependant aucune garantie<sup>16</sup>. Les activités informelles prennent souvent la forme de chômage déguisé avec une main-d'œuvre pléthorique peu ou pas qualifiée avec de faibles rémunérations.

Le problème central sur les questions de démographie et de dépendance s'énonce dans ce cas comme la faible maîtrise des leviers de la croissance démographique.

Les principales causes de cette situation sont : (i) le faible accès aux services de santé génésique permettant l'accès à la contraception, surtout pour les populations en zones rurales où vit la majeure partie de la population ; (ii) la précocité de l'entrée en union et en vie génésique ; (iii) la faible demande des produits contraceptifs ; (iv) la persistance des comportements pro-natalistes ; (v) les inégalités de genre dans la prise de décision ; (vi) la faible scolarisation des filles ; (vii) la faible autonomisation des femmes et (viii) l'ancrage institutionnel des questions de population peu performant.

Les principales conséquences se résument à : (i) la forte demande des besoins sociaux de base ; (ii) la fécondité élevée ; (iii) la faible capacité à fournir des ressources humaines de qualité à l'économie et (iv) la mortalité maternelle et infantile élevée.

15 Projections de l'INS,

16 Selon l'OIT, l'informel est caractérisé par la privation de sept sécurités essentielles : i) la sécurité du marché du travail, ii) la sécurité de l'emploi, iii) la sécurité professionnelle, iv) la sécurité au travail, v) la sécurité du maintien des qualifications, vi) la sécurité du revenu et vii) la sécurité de la représentation.

Les principaux défis à relever sont : (i) la transformation de l'actif démographique en actif économique ; (ii) la lutte contre les mariages précoces exposant les jeunes filles à une plus longue période de reproduction ; (iii) l'amélioration de l'accès aux services de santé génésique ; (iv) la réduction des inégalités de genre et (v) l'amélioration de l'ancrage institutionnel des questions de population.

*Pour assurer la transition démographique, les efforts seront poursuivis et intensifiés dans le cadre de la scolarisation de la jeune fille et de son maintien à l'école. A cet égard, des collèges ruraux seront dotés en internats pour les filles et l'engagement des chefs traditionnels sur la scolarisation de la jeune fille sera renforcé et maintenu. L'autonomisation économique des femmes et des filles sera également promue à travers la création des activités génératrices de revenus et l'amélioration de leur accès au financement. Dans ce cadre, une table ronde des bailleurs de fonds sur l'éducation de la jeune fille est prévue en mars 2022. Par ailleurs, les actions programmées dans le cadre de la stratégie nationale de la finance inclusive y contribueront également au financement de ce programme.*

### 2.2.3 Santé

Sur le plan sanitaire, le Niger a réalisé de nombreux progrès. L'espérance de vie à la naissance est passée de moins de 40 ans dans les années 1960 à 65,5 ans en 2020<sup>17</sup>, du fait principalement de la baisse rapide de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui a significativement fléchi de 1998 à 2021 passant respectivement de 274 pour 1000 (EDSN 1998) à 123 pour 1000 (ENAFEM, 2021).

La politique de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, mise en place a contribué à l'amélioration des indicateurs à travers le suivi des femmes enceintes, la prise en charge des accouchements, et le suivi vaccinal et nutritionnel des jeunes enfants. Le niveau de mortalité maternelle reste toutefois encore préoccupant ; il est de 520 pour 100000 naissances vivantes en 2015 (ENISED/2016). La persistance des taux relativement élevés de mortalité maternelle et de mortalité des enfants souffrant de retard de croissance est imputable à la qualité insuffisante de services de santé, particulièrement en milieu rural, mais aussi à l'importance des grossesses à risques associées au maintien d'une fécondité élevée.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la mortalité des enfants, on note une forte mortalité liée à la malnutrition aigüe notamment en milieu rural et au faible taux de couverture vaccinale. Malgré les progrès observés ces dernières années, le Niger est encore loin d'atteindre l'objectif de couverture vaccinale de 95%.

En 2018, 46% des décès des moins de 5 ans étaient attribuables à des maladies évitables (pneumonie, diarrhée, méningite, rougeole, tétanos néonatal).

Le taux de couverture sanitaire (52,68% en 2020), connaît une légère amélioration de 2,55 points de pourcentage. Au niveau régional, seules Agadez (68,41%) et Niamey (99,09%) affichent une couverture supérieure à la moyenne nationale. Les régions de Diffa avec 47,58%, Dosso avec 50,10%, Tahoua avec 51,13%, Tillabéri avec 49,90% et Zinder avec 50,00% sont sensiblement au même niveau de couverture sanitaire.

L'accès aux soins et services de santé s'est amélioré à travers une multitude d'actions réalisées, dont les activités mobiles et foraines et de PCIME communautaire.

17 INS (2020). « Note sur la fiche de suivi des indicateurs sociaux au Niger ».

Quant au taux d'utilisation des soins curatifs, il a connu une baisse entre 2017 et 2019, passant respectivement de 52,1 à 45,8%. Cependant, il est noté une amélioration en 2020 avec 49,5%. Les principales causes de cette baisse sont les retards de remboursement des factures des formations sanitaires au titre de la gratuité des soins engendrant une rupture des médicaments essentiels, le problème de complétude des données notamment au niveau des Cases de Santé et la fermeture des certaines formations sanitaires pour des raisons d'insécurité notamment dans les régions de Diffa, Tillabéri et Tahoua.

En matière de lutte contre les maladies (paludisme, VIH, tuberculose, méningite, rougeole et COVID-19) le Niger a consenti d'énormes efforts. S'agissant de la lutte contre le VIH/Sida, les proportions d'adultes sous ARV ont progressé ; en passant de 53,03% à 71,44% entre 2017 et 2020. Au total, le nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV est de 21330 dont 7438 hommes et 13892 femmes (Annuaire statistique 2020).

La lutte contre le paludisme porte sur le renforcement de la distribution de moustiquaires imprégnées de longue durée d'action<sup>18</sup> et des interventions liées à la prévention du paludisme saisonnier à travers l'offre des quatre doses d'AQ-SP aux enfants de 3 à 59 mois<sup>19</sup>. Sur la période 2017-2020, l'incidence du paludisme est restée préoccupante, en passant de 15 961 en 2017 à 22608 cas pour 100.000 habitants en 2020.

Par ailleurs la situation épidémiologique a été marquée principalement par la pandémie de la COVID-19. Toutes les régions ont enregistré des cas. Ainsi, à la date 02 décembre 2021, sur un cumul global de 189 739 personnes testées, 7 056 cas ont été confirmés positifs avec 261 décès. Il convient également de souligner l'émergence des maladies non transmissibles (Cancer, Diabète, HTA, Drépanocytose,) et les maladies tropicales négligées (Bilharziose, Trachome, Filariose...).

Le respect des normes en matière de ressources humaines reste encore problématique. La densité du personnel de santé pour 1000 habitants est passée de 0,17 en 2017 à 0,44 en 2020, atteignant ainsi la norme de l'OMS (0,4 pour 1000 habitants). Seules les régions d'Agadez (0,90) et Diffa (0,44) ont atteint cette norme. Pour le cas spécifique de Niamey (1,61), ce ratio est largement dépassé.

Parmi les normes de l'OMS en matière de densité du personnel, le Niger respecte ainsi celles relatives au nombre d'infirmiers et de sages-femmes, soit respectivement 1/3208 habitants et 1/3728 Femmes en âge de procréer (FAP). Par contre, le ratio médecin/habitants n'est pas encore conforme à la norme de l'OMS (1/10.000 habitants) qui est 1/20352 habitants (annuaire statistique 2020).

La disponibilité des intrants et produits de santé n'est pas non plus satisfaisante en raison de nombreuses ruptures des molécules observées à tous les niveaux : pour un niveau attendu de 0,8 %, le taux de rupture est passé de 2,22% en 2017 à 13,74% en 2020 au niveau des cases de santé (CS) ; de 2,58% en 2017 à 9,03% en 2020 au niveau des Centres de Santé Intégrée (CSI) ; de 0,34% en 2017 à 3,36% en 2020 au niveau des Hôpitaux de district ; de 0,47% en 2017 à 0,68% en 2020 au niveau des centres hospitaliers régionaux (CHR) et 0,47% en 2017 à 1,91% en 2020 au niveau des Centres de santé mère/enfant (CSME). Cette contreperformance est liée à des ruptures de stock au niveau national de certains vaccins et molécules pendant des périodes plus ou moins prolongées (anti tuberculeux, SRO, diazépam, etc.). La situation est plus ou moins complexe avec le manque de fonds au niveau de certaines structures pour des raisons diverses (fermeture des comptes du recouvrement des coûts, non remboursements des frais de la gratuité).

18 15 085 688 distribuées sur 27 228 252 prévues.

19 14 723 237 enfants de 3 à 59 mois ont reçu sur 14 928 595 prévues pour la CPS, soit un taux de couverture de 98%.

Ces résultats ne sont pas sans lien avec l'importance du financement du système de santé au Niger. En effet, sur la période 2015-2020, la part du budget alloué au Ministère de la Santé a légèrement baissé et est passée de 6,58% à 6,29%. Les crédits alloués par l'Etat semblent insuffisants face aux besoins de plus en plus croissants en matière de santé. Sur la période 2015-2020, la part du budget de l'Etat allouée à la santé reste éloignée des 15% correspondant à l'engagement des Chefs d'Etat africains à Abuja en 2001.

La contribution directe des ménages en matière de dépenses de santé représente la deuxième source du financement de la santé. Cette contribution n'est pas stable et est également en baisse puisqu'elle passe de 48,79% (184,726 milliards de F CFA) en 2018, à 46,09% (197,670 milliards de F CFA) en 2019 avant de s'établir à 42% en 2020.

Le problème central du secteur est le faible accès aux services et aux soins de santé de qualité dans un contexte de démographie galopante.

Les principales causes sont les suivantes : (i) la faiblesse de la couverture sanitaire universelle ; (ii) l'insuffisance et la mauvaise répartition des ressources humaines en quantité et en qualité ; (iii) un plateau technique limité ; (iv) la faible exploitation des capacités réelles des hôpitaux de références ; (v) l'insuffisance d'accès équitable des femmes aux programmes éducatifs ; (vi) l'inégalité d'accès aux services de santé, notamment des femmes, des jeunes, des adolescent (e)s et des personnes âgées et handicapées, du fait de leur faible revenu ; (vii) la faible observance par les populations des règles élémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement et (viii) la rupture fréquente des médicaments essentiels et consommables médicaux.

Les conséquences qui en découlent sont principalement : (i) l'augmentation des dépenses de santé des ménages ; (ii) la faible disponibilité de services de santé ; (iii) la morbidité et la mortalité des populations ; (iv) la faible utilisation des services de la santé de la reproduction et (v) la **détérioration** de l'état de santé maternelle et infantile, avec comme résultante, la faiblesse du capital humain.

Les principaux défis sont : (i) l'amélioration de l'offre des services et soins de santé ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du secteur de santé et (iii) la réduction des inégalités d'accès aux services et soins de santé.

*Les acquis en matière d'accès et de qualité des services et soins de santé seront consolidés et renforcés à travers notamment la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires et le relèvement des plateaux techniques. Une attention particulière sera accordée à la prévention, à la vaccination et à la prise en charge de la pandémie de la COVID-19 et des maladies transmissibles. L'amélioration de la qualité des soins dans le sous-secteur privé de la santé sera une des priorités de la révision de la Loi portant exercice privé des soins de santé. Afin de protéger les populations contre le risque financier lié à la maladie, il est prévu l'institution de la Couverture Maladie Universelle et la promotion des mutuelles de santé.*

## 2.2.4 Nutrition et sécurité alimentaire

Dans le domaine de la nutrition, l'évolution vers l'atteinte des objectifs d'une amélioration sensible de l'état nutritionnel des groupes vulnérables à la malnutrition reste perfectible.

La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans touchés est de 45,1% en 2020. Ce taux est supérieur à la moyenne de la région Afrique (29,1%).

La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) a peu évolué. Elle s'est établie à 12,7% en 2020, loin de la moyenne de la région Afrique (6,4%).

Les résultats mitigés sur l'amélioration de l'état nutritionnel en dépit des efforts du Pays et de ses partenaires s'expliquent en grande partie par : (i) la faible couverture des interventions nutritionnelles en général et en milieu rural en particulier avec de nombreux enfants qui restent hors portée des interventions ; (ii) la persistance de crises alimentaires ; (iii) un faible accès aux services sociaux de base comme tels que l'eau potable, les infrastructures d'hygiène et d'assainissement et (iv) les pratiques et comportements peu favorables à la nutrition.

Par ailleurs, la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle adoptée par décret n°2018-794/PRN du 05 novembre 2018 et qui prévoit une mise à l'échelle des interventions à impact prouvé, a connu une faible opérationnalisation du fait d'une faible mobilisation de ressources.

A titre illustratif, le plan d'Actions 2017-2019, prorogé à 2020, d'un coût estimé à 238 713 524 597 de F CFA a été financé à hauteur 30 085 769 837 de F CFA, soit une couverture de 12,6%.

A cela s'ajoutent les effets liés à la pandémie de la COVID 19 ayant entraîné la suspension des activités communautaires de nutrition pendant plusieurs mois. Il est important de signaler l'insuffisance du suivi de ces activités à tous les niveaux et la mise à l'échelle des stratégies porteuses dans le domaine de la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

La malnutrition est un problème de santé publique, chronique et persistant au Niger, qui impacte le développement du pays. La persistance de la malnutrition aiguë et de la malnutrition chronique, influant l'une sur l'autre ainsi que sur la mortalité infantile, constitue un risque permanent pour la survie des enfants ainsi que leur développement physique et cognitif, ce qui, à plus long terme, constitue un risque pour le capital humain du pays et son développement économique et social. En effet, les coûts annuels associés à la sous-nutrition chez l'enfant au Niger ont été estimés à 289,7 milliards de CFA, soit 7,1% du produit intérieur brut annuel<sup>20</sup>.

Des situations de crises humanitaires localisées ont été notées entraînant des déplacements de population et des besoins d'urgence ayant contribué à des pics de malnutrition aiguë localisés notamment dans la région de Diffa avec une prévalence de la MAG de 19,3% en 2020.

Un plan ambitieux de retour des personnes déplacées dans leurs villages a été mis en place avec un accompagnement bien suivi au plus haut niveau.

Cet état nutritionnel est à mettre en relation avec l'insécurité alimentaire qui touche au Niger 3 909 villages agricoles sur les 12 816 villages agricoles (DNP-GCA, 2020). C'est actuellement un phénomène récurrent au fil des années.

A titre d'illustration concernant la gestion de l'insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d'accès aux moyens d'existence, le revenu minimum de 1,8 million de ménages pauvres et chroniquement vulnérables bénéficiaires de 93,7 milliards de FCFA a été amélioré sur la période 2017/2020.

La gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise sur la période 2017/2020, les réalisations ont porté sur la reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS), toutes modalités confondues, à hauteur de 193 522 tonnes de céréales pour un coût global de 42,5 milliards de FCFA et de 297 229 tonnes de céréales pour un coût de 86,9 milliards de FCFA pour la Réserve Alimentaire Stratégique (RAS). Sur la période, 503 227 ménages soit 3.5 millions de personnes ont bénéficié d'une réponse d'urgence de la part du DNP-GCA à travers le SNS et 670 000 ménages soit 4,7 millions de personnes bénéficiaires de la vente à prix modéré des céréales.

<sup>20</sup> Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, (2018). « Étude sur le coût de la faim ».

Le problème central à ce niveau est l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les principales causes en sont : (i) la faiblesse des productions agricoles face au poids démographique ; (ii) l'incidence de la pauvreté plus accrue en milieu rural agricole ; (iii) une faible pratique de l'allaitement maternel exclusif ; (iv) la prévalence des maladies infantiles menant à la mal nutrition (diarrhée, paludisme, infections respiratoires, maladies contagieuses) ; (v) l'insuffisance de soutien des mères adolescentes ; (vi) l'intervalle inter génésique trop court ; (vii) la prévalence des maladies non transmissibles ; (viii) les conflits et les prix élevés des denrées de premières nécessités et (ix) un faible accès aux soins, hygiène et assainissement.

Les conséquences du problème central sont les suivantes : (i) l'augmentation des maladies nutritionnelles ; (ii) l'exode rural ; (iii) l'augmentation des conflits et (iv) la perturbation de développement physique, cognitif et intellectuel.

Les défis majeurs sont : (i) la promotion d'un système agricole adapté aux impératifs d'une bonne nutrition ; (ii) l'amélioration du financement de la prise en charge de la nutrition ; (iii) l'amélioration de la communication pour une appropriation des connaissances sur les déterminants de la nutrition ; (iv) le renforcement de la résilience face aux chocs et crises alimentaires et (v) la mise à l'échelle et le fonctionnement des maisons du paysan ainsi que les unités de production des farines enrichies et autres aliments locaux à fort potentiel nutritif.

*Pour améliorer la sécurité alimentaire, le Gouvernement envisage de mettre en place des plateformes de services d'appui aux producteurs (maison du paysan) dans chaque commune qui seront financées à travers le mécanisme du FISAN. Dans le cadre des actions visant l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle et de son plan d'actions.*

## 2.2.5 Eau, Hygiène et Assainissement

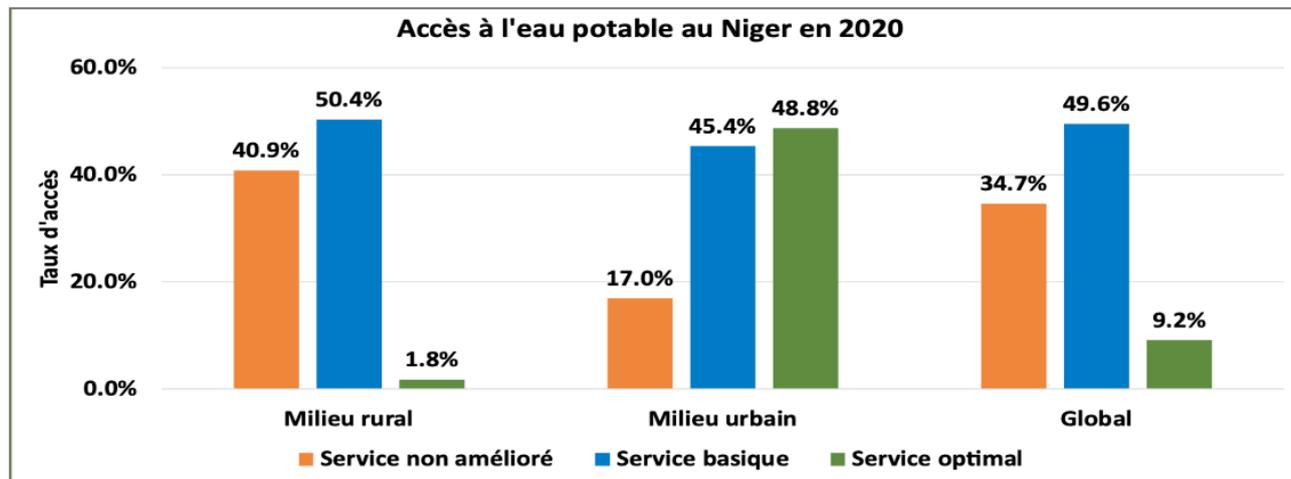
L'accès à l'eau potable, à l'assainissement ainsi que l'adoption et le maintien de bonnes pratiques d'hygiène demeurent un défi majeur au Niger. Comme indiqué dans le graphique qui suit, seulement 49,6% de la population ont accès aux services basiques d'eau potable (50,4% en milieu rural contre 45,4% en milieu urbain) et 9,2% aux services optimal avec une très forte disparité entre le milieu urbain (48,8%) et le milieu rural (1,8%)<sup>21</sup> de même qu'entre régions et communes. La région de Dosso a le taux de couverture le plus élevé (81,51%) suivie de Maradi (80,6%). Par contre les régions de Zinder et de Diffa ont les taux les plus bas avec respectivement 60,88% et 66,86 dus à la pression démographique et la profondeur de la nappe phréatique liée au socle à Zinder.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger est entravée par des contraintes hydrogéologiques défavorables, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéry, Maradi, et Zinder qui induisent des investissements relativement élevés, avec en outre, une forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans ces deux dernières régions. Dans les régions de Diffa et Tahoua, la forte teneur en fer, en sodium et/ou en manganèse requiert la réalisation de forages profonds onéreux et/ou de stations de désertisation.

<sup>21</sup> MHA, (2021). « Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 ».

Pour ce qui est de l'accès théorique à l'eau potable, ce taux est passé de 45,91% en 2017 à 47,24% en 2020, soit un gain de 1,33 point de pourcentage. Ces résultats ont permis ainsi de desservir 2 788 750 personnes réparties dans 278 875 ménages et le rétablissement du service d'eau potable à 419 250 personnes réparties dans 41 950 ménages.

**Graphique n°4 : Accès à l'eau potable au Niger en 2020**



Source : MHA

Dans le domaine de l'assainissement, la situation est également peu reluisante. En effet, selon le rapport de l'enquête de base réalisée en 2020 par l'INS, seulement 7,1% de la population nigérienne a accès à un assainissement basique (3,7% en milieu rural et 26% en milieu urbain). En 2020, seulement 23,32% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41,9% en milieu urbain. Les mêmes tendances sont observées dans les écoles et formations sanitaires. Au Niger, 16% seulement des écoles disposent des points d'eau potable fonctionnels et 23% de latrines améliorées (JMP, 2019). Quant aux formations sanitaires, seulement 25% d'entre elles ont accès à de l'eau potable et 73% aux services limités d'assainissement de base.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger est entravée par des contraintes hydrogéologiques. Même si beaucoup reste à faire pour l'atteinte de l'ODD6 conformément aux engagements pris par le Niger, il est important de souligner que des efforts considérables ont été déployés par le Gouvernement avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers du secteur.

Le faible accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base et l'adoption de mauvaises pratiques en matière d'hygiène par les populations ont un impact notable sur leurs conditions de vie. Ceci affecte la santé familiale, l'état nutritionnel des enfants et a une grande incidence chez les femmes et les jeunes filles. Les enquêtes menées par l'OMS en 2019 ont révélé que le Niger a l'un des taux les plus élevés de mortalité due au manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène avec 70/100 000 habitants contre une moyenne de 45/100 000 habitants pour l'Afrique.

Dans les zones rurales, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la malnutrition infantile sont étroitement liées à la consommation d'une eau insalubre, au faible accès à des ouvrages d'assainissement ou au manque d'hygiène. Le pays fait régulièrement face à une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques qui affectent surtout les enfants (OCHA, 2020).

Le Niger dispose pourtant d'un potentiel hydraulique considérable mais difficilement mobilisable par insuffisance d'investissement. Les ressources en eau sont constituées : (i) des eaux de surface (fleuve, rivières, ruisseaux, mares ou koris) représentant 30 milliards de m<sup>3</sup> par an dont moins de 1 % est exploité ; (ii) des ressources en eau renouvelables représentent 2,5 milliards de m<sup>3</sup> par an (dont moins de 20 sont exploitées) et (iii) des eaux non renouvelables évaluées à 2 000 milliards de m<sup>3</sup> et quasiment inexploitées.

Le problème central du secteur est le faible accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

Les principales causes peuvent se résumer à : (i) l'hydrogéologie défavorable, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéry, Maradi et Zinder qui induisent des investissements relativement importants ; (ii) la forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans les régions de Maradi et Zinder ; (iii) l'accroissement rapide de la population qui impacte les besoins en services d'eau, d'hygiène et d'assainissement ; (iv) la faiblesse des installations d'assainissement ; (v) la pratique de la défécation en plein air et (vi) la faible gestion des ressources en eau.

Les principales conséquences du problème central sont : (i) une faible couverture en eau potable et (ii) une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et (ii) la gestion durable des ressources en eau.

En termes d'atouts, le Niger dispose d'un important potentiel halieutique estimé à 400.000 ha de plan d'eau douce (fleuve Niger et ses affluents, Komadougou Yobé, Lac Tchad, 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles). Deux grands réseaux hydrographiques se distinguent : (i) le réseau hydrographique du Niger oriental qui comprend, le Lac Tchad, la Komadougou Yobé, les Koramas, les koris et les Goulbis et (ii) le réseau hydrographique du Niger occidental composé du fleuve Niger et de ses affluents. Les eaux souterraines du Niger sont estimées à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> et constituent la principale source d'alimentation en eau des populations nigériennes.

*Le Gouvernement ambitionne d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en augmentant significativement le financement du secteur. Pour ce faire, la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) sera poursuivie et renforcée tout en veillant à la réduction des disparités inter et intra régionales.*

## 2.2.6 Éducation et formation professionnelle

### 2.2.6.1 Education

Depuis plusieurs décennies, la dynamique démographique s'est érigée en défi majeur pour le Niger exerçant une forte pression sur le système éducatif. En matière d'accès, la croissance des effectifs scolarisés est non seulement rapide mais aussi variable selon le cycle considéré. Sur la période 2010-2020, les effectifs du préscolaire et du primaire sont passés respectivement de 67678 à 184451 élèves et de 1726452 à 2895653 élèves, soit un taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) pour le préscolaire qui s'établit à 11% et de 5% pour le primaire. Au niveau de l'enseignement primaire, le taux d'achèvement global est de 53,9% en 2020. Il est de 51,9% pour les filles et 55,9% pour les garçons.

Pour le secondaire 1<sup>er</sup> cycle, le taux d'Accroissement Annuel Moyen est de 12,9% sur la période de 2010-2018 avec une disparité entre garçons et filles et concernant le secondaire moyen, le taux est de 16,5% avec une forte disparité en faveur des garçons.

En s'intéressant spécifiquement à la population en âge d'aller à l'école, du préscolaire au lycée, soit de 5 à 17 ans, on s'aperçoit qu'en 2018, la population scolarisable au préscolaire représentait environ 7% de la population totale, celle de l'enseignement de base 1<sup>er</sup> cycle environ 18% de la population totale, celle du collège environ 10%, et enfin celle du lycée environ 6%. Cela représente environ 41% de la population totale, soit 9 millions d'enfants et jeunes nigériens en quête des services d'éducation et de formation de qualité.

**Tableau n°27** : Répartition par sexe et par région du Taux de Brut de Scolarisation (TBS) et du Taux d'Achèvement Primaire (TAP) en 2020 (%)

Indicateurs	Sexe	National	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
TBS (%)	Fille	69,10	81,70	62,70	77,1	73,10	119,7	56,40	68,4	53,70
	Garçon	76,90	86,10	58,30	87,5	89	112,7	74,90	68,4	58,00
	Ensemble	73,00	84,00	60,5	82,39	81,20	116,2	65,80	68,40	58,60
TAP (%)	Fille	51,10	56,40	32,10	59,2	55,90	109,40	41,80	39,70	40,30
	Garçon	56,50	55,40	30,10	67,5	66,70	96,60	61,80	46,20	41,30
	Ensemble	53,90	55,90	31,10	63,50	61,40	102,90	52,00	42,90	40,80

Source : Annuaire statistique 2020/ MEP/ DS

Le tableau ci-dessus fait ressortir des disparités inter-régionales pour les deux indicateurs (TBS et TAP). En effet, les régions d'Agadez, Dosso, Maradi et Niamey présentent un TBS et un TAP supérieur à la moyenne nationale.

En dépit des efforts du gouvernement, plus de 2,6 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 7 à 16 ans ne sont pas scolarisés (représentant plus de 50% de cette tranche d'âge) provenant majoritairement des zones rurales de Maradi, Tahoua et Zinder.

Les infrastructures du système éducatif demeurent encore un défi. En effet, les analyses conduites sur les caractéristiques des écoles mettent en évidence la prédominance des classes en paillote (31688 au primaire et 3547 au secondaire en 2019). L'électrification des écoles reste très faible. Le taux d'électrification des écoles primaires est de 5,1% en 2020. Le même constat se fait au secondaire 1<sup>er</sup> cycle où le taux d'électrification de collèges ne dépasse guère 6,90%.

Les constats ci-dessus mettent en évidence des conditions d'apprentissage loin de l'optimum.

En ce qui concerne l'alphabétisation, le nombre d'inscrits pour 100 000 habitants est en décroissance au cours des quatre dernières années et se stabilise à 231 en 2020. Cette évolution est inquiétante et révélatrice des difficultés que rencontre le sous-secteur.

S'agissant de l'équité, l'on constate qu'aux différents niveaux d'enseignement, les filles sont relativement plus nombreuses à bénéficier d'activités préscolaires (55% contre 45% de garçons), mais elles ne représentent ensuite que 42% des effectifs dans les cycles de base 1 et 2 (contre 58% pour les garçons). Elles sont 35% dans le cycle moyen (lycée).

Dans le premier cycle de l'enseignement et la formation professionnels et techniques, les filles sont plus nombreuses (57% de l'effectif) que les garçons.

Au niveau de l'enseignement supérieur, elles ne sont que 44%. Cependant, les disparités entre les filles et les garçons ont sensiblement diminué ces dernières années.

L'on note une persistance des disparités entre ruraux et citadins qui augmentent à mesure qu'on monte dans les échelons du système : les citadins ont 1,5 fois plus de chance d'être scolarisés au cycle de base 1 que les ruraux et 5 fois plus de chance au cycle de base 2.

Le RESEN a relevé des écarts de chances importants entre les enfants selon le niveau de vie ou de richesse de leur famille. A partir du cycle moyen (lycée), ces disparités s'accroissent encore.

Les disparités de genre, de zone de résidence et de richesse se cumulent pour une partie des enfants, de sorte que la probabilité pour une jeune fille issue d'une famille pauvre de milieu rural de terminer le cycle primaire n'est finalement que de 24%.

L'éducation et la formation des filles et des femmes au Niger est entravée par plusieurs facteurs<sup>22</sup> dont : (i) les pesanteurs sociales dues à des facteurs multiples et multiformes d'ordre socioculturel et religieux, économique ; (ii) l'ampleur des travaux domestiques surtout en milieu rural qui ne laissent pas du temps aux filles et aux femmes pour poursuivre leur éducation et formation ; (iii) l'environnement de l'école (insuffisance des latrines séparées pour les filles et les garçons et des points d'eau) ; (iv) l'exposition des filles aux violences en milieu scolaire et (v) le manque de structures d'hébergement adaptées pour les filles, conjugué au problème de tutorat.

En matière de gestion du personnel enseignant, la répartition dans les régions puis dans les établissements connaît de fortes disparités. Par exemple, alors qu'au niveau national la dotation est d'un enseignant pour 36 élèves au primaire, on observe des chiffres aussi bas qu'un enseignant pour 26 élèves à Diffa et des chiffres aussi élevés qu'un enseignant pour 45 élèves à Maradi. Une observation analogue est faite pour le cycle de base 2 et le cycle moyen.

Pour ce dernier cycle, on observe un écart de dotation allant d'un enseignant pour 24 élèves dans la région de Diffa jusqu'à un enseignant pour 60 élèves dans la région de Maradi. Pour le cycle de base 2, les écarts (ratio élèves-enseignant) vont de 31/1 à Niamey jusqu'à 49/1 à Maradi, cette dernière région apparaissant systématiquement comme la moins favorisée.

Malgré ces faibles taux, le Niger consacre pourtant une part importante de son budget à l'éducation, de l'ordre de 16% à 18% entre 2011 et 2015 (Tableau de Bord Social, 2016). Les efforts sont en train d'être déployés en vue d'améliorer les indicateurs dans le domaine.

Les défis liés à l'éducation et à l'amélioration du capital humain du pays sont donc considérables. Pour atteindre la scolarisation universelle, il faudra rehausser les taux de passage au secondaire, retrouver une qualité acceptable des enseignements avec suffisamment d'enseignants qualifiés à tous les niveaux, afin de réduire les redoublements et les abandons, éliminer les disparités de scolarisation en défaveur des filles, et consacrer davantage de moyens à l'enseignement secondaire, technique et professionnel et aux filières techniques de l'enseignement supérieur.

22 Ministère de la Justice, (novembre 2021). « Cinquième rapport périodique du Niger relatif à la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».

*Le Gouvernement compte mettre en œuvre des actions visant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gouvernance du secteur de l'éducation. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école, avec la création d'internats et de collèges de proximité, la revalorisation de la fonction de l'enseignant, la restructuration des écoles normales, l'introduction du numérique, la réforme des programmes d'enseignement et la révision de la carte scolaire et le respect du temps scolaire. De même, la priorité sera également accordée à la réhabilitation et à la construction des infrastructures scolaires et universitaires, notamment la transformation de toutes les classes en paillote en des classes en matériaux définitifs, et à la normalisation des années académiques. En outre, une stratégie appropriée sera mise en œuvre pour assurer l'éducation des enfants en situation d'urgence et dans les zones d'insécurité. La part du budget national consacrée à l'éducation sera portée à 22% à l'horizon 2024.*

Dans l'enseignement supérieur, on dénombre 8 universités et le nombre d'étudiants pour 100000 habitants, évalué à 120 en 2010 a plus que doublé pour atteindre 355 en 2019 et 387 en 2020.

Le nombre total est de 72 133 étudiants dont 26 559 filles et 45 594 garçons. Concernant l'équité, la proportion d'étudiantes dans les universités publiques est 27,06% en 2018. Par contre, dans les grandes écoles publiques, la proportion des femmes (54% en moyenne) est supérieure à celle des hommes. Dans les grandes écoles privées, la proportion des femmes s'est nettement améliorée passant ainsi de 44,40% en 2016 à 50,58% en 2018.

Le ratio étudiants/enseignants permanents est de 70% en 2016-2017, et de 62,25% en 2017-2018. Les défis de la qualité et de l'employabilité restent l'inadéquation formation/emploi des diplômés. Cependant, l'initiative de la création d'un incubateur d'entreprises à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, suscitée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Niger pour encourager les étudiants porteurs de projet d'entreprises innovantes, est de nature à améliorer l'employabilité des diplômés et aider au développement de la science, de la technologie et des innovations au Niger.

*Dans le cadre du renforcement des capacités des jeunes, leur accès aux Centres de Promotion des Jeunes, qui seront construits sur l'ensemble du territoire national, sera amélioré.*

### **Encadré n°11 : Principales conclusions de l'étude sur les perceptions et attentes éducatives des nigériens**

Une étude réalisée par la CAPEG sur les perceptions et attentes éducatives des nigériens, publiée en mars 2021 a abouti aux principales conclusions suivantes :

- une insuffisance de la communication par l'Etat de ses actions en matière des politiques et stratégies éducatives n'a pas permis aux enseignants de s'approprier des réformes ; il en est résulté une accentuation des écarts entre les normes et les pratiques qui contribue à enticher les compétences pédagogiques des enseignants ;
- de nombreux parents n'ont plus connaissance des messages et gestes éducatifs à transmettre à l'enfant pour refléter la valeur cardinale socialement ou culturellement admise ;
- une absence de collaboration famille-école se matérialisant par une fuite de responsabilité des acteurs marquée par le sentiment de désarmement face au bannissement du châtiment corporel et l'absence d'alternatives ; la conséquence évidente est une rupture dans la complémentarité éducative entre la famille et l'école, ainsi que dans la prise en charge et la conduite du projet éducatif ;
- les populations justifient les crises de fréquentation de l'école à travers l'inadéquation du contenu du programme éducatif à certaines réalités locales, parmi lesquelles l'enseignement religieux ;
- pour certaines familles, leur réticence résulte de la faiblesse de leurs conditions économiques dans un contexte de saturation du marché de l'emploi et d'une plus grande visibilité des modèles de réussite dans les trajectoires concurrentielles de l'école (orpillage, petit commerce).

### **2.2.6.2 Formation technique et professionnelle**

Le sous-secteur de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) est caractérisé par l'existence des centres de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle formels et des dispositifs d'apprentissage non formel.

A titre d'illustration, les établissements formels ont accueilli 27 592 apprenants en 2012-2013 contre 79598 en 2018-19. Cela s'explique en partie par le flux important venant du primaire suite à la suppression du CFEPD en 2013-2014. Les effectifs scolarisés dans l'EFTP formel sont plutôt faibles au regard des chiffres de l'enseignement général, mais ils ont tout de même connu une augmentation moyenne annuelle de plus de 20,85%. Les structures non formelles de l'EFTP accueillent cependant beaucoup plus d'apprenants, certainement en lien avec des niveaux de déscolarisation et de non-scolarisation élevés. Les centres non formels ont accueilli quatre fois les effectifs des centres formels en 2019. Ces effectifs sont ainsi passés de 40 894 apprenants en 2013 à 315 661 apprenants en 2019. Malgré cette évolution, les besoins de prise en charge des enfants et adolescents hors système éducatif, dont l'effectif était estimé à 3,34 millions en 2018<sup>23</sup>, demeurent encore très importants.

Le nombre d'apprenants en situation de handicap fluctue dans le temps, variant de 137 apprenants en 2013 à 117 en 2019. Le nombre d'inscrits pour 100 000 habitants est de 384 apprenants en 2013 et 1801 en 2019.

**Tableau n°28 : Evolution des effectifs EFTP de 2016 à 2019**

Effectifs	2016	2017	2018	2019
Ensemble EFTP (Formel et non formel)	211529	332025	381241	395259
<i>Dont filles</i>	<i>116880</i>	<i>185187</i>	<i>245455</i>	<i>235880</i>
Effectif Apprenants du Formel	42148	69196	68231	79598
<i>Dont filles</i>	<i>20212</i>	<i>31726</i>	<i>30875</i>	<i>36905</i>
Effectif Apprenants EFTP handicapés	206	275	71	117
<i>Dont filles</i>	<i>50</i>	<i>108</i>	<i>23</i>	<i>49</i>
Nombre d'apprenants pour 100 000 hbts	1054	1592	1608	1801

Source : MET/FP/ DSI

<sup>23</sup> Ministères en charge de l'Education et de la Formation, (novembre 2019). « Programme de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) 2020-2023 ».

Les dispositifs existants sont les Centres de Formation aux Métiers (CFM) dans les communes, les Collèges d'Enseignement Technique (CET) dans chaque département, les Centres de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) et des Lycées Professionnels ou Techniques/technologiques dans chaque région. A cela s'ajoutent le Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP), le Centre des Métiers du Cuir et d'Art du Niger (CMCAN), le Service National de Participation (SNP), les établissements privés et beaucoup d'autres structures de type formel et non formel relevant d'autres institutions du pays. Ces structures manquent de moyens pour accueillir les jeunes en grande difficulté scolaire, dans les bonnes conditions leur permettant d'acquérir les compétences fondamentales.

Le problème central de ce sous-secteur est la faiblesse de l'offre de l'enseignement et de la formation en quantité et en qualité.

Les principales causes sont : (i) la faible efficacité du pilotage et de la gouvernance du sous-secteur ; (ii) les faibles capacités d'accueil du sous-secteur ; (iii) la faible qualité de l'offre de formation technique et professionnelle ; (iv) la faible rétention du système ; (v) les fortes inégalités dans l'accès à l'offre de formation technique et professionnelle, (vi) l'insuffisance de formation et d'insertion des personnes vivant avec un handicap.

Les principales conséquences se résument en : (i) une situation d'emploi très peu reluisante ; (ii) une inadéquation entre les formations et les compétences recherchées sur le marché de travail ; (iii) une inactivité très préoccupante ; (iv) un emploi informel comme une sorte de normalité qui s'impose au fil du temps ; (v) un secteur formel difficile à différencier de l'informel ; (vi) un dispositif tributaire d'une instabilité inquiétante ; (vii) les niveaux des apprentissages dans la sous-région restent extrêmement bas ; (viii) une nécessité de mettre en place un dispositif de formation recréant l'environnement professionnel et (ix) un faible développement du capital humain.

Les principaux défis à relever : (i) la création d'un cadre organisationnel et institutionnel adéquat pour la promotion du sous-secteur de l'EFPT ; (ii) l'amélioration des capacités techniques et infrastructurelles du sous-secteur de l'EFPT ; (iii) l'accroissement de la capacité d'accueil et le maintien des apprenants dans le sous-secteur de l'EFPT ; (iv) le renforcement de l'enseignement à distance ; (v) l'amélioration de la qualité de l'offre de l'EFPT et (vi) l'autonomisation des centres et une meilleure association du secteur privé.

*Pour répondre aux défis liés à l'enseignement technique et la formation professionnelle, le Gouvernement mettra en place un dispositif de démarche qualité basé. Pour ce faire, les actions envisagées porteront sur la qualification des enseignants et formateurs, une meilleure transition de l'enseignement général et la formation technique et professionnelle, l'intégration d'une stratégie de valorisation des activités locales et l'opérationnalisation des Centres d'Enseignement Technique et des Centres de Formation aux Métiers.*

## 2.2.7 Jeunesse et sport

Ce sous-secteur joue un rôle important dans le développement socio-économique, mais demeure confronté à de nombreuses contraintes, liées notamment à un faible financement et au morcellement des espaces réservés aux activités de jeunesse et des sports.

Selon l'INS, un nigérien sur deux a moins de 15 ans et 2/3 des nigériens ont moins de 25 ans. Ainsi, les pouvoirs publics et la société nigérienne en général travaillent en synergie afin de répondre aux différentes préoccupations et contraintes mais aussi aux aspirations des jeunes nigériens. Dans ce cadre, une étude participative sur les aspirations des jeunes et l'efficacité des politiques publiques a été réalisée en 2018. Des consultations régionales avec les jeunes qui ont eu lieu, il ressort les principaux messages suivants : (i) la nécessité d'une définition harmonisée de la notion de jeune ; (ii) la perception que le contexte politique et environnemental dans lequel évoluent les jeunes impacte la réalisation de leurs aspirations ; (iii) les pesanteurs socio-culturelles contraignent les aspirations des jeunes ; (iv) les jeunes ne se sentent pas compris et écoutés ; (v) le sentiment d'une absence de l'Etat malgré l'existence des services publics notamment dans les zones éloignées des centres urbains et au niveau de certaines frontières.

Le problème central du sous-secteur se résume à un environnement non propice au développement et à l'autonomisation des jeunes.

Les causes principales sont : (i) la faible représentativité des jeunes aux instances décisionnelles à tous les niveaux ; (ii) le faible leadership économique des jeunes ; (iii) la faible intégration sociale des jeunes et (iv) le faible niveau d'instruction des jeunes.

Les principales conséquences sont : (i) le chômage ; (ii) la mendicité ; (iii) voire l'insécurité.

Les principaux défis à relever se présentent comme suit : (i) l'accroissement de l'accès de manière continue et sans discrimination des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences ; (ii) le renforcement de l'engagement et la participation des jeunes à la promotion du civisme, de la citoyenneté et à l'exercice démocratique du leadership politique et social à tous les niveaux ; (iii) l'amélioration de l'intégration des jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques ; (iv) la protection des jeunes filles et des jeunes hommes et la promotion en leur sein d'un mode de vie sain et (v) l'intégration effective des perspectives en faveur des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement aux niveaux national, régional et communal.

*Le sport de haut niveau et le sport de masse seront renforcés. A cet effet, il est envisagé l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale des sports et son plan d'actions. Celle-ci définira notamment le statut du sportif de haut niveau, la stratégie de détection et de formation des jeunes talents ainsi que le mécanisme de financement du sport. Par ailleurs, le Gouvernement s'attellera à promouvoir des espaces de dialogue avec de jeunes pour mieux comprendre leurs aspirations et envisager des actions visant leur meilleure contribution au développement.*

## 2.2.8 Système de protection sociale

Au Niger, le droit à la protection sociale fait partie des préoccupations des plus Hautes Autorités du pays car, déjà inscrit dans la Constitution du 25 novembre 2010. Bien que le pays figure parmi ceux qui ont une faible couverture sociale, une étude réalisée en 2019 sur la Revue des Dépenses Publiques en protection sociale fait ressortir des avancées significatives qu'a connues le secteur avec un taux de couverture de 28,75% contre 3% dans les années antérieures.

En matière d'assurance sociale, le système de couverture présente des réelles faiblesses d'où la nécessité de l'étendre à travers la mise en place d'un système de couverture santé universelle. En effet, au-delà des mécanismes d'assistance sociale en faveur des plus démunis qui devront être étendus

tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'idée serait d'instaurer des systèmes d'assurance sociale en constituant des fonds d'épargne de court terme et de plus long terme accessibles en cas de crises mais aussi pour les périodes d'inactivité plus longues (retraite, accidents au travail, etc.) moyennant une contribution financière de la part des travailleurs du secteur informel.

Le problème central est donc la faiblesse du système de protection sociale.

Les principales causes sont : (i) la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) un système de sécurité sociale excluant les plus vulnérables (secteur informel et monde rural) ; (iii) la faible couverture de la sécurité sociale formelle ; (iv) la faible adéquation du cadre légal et réglementaire avec la protection sociale ; (v) l'insuffisance des mesures économiques et fiscales visant la protection sociale des groupes vulnérables, (vi) l'insuffisance des mécanismes de prévoyance sociale adaptés aux populations et (v) la faible coordination des interventions dans le domaine de la protection sociale.

Les conséquences sont : (i) la persistance des dépenses catastrophiques<sup>24</sup> des ménages ; (ii) le faible accès des populations, aux services sociaux de base et (iii) exclusion sociale.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la couverture sociale et (ii) la mise en place d'un système de couverture santé universelle.

*Dans le cadre de la protection sociale, des mécanismes de prévention des risques seront mis en place pour la protection des petits métiers créateurs de richesse et d'emplois pour la population. Ainsi, un modèle de filet social productif sera élaboré et concernera les domaines de l'agriculture, des transports, du petit commerce et de la restauration. Il sera complété par la réhabilitation et la création des centres socioéconomiques, des mutuelles de santé et des mutuelles d'épargne en zone rurale et urbaine. L'accent sera mis sur le soutien des plus vulnérables face aux chocs.*

## 2.2.9 Systèmes de Protection de l'Enfant

La Constitution nigérienne du 25 novembre 2010 fait de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants est une des priorités nationales. Elle réaffirme ainsi la volonté du Gouvernement du Niger à honorer les engagements pris lors de la ratification des instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Enfant.

Depuis plusieurs décennies, des efforts continus sont fournis pour améliorer la conformité du cadre juridique national avec les normes internationales en matière de protection de l'enfant. En ce sens, la Loi 2014-72 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger permet de définir les contours de la protection judiciaire de l'enfant.

Les études antérieures en lien avec la cartographie et l'analyse des systèmes de protection de l'enfant au Niger ont mis en exergue les éléments de diagnostic ayant permis d'identifier les principales lacunes existantes dans le fonctionnement des différentes composantes et de conduire l'élaboration d'un document-cadre comme document de référence en matière de protection de l'enfant et une politique nationale de protection juridique et judiciaire.

<sup>24</sup> Selon l'OMS, les dépenses sont catastrophiques quand elles atteignent ou dépassent 40% des revenus non indispensables à la subsistance du ménage

Le Document-cadre de protection de l'enfant, adopté par le Gouvernement en 2013, se fixe comme objectif global de réaliser pleinement le droit de l'enfant à la protection par la famille, la communauté et l'Etat. Les actions prévues visent à réduire l'incidence des diverses formes d'abus, violence et exploitation sur l'enfant, à assurer l'assistance aux enfants qui en sont affectés et à renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant. Les atouts enregistrés sont : (i) la création des Centres sociaux de Prévention, Promotion et Protection (CEPPP) de l'Enfant prévue dans tous les départements du pays ; (ii) la mise en œuvre de l'approche communautaire permettant le renforcement des capacités des parents, des jeunes, ainsi que la sensibilisation des membres des communautés sur les pratiques traditionnelles néfastes, les violences basées sur le genre ; (iii) le renforcement des capacités des adolescentes et autres enfants vulnérables non scolarisés ou déscolarisés pour leur autonomisation, ainsi que (iv) la création et la mise en place des Comités Villageois et Communaux de Protection de l'Enfant conformément au décret de 2019.

Le problème central en matière de protection de l'enfant se définit comme suit : « la persistance des abus, violences et exploitations y compris le mariage des enfants ».

Les principales causes sont : (i) la persistance de pratiques traditionnelles néfastes à la santé et au bien-être de l'enfant ; (ii) la faiblesse de la Protection Sociale, favorisant la vulnérabilité de familles qui exposent les enfants à des activités compromettant la jouissance de leurs droits; (iii) la faille dans l'éducation donnée par les parents qui aggravent la dégradation des mœurs ; (iv) l'utilisation non contrôlée des technologies d'information et de la communication ; (v) la faible coordination des interventions dans le domaine ne facilitant pas la synergie d'actions ; (vi) la persistance des pesanteurs socio-culturelles qui ne favorise pas la promotion et la protection des droits de l'enfant ; (vii) l'inadéquation du système éducatif national avec les besoins réels des communautés en général et des enfants en particulier et (viii) l'acceptation de la pratique du mariage des enfants comme moyen de protection des filles contre le vagabondage .

Les principales conséquences sont : (i) le maintien de la situation de précarité des familles et des enfants favorisant leur enrôlement dans des activités illicites et même criminelles ; (ii) la déperdition scolaire et la déscolarisation, plus accrues au niveau des filles ; (iii) la maternité et les grossesses précoces qui entraînent des traumatismes physiques et psychiques et (iv) la consommation de stupéfiants par les adolescents qui entraîne la grande délinquance et le banditisme.

Les défis majeurs sont entre autres : (i) le renforcement de la coordination des interventions ; (ii) l'harmonisation des textes législatifs et juridiques ; (iii) la protection des enfants contre toutes formes de violences, abus et exploitation y compris le mariage des enfants ; (iv) le renforcement des structures opérationnelles de protection de l'enfant et (v) l'aide sociale à l'enfance pour soutenir les familles pauvres à maintenir leurs enfants dans le système scolaire.

***L'efficacité du dispositif de prise en charge des enfants sera amélioré en apportant des réponses appropriées aux enfants en situation de mendicité, de mariage précoce, des orphelins et en créant les cantines scolaires, des crèches et des jardins d'enfants en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage.***

## 2.2.10 Emploi

La dernière enquête relative à l'emploi au Niger indique que le taux de chômage<sup>25</sup> au sens du BIT est évalué qu'à 7,9% en 2017 (ERI-ESI, 2017)<sup>26</sup>, ce taux variant entre 3,5% dans la région de Diffa, 7,3% à Niamey et 10,8% dans la région de Zinder. Un tel taux pourrait refléter l'occupation par l'activité rurale qui est quasi générale, ou provenir simplement de l'absence de dispositif formel de recherche d'emploi dans le pays. En y intégrant les individus n'ayant pas recherché un emploi sur la période considérée, mais disponibles pour travailler, le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle s'élèverait à 47,8% des personnes âgées de 15 ans et plus. Les régions de Maradi (10,3% vs 52,3%), Tillabéri, (9,3% vs 54,8%), Zinder (10,8% vs 42,3%) et de Dosso (7,2% vs 65,0%) seraient plus touchées par le phénomène.

Le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage atteint pratiquement le tiers de la population active (29,8% dont 27,2% chez les hommes contre 35,7% chez les femmes selon les résultats de ERI/ESI-2017). Selon les normes de l'OIT, les accroissements des effectifs de nouveaux demandeurs d'emplois sont importants, passant de 520 000 en 2012 et à plus d'un million en 2020. Au sein des chômeurs, on compte près de 7 jeunes de 15-24 ans sur 10 (69% dont 56,4% d'hommes et 78% de femmes) qui ne sont «ni en emploi, ni en éducation, ni en formation» selon les résultats de ERI/ESI-2017). Il s'agit dans la plupart des cas de jeunes en situation de vulnérabilité, appartenant à des groupes à risques qui méritent une attention particulière.

Le problème central s'agissant de l'emploi se définit comme : « l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail ».

Les principales causes sont : (i) l'offre limitée de formation technique et professionnelle ; (ii) la faible employabilité d'une bonne frange de la population active faute d'une formation répondant aux besoins du marché et (iii) la prédominance du secteur informel dans l'économie et (iv) la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités.

Les principales conséquences sont : (i) l'augmentation du chômage et du sous-emploi des jeunes notamment les jeunes filles ; (iii) l'augmentation de la migration des jeunes ; (iv) l'enrôlement grandissant des jeunes dans l'extrémisme violent et (v) la faible création d'emplois en faveur des jeunes.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail ; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, notamment des jeunes filles et des personnes handicapées ; (iii) la formalisation du secteur informel et (iv) l'amélioration des conditions de travail.

***Le Gouvernement envisage de poursuivre la création de nouveaux emplois à la Fonction Publique et dans les secteurs productifs. A cet effet, les Programmes à Haute Intensité de Main d'Œuvre seront intensifiés en zone rurale et le soutien à la création d'entreprises en zone urbaine sera poursuivi et renforcé. Ainsi, il est prévu d'accroître chaque année le nombre de jeunes, formés, de jeunes, insérés dans les secteurs porteurs, et de jeunes formés en apprentissage.***

25 Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail et le nombre d'actifs au sens du BIT

26 INS et AFRISTAT (2019). Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2017)

## 2.2.11 Genre

En matière de genre, l'indice d'inégalité de genre (IIG)<sup>27</sup> qui reflète les écarts entre trois domaines (santé procréative, autonomisation et activité économique des femmes) montre que le Niger avec un IIG de 0,642 est relativement loin du niveau de l'Afrique subsaharienne avec un IIG de 0,570. Cet indice conforme au niveau de développement du genre dans le pays, traduit le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction et leur faible autonomisation économique.

L'Etat s'évertue toutefois à respecter ses engagements relatifs à l'égalité et à l'équité de genre souscrits au plan international, continental et sous régional, à travers sa charte fondamentale, la Constitution du 25 novembre 2010, qui dispose en son article 10 que : « *tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs* » et en son article 22 que : « *l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées ; les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national ; l'Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale de genre et le respect des quotas* ». Le pays s'est même doté d'une Politique Nationale du Genre adoptée sous forme de Loi.

**Tableau n°29** : Développement et inégalité de genre au Niger en 2019

Indices	Niger	Afrique subsaharienne	Pays en développement	Monde
Indice de développement de genre <sup>28</sup> (IDG) 2019	0,724	0,894	0,919	0,943
IDH Homme	0,443	0,577	0,717	0,757
IDH Femme	0,321	0,516	0,659	0,714
Indice d'inégalité de Genre (IIG) 2019	0,642	0,570	0,463	0,436

*Source* : PNUD, 2020.

La volonté politique du Niger pour la prise en compte des questions liées à l'égalité et à l'équité de genre s'est de plus affirmée avec l'adoption par l'Assemblée Nationale en 2019, de la loi sur le quota, qui rehausse le quota aux postes électifs de 15% à 25% et de 25% à 30% pour les postes nominatifs. Il s'agit là des progrès significatifs car cette loi a contribué à l'amélioration de la représentation des femmes à l'Assemblée Nationale qui est estimée à 30,12% dans la législature actuelle (50 femmes députés sur 166 élus), alors qu'à l'issue des élections de 1999, il n'y avait qu'une seule femme à l'Assemblée Nationale qui comptait 83 députés, soit 1,20%. Au niveau local, on dénombre aujourd'hui 1212 femmes élues sur un total de 3699 conseillers communaux, soit 32,76% alors qu'à l'issue des élections de 2011, les femmes ne représentaient que 15,88% (639 femmes sur 3676 élus locaux). Pour les postes nominatifs, le taux est en deçà du quota prévu par la législation (15% contre 30%).

L'autonomisation des femmes reste faible au regard des inégalités de genre encore très importantes dans le pays. La volonté politique pour la prise en compte des questions sexospécifiques se manifeste à travers la mise en œuvre la Politique Nationale de Genre et le développement d'initiatives communautaires (Initiative Illimin et projet SWEDD) en vue de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.

<sup>27</sup> Indice créé par les Nations Unies destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre homme et femme.

<sup>28</sup> L'indice de développement de genre ou indice sexospécifique du développement humain est un indicateur composite qui comprend les trois variables de l'IDH, mais tient compte des inégalités entre hommes et femmes.

Malgré tous ces efforts, le chemin pour parvenir à l'autonomisation des femmes, l'équité et l'égalité de genre est encore long. En effet, des disparités entre hommes et femmes, filles et garçons persistent dans plusieurs domaines (éducation, formation, santé, emploi, représentativité des femmes aux instances de prise de décision, etc.).

Ainsi le problème central se pose en termes de « faible égalité et équité du genre ».

Les principales causes sont : (i) l'inégalité entre l'homme et la femme en termes de statut et de position dans la famille et dans la société ; (ii) la persistance des inégalités d'accès à la terre et aux ressources ; (iii) le non-respect des engagements nationaux sur les postes nominatifs afin de permettre aux femmes d'accéder aux instances hautement stratégiques de décisions ; (iv) la faible capacité d'organisation des femmes pour le leadership national dans la défense des droits et du statut de la femme ; (v) le cadre législatif et normatif en vigueur toujours en déphasage avec les normes internationales (mariage avant 18 ans) ; (vi) la faible scolarisation de la jeune fille et (vii) la marginalisation et la stigmatisation des personnes handicapées.

Ce problème a pour principales conséquences : (i) la faible participation des femmes aux instances de décision à tous les niveaux ; (ii) la faible capacité d'autonomisation économique des femmes et (iii) la persistance des violences basées sur le genre.

Les défis majeurs qui en résultent sont : (i) la réduction des inégalités du genre et les disparités inter et intra régionales ; (ii) la lutte contre les violences basées sur le genre et (iii) l'intégration du genre dans les politiques publiques à tous les niveaux (national, régional, local et communal).

*Les interventions en faveur de l'autonomisation et du renforcement de la résilience des femmes aux chocs seront consolidées et renforcées. Ainsi, leur accès aux ressources économiques et productives seront promues. En outre, le Gouvernement veillera au respect des quotas électifs et nominatifs et prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire et juridique en matière de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, y compris les mariages précoces.*

## 2.2.12 Situation humanitaire

Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire a légèrement augmenté en passant de 3,7 millions en 2020 à 3,8 millions en 2021. Ces personnes en situation de besoins humanitaires sont constituées de femmes et enfants, des personnes ou groupes les plus vulnérables ou défavorisés notamment les personnes vivant avec handicaps, les personnes âgées ; les ménages ou les familles pauvres représentent une proportion importante de cette cible. Le Plan d'urgence et le Plan de soutien, élaborés par le Gouvernement, ainsi que le plan de réponse humanitaire pays 2021 visent à apporter l'assistance à 2,1 millions de personnes sur les 3,8 millions ayant besoin d'assistance humanitaire, soit 57% des personnes dans le besoin. Il est dénombré près de 20 000 ménages affectés par les inondations et plus de 1 300 000 personnes sinistrées en 2020 (MAH/GC, 2020). Cela provoque aussi des épidémies aux zones hotspot I qui sont les plus à risques pour le choléra et la malnutrition. Par conséquent, les besoins humanitaires en eau, hygiène et assainissement sont plus concentrés et aigus dans les zones affectées par les problématiques humanitaires liées aux mouvements de populations, inondations, malnutritions et épidémies. C'est ainsi que près de 2 millions de personnes y compris les déplacés internes, les personnes affectées par les inondations, les personnes souffrant de malnutrition aiguë sévère et les personnes vivant dans des zones à risque élevé d'épidémies, ont besoin d'assistance humanitaire en eau, hygiène et assainissement.

Par ailleurs, le Niger fait face depuis 2015 à des défis sécuritaires qui ont entraîné d'importants mouvements de populations (personnes déplacées, réfugiées ou retournées) et accru de façon significative la pression sur les ressources et ouvrages des zones d'accueil. La zone des 3 frontières Niger-Mali-Burkina Faso (Région de Tillabéri), le bassin du Lac Tchad (Région de Diffa) et le Sud-Ouest de la région de Maradi sont les plus affectées par le mouvement de population (PDI, réfugiés, Migrants). En 2020, on dénombre 155 467 personnes déplacées au Niger, principalement dans les régions de Tillabéri (53,1%), Tahoua (35,8%) et Maradi (11,1%). La politique de retour volontaire des populations déplacées et des réfugiés dans leurs lieux d'origine aura un impact sur la demande et la répartition géographique de l'aide humanitaire.

De ces constats, se pose le problème crucial suivant : faible maîtrise des risques et catastrophes.

Les principales causes se déclinent ainsi qu'il suit : (i) la persistance de l'insécurité dans les régions de Diffa, Tillabéry, Tahoua et Maradi ; (ii) l'insuffisance des stratégies de réponse aux urgences ; (iii) la persistance des effets du changement climatique et de l'insécurité foncière.

Les principales conséquences sont : (i) la migration des populations ; (ii) les persistances des conflits communautaires ; (iii) la vulnérabilité socioéconomique des victimes ; (iv) les pertes de vies humaines ; (v) les pertes de biens et (vi) la baisse des revenus.

Les défis majeurs à relever sont : (i) la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe ; (ii) l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles ; (iii) la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes et (iv) le renforcement de la résilience des populations exposées aux risques de catastrophes.

*Des solutions durables à la récurrence des crises et catastrophes seront trouvées. Le Gouvernement renforcera la gouvernance dans le domaine, les investissements dans la prévention, l'alerte et l'état de préparation aux catastrophes. Le dispositif de gestion des crises comprenant les opérations de distribution gratuite de vivres, les ventes à prix modéré, les filets sociaux adaptatifs, le cash transfert et le food for work sera consolidé. Une assurance agricole indicielle sera promue. Aussi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Nexus Humanitaire-Développement-Paix.*

## 2.2.13 Culture

Sur le plan culturel, plusieurs sites et monuments culturels font l'objet de protection ou de classement aux patrimoines national et/ou international, renforçant ainsi leur pérennité pour le bénéfice des générations futures. Ainsi, la ville d'Agadez a été introduite au patrimoine culturel de l'UNESCO de même que la pratique et les expressions de la parenté à plaisanterie. En outre, il est enregistré la restauration et la valorisation de plusieurs supports et produits culturels nationaux ainsi que la réhabilitation d'infrastructures culturelles.

Le problème central est la faible valorisation du patrimoine culturel. Ses principales causes sont : (i) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; (ii) les pesanteurs socioculturelles ; (iii) l'absence de volonté dans la création des musées spécialisés ; (iv) la faible valorisation de la culture ; (v) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (vi) l'insuffisance de synergie d'action entre les différents acteurs ; (vii) une diplomatie peu dynamique en faveur de la culture ; (viii) l'obsolescence des inventaires du patrimoine culturel et (ix) le trafic illicite des biens culturels.

Les principales conséquences sont : (i) la faible création d'emplois dans le sous-secteur ; (ii) la baisse de revenus des acteurs ; (iii) le faible développement d'une conscience culturelle nationale en la matière et (iv) la faible visibilité culturelle du Niger à l'extérieur.

Les principaux défis demeurent donc : (i) l'élaboration d'une cartographie du patrimoine culturel pour contribuer à la promotion et au développement touristique ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de soutien à la création des biens et services culturels en vue d'encourager les promoteurs culturels et les artistes ; (iii) la création d'un réseau structuré de distribution et de diffusion des biens culturels et (iv) la réhabilitation des activités thématiques décentralisées.

L'article 3 de la Constitution du 25 Novembre 2010 cite la justice sociale et la solidarité nationale parmi les principes fondamentaux de la République. La notion de solidarité nationale renvoie à la nécessité d'un contrat entre l'Etat et ses citoyens afin que ceux-ci puissent faire face aux risques majeurs de la vie. L'article 45 dispose que « *les droits et libertés précités s'exercent dans le respect des lois et règlements en vigueur* ».

Outre ces dispositions citées ci-dessous, le Niger est un pays qui regroupe plusieurs groupes ethniques. Le cousinage à plaisanterie est l'un des facteurs de cohésion sociale. Cette valeur peut revêtir des objectifs divers. Ainsi, le cousinage à plaisanterie vise soit à mettre fin à des situations de tension, soit à prévenir ou encore à renforcer les relations intercommunautaires. Et c'est en vertu de ce mécanisme que les différentes ethnies du Niger se considèrent comme parentes.

Quoi qu'il en soit, le Niger garde encore cette valeur sociale qui nous a épargné des déchirures et autres conflits civils tragiques qu'ont malheureusement connus beaucoup de pays Africains.

*Le Gouvernement œuvrera pour que la culture soit le reflet de notre société, qu'elle contribue à l'émancipation sociale et soit perçue comme une activité économique rentable au-delà de son caractère distrayant.*

## 2.3. Gouvernance et Modernisation de l'Etat

La gouvernance et la modernisation de l'Etat couvrent les domaines ci-après : (i) la gouvernance sécuritaire ; (ii) la gouvernance locale ; (iii) la gouvernance juridique et judiciaire et (iv) la gouvernance politique et administrative.

### 2.3.1 Gouvernance sécuritaire

La gouvernance sécuritaire s'articule autour des sous-domaines suivants : (i) défense du territoire ; (ii) coopération militaire ; (iii) sécurité intérieure et (iv) consolidation de la paix.

#### 2.3.1.1 Défense du territoire et Coopération militaire

La défense du territoire est assurée par les forces armées (FAN et GNN) dans le cadre de la défense de l'intégrité du territoire, la protection des intérêts fondamentaux et spécifiques.

Dans un contexte sécuritaire sous régional caractérisé par plusieurs menaces liées aux phénomènes du terrorisme, le Gouvernement nigérien a déployé d'importants efforts afin de préserver l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale.

Le volet coopération militaire a trait à l'ensemble des accords, des traités, des conventions de partenariats bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité. Dans ce cadre, on enregistre dans la région d'Agadez, la présence de l'EUCAP Sahel qui appuie les Autorités régionales dans la surveillance du territoire, les échanges des informations sur les aspects sécuritaires et le renforcement des capacités des FDS. Cet appui concerne également la région de Tillabéri.

Ainsi, l'action diplomatique visera à favoriser le déploiement des synergies internationales pour accompagner les efforts des pays du G5 Sahel à sortir de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Ce travail doit se faire dans le cadre de la CEDEAO en partie, mais aussi du G5 Sahel avec d'autres partenaires tels que l'Algérie, la France, l'Allemagne, les Etats Unis d'Amérique, l'UE et les autres membres permanents du Conseil de Sécurité.

Les accords de coopération militaire ont concerné 12 pays en Afrique, 8 en Asie, 2 en Amérique et 8 en Europe soit un total de 30 pays en 2021<sup>28</sup>. Ces accords portent principalement sur le renforcement des capacités des forces armées.

Afin de soutenir les actions de défense de territoire, les régions contribuent dans : (i) l'organisation des patrouilles mixtes et patrouilles mixtes transfrontalières ; (ii) la mise en place des unités opérationnelles ; (iii) la tenue des réunions des Conseils Régionaux et départementaux de sécurité ; (iv) la création des postes militaires avancés et (v) l'organisation des recrutements spéciaux des FDS dans les zones de conflits.

L'évolution des indicateurs de ce sous-domaine se présente comme suit : la part de dépense budgétaire consacrée à la sécurité est de 17% en moyenne entre 2017 et 2020, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à la référence de 2016 qui est 15%. Cela est dû à l'aggravation de l'insécurité dans certaines régions du pays notamment Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri.

28 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

## **Encadré n°12 : Les Forces et Opérations militaires régionales et internationales au Sahel en 2021**

### **1. La Force Conjointe du G5 Sahel**

Il s'agit d'une Force purement sahélienne émanant des cinq armées de l'espace G5 Sahel (Burkina, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad), créée par la résolution du 6 février 2017. Ces pays couvrent un espace d'environ 5 millions de km<sup>2</sup> où vivent 80 millions d'habitants. Le mandat de la Force Conjointe lui est donné par le Comité Paix et Sécurité de l'Union Africaine, au sein de l'Architecture Paix et Sécurité Africaine, essentiellement pour : (i) combattre le terrorisme, le trafic de drogue, les trafics d'êtres humains en vue de créer un environnement sécurisé en éradiquant l'action des GAT et les autres groupes criminels organisés afin de restaurer la sécurité et la paix conformément au droit international ; (ii) contribuer au besoin à la restauration de l'autorité de l'État et au retour des personnes déplacées ou réfugiées ; (iii) faciliter dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées ; (iv) contribuer à la mise en œuvre des actions en faveur du développement dans l'espace du G5 Sahel. **L'architecture de commandement est organisée comme suit :** (i) le contrôle politique se situe au niveau des Chefs d'Etats et est assuré par le Président en exercice du G-5 SAHEL au nom de ses pairs ; (ii) la Direction stratégique est assurée par le Comité Défense et Sécurité qui regroupe les Chefs d'Etat-major des 5 Armées Nationales ; (iii) le niveau opératif avec le Poste de Commandement de la Force Conjointe (PCIAT) et (iv) le niveau tactique composé des Postes de Commandement (PC) des fuseaux et des bataillons. **Pour ce qui est du déploiement, et pour un effectif initial autorisé de 5000 hommes, la Force dispose de :** (i) 4 PC multinationaux (le PCIAT à Bamako ; les 3 PC de Fuseau à Néma, Niamey et Njaména) ; (ii) 7 Bataillons comprenant chacun en son sein une unité prévôtale ; (iii) et 7 Unités d'Investigation Spécialisées, placées au plus près des bataillons ou tout au plus au plus près des PC de Fuseau, constituant la Composante Police de la Force ; (iv) il faut rajouter le 8ème Bataillon de la Force Conjointe, en provenance du Tchad, qui incrémente les effectifs de 800 hommes supplémentaires.

### **2. La Force Mixte Multinationale (FMM)**

Les pays du bassin du Lac Tchad, avec le Bénin, ont donné à la FMM sa forme actuelle entre 2014 et 2015, s'engageant à y affecter plus de 8 000 hommes. L'Union africaine a approuvé la création de la Force le 3 mars 2015 et prévu qu'une organisation sous régionale, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), soit l'organisme civil chargé de la diriger. La FMM a établi un cadre multilatéral crucial pour combattre les insurgés de Boko Haram, de plus en plus nombreux à lancer des attaques au-delà des frontières.

### **3. L'Initiative d'Accra**

L'Initiative d'Accra a été lancée en septembre 2017 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, en réponse à l'insécurité grandissante liée à l'extrémisme violent dans la région. Elle vise à prévenir la propagation de la violence à partir du Sahel et à lutter contre la criminalité transnationale au niveau des frontières. En 2019 le Mali et le Niger ont été admis en tant qu'observateurs compte tenu de leur proximité avec les États côtiers et de leur expérience en matière de lutte contre l'extrémisme violent. L'initiative et les perspectives qu'elle présente, notamment dans un contexte marqué par un intérêt croissant de la communauté internationale à prévenir l'instabilité régionale, restent toutefois peu connues.

### **4. La MINUSMA**

La structure des effectifs de la MINUSMA présentée dans cette section date d'octobre 2021. **Personnel autorisé :** 13289 militaires ; 1920 policiers ; 1619 civils (dont 838 internationaux). **Personnel effectivement déployé au Mali :** 12789 militaires ; 1774 policiers ; 1180 civils (dont 585 internationaux) ; 155 Volontaires des Nations Unies. **Les militaires sont déployés sur 12 sites** du Mali répartis en secteur : Secteur Nord (Kidal, Tessalit, Aguelhoc) ; Secteur Sud (Bamako) ; Secteur Est (Gao, Ménaka, Ansongo) ; Secteur Ouest (Tombouctou, Ber, Goundam) ; Secteur Centre (Mopti-Sévaré, Douentza). 61 pays contribuent à la MINUSMA. Il s'agit de : Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Benin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Jordanie, Kenya, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Togo, Tunisie, Ukraine, Zambie.

### **5. La Force Barkhane**

L'opération Barkhane est une opération militaire menée au Sahel et au Sahara par l'Armée française, avec une aide secondaire d'armées alliées, qui vise à lutter contre les groupes armés salafistes djihadistes dans toute la région du Sahel. Lancée le 1er août 2014, elle remplace les opérations **Serval** et **Épervier**. Le poste de **commandement interarmées de théâtre est basé à N'Djaména**, au Tchad. Au commencement de l'opération Barkhane, 3000 militaires, 200 véhicules logistiques, 200 blindés, 4 drones, 6 avions de combat, une dizaine d'avions de transport et une vingtaine d'hélicoptères étaient engagés. L'effectif augmente par la suite. Ainsi, de 4 500 hommes début 2018, on passe à 5100 hommes en février 2020. Au cours de l'année 2018, les troupes françaises de la force Barkhane reçoivent quelques renforts venus d'Europe. Ainsi en juillet 2018, le Royaume-Uni déploie au Mali trois hélicoptères CH-47 Chinook et 90 hommes de la Royal Air Force. Puis en août 2018, une cinquantaine de soldats estoniens sont déployés à Gao. Fin 2019, le Danemark envoie au Mali 70 militaires et deux hélicoptères Merlin, qui s'établissent également dans la base militaire de Gao. Début 2020, les gouvernements tchèque et suédois valident l'envoi de respectif de 60 et 150 commandos. Les États-Unis apportent également un soutien en renseignement avec de nombreux drones d'observation. **Les Bases principales de l'opération Barkhane :** N'Djaména (Tchad), base de l'état-major et des forces aériennes ; Niamey (Niger), base d'un pôle de renseignement ; Gao (Mali), base d'un GTIA de 1000 soldats ; **Ouagadougou (Burkina)**, site de stationnement des forces spéciales du COS. **Les Bases opérationnelles avancées :** en plus des bases principales, 3 bases avancées temporaires sont installées. Chacune accueille des petites unités de 30 à 50 hommes susceptibles de pouvoir accueillir une opération. **Les Bases arrière :** Dakar, éléments français au Sénégal ; Abidjan, forces françaises en Côte d'Ivoire ; Libreville, forces françaises au Gabon. Le 3 juin 2021, 10 jours après un nouveau coup d'État, la France suspend sa coopération militaire avec l'armée malienne. Le **10 juin 2021**, le Président Emmanuel Macron annonce **la fin de l'opération Barkhane** « en tant qu'opération extérieure pour permettre une opération d'appui, de soutien et de coopération aux armées des pays de la région qui le souhaitent ». Il s'agit pour la France de réduire à moyen terme sa présence militaire dans la zone, tout en s'appuyant sur la **montée en puissance du groupement de forces spéciales européennes TAKUBA** qu'elle a initié et qui rassemble 600 hommes au Mali.

Les résultats de l'analyse causale ont révélé comme problème central « les menaces sur l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et des biens ».

Les principales causes sont : (i) la porosité des frontières ; (ii) la fragilité des Institutions ; (iii) les difficultés de gestion rationnelle des effectifs et gestion de carrière des FDS ; (iv) la faible couverture du territoire en effectifs ; (v) l'inadéquation et vétusté des équipements (moyens roulants, aériens ; équipements individuels, moyens de communication) ; (vi) l'insuffisance des casernes et blocs administratifs ; (vii) le faible développement de relation publique (collaboration de la population, communication relation armée citoyen) ; (viii) l'absence d'une politique de défense et de doctrine des forces ; (ix) l'insuffisance de coordination interministérielle et (x) la faible gouvernance du secteur.

Les principales conséquences en sont : (i) la compromission de la quiétude sociale et du développement socio-économique et (ii) la menace d'occupation d'une partie du territoire national.

Les principaux défis auxquels sont confrontées les FAN et la GNN sont : (i) le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement ; (ii) le renforcement de l'implantation des forces de Défense et de Sécurité ; (iii) le renforcement du moral des hommes ; (iv) le renforcement du maillage du territoire en forces de défense et de sécurité ; (v) le renforcement des alliances et (vi) l'amélioration de la collaboration entre les Forces de Défense et de sécurité et les populations.

*Les efforts du Gouvernement en matière de sécurisation des personnes et des biens, et de défense de l'intégrité du territoire seront consolidés et renforcés. De façon spécifique, il s'agira d'assurer un maillage dense du territoire, renforcer les effectifs, créer et former des unités spéciales dans les différents corps et renforcer les FDS, avec des moyens matériels et logistiques adaptés. Une attention particulière sera accordée à l'acquisition des moyens et vecteurs aériens. La gouvernance sécuritaire et les conditions de vie des FDS seront améliorées.*

### 2.3.1.2 Sécurité intérieure

Elle est assurée par la Police Nationale, la Garde Nationale du Niger, la Protection Civile et la Gendarmerie Nationale en vue de garantir la sécurité des personnes et des biens.

A ce titre, un nombre important de forces de sécurité intérieure est déployé dans toutes les régions du pays pour garantir la sécurité des citoyens et combattre le banditisme, les vols à mains armées, le trafic des stupéfiants et la lutte contre la migration irrégulière.

La sécurité physique est l'une des bases du contrat social liant l'Etat à ses citoyens. Les Forces de Défense et de Sécurité ne peuvent assurer cette mission si elles entretiennent des relations de méfiance avec les communautés. Des relations teintées de méfiance réciproque réduisent la capacité des FDS à obtenir l'appui des communautés en termes de renseignement et favorisent la survenue d'incidents impliquant des civils (arrestations injustifiées, exactions).

La Police Municipale incarne la sécurité de proximité. Sur la base de l'expérience acquise à travers la mise en place de polices municipales, un guide pour leur installation a été conçu afin de définir les critères de sélection des futurs policiers municipaux, d'identifier les communes prioritaires, d'évaluer la capacité des communes à les prendre en charge sur la base de leurs ressources financières et de prévoir un dispositif d'encadrement de ces agents.

Une gouvernance inclusive de la sécurité repose sur l'intégration de toutes les communautés au sein des FDS. La sécurité physique est d'autant mieux assurée si elle implique des acteurs issus du milieu à sécuriser.

Au total, le problème central identifié concerne les menaces à la sécurité des personnes et des biens.

Les problèmes majeurs de la sécurité intérieure se résument à : (i) la prolifération et la détention illégale des armes ; (ii) la cybercriminalité ; (iii) le terrorisme transfrontalier ; (iv) la porosité des frontières et (v) l'insuffisant maillage du territoire.

Il en résulte comme principales conséquences : (i) les menaces aux libertés publiques ; (ii) la remise en cause des institutions démocratiques et (iii) l'absence ou la faiblesse de l'Etat dans les zones menacées.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'accroissement des effectifs des Forces de Sécurité intérieure ; (ii) l'amélioration de la qualification des FSI ; (iii) le renforcement opérationnel des FSI ; (iv) la stabilisation de la situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne ; (v) le développement de la diplomatie sécuritaire et (vi) le renforcement des activités civilo-militaires.

*Le Gouvernement déploiera d'importantes forces de sécurité dans toutes les régions pour garantir la sécurité et combattre le banditisme, les vols à mains armées et le trafic des stupéfiants, avec une attention particulière aux régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Le Gouvernement créera les conditions d'une meilleure coexistence pacifique entre les différentes communautés. Par ailleurs, la coopération militaire avec les alliés de notre pays sera renforcée en vue de la formation, de la fourniture d'équipements, de partage de renseignements et d'appui aérien. La mutualisation des efforts sera poursuivie en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé avec les pays voisins dans le cadre de la Force Conjointe du G5 Sahel, de la Force Mixte Multinationale des pays du Bassin du Lac Tchad et des patrouilles mixtes transfrontalières entre le Niger et le Nigéria, ainsi que dans la zone des 3 frontières.*

Les résultats présentés dans l'encadré ci-après montrent que les dépenses sécuritaires ont un impact significatif et négatif sur les dépenses de développement de façon durable. La situation sécuritaire rend difficile l'exercice de programmation budgétaire. Ces données révèlent la nécessité de considérer le défi sécuritaire comme un phénomène structurel à prendre en compte dans les planifications.

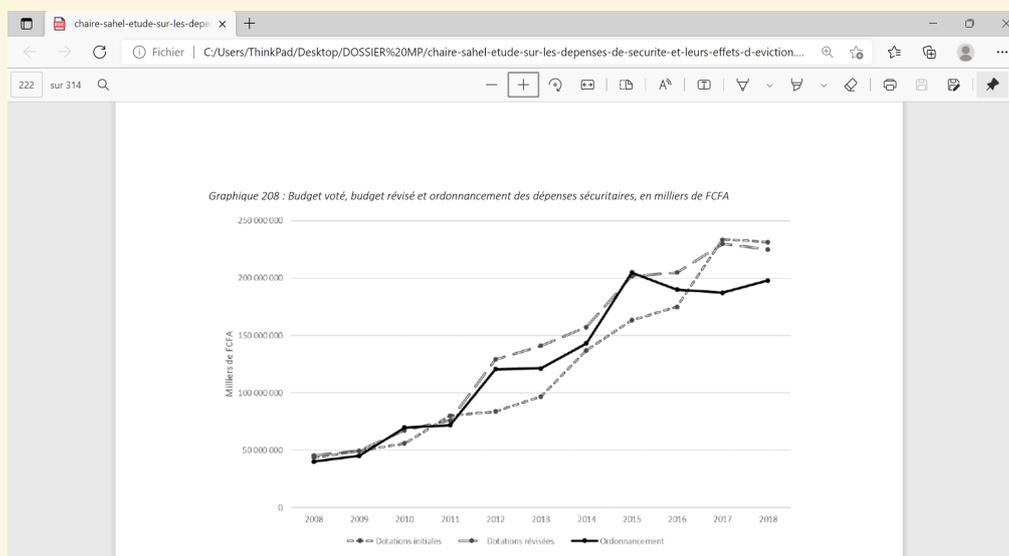
### **Encadré n°13 : Principales conclusions de l'étude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du G5 Sahel**

Dans le contexte de ressources limitées et de forte insécurité qui caractérise les pays du Sahel depuis une décennie, le Secrétariat exécutif du G5 Sahel a conduit, en 2020, une étude visant à examiner dans quelle mesure l'accroissement des dépenses de sécurité occasionné par les chocs de violence subis par ces pays exerce un effet d'éviction sur les dépenses de développement. L'étude, qui a combiné une analyse descriptive longitudinale et une analyse économétrique, a abouti aux principaux résultats ci-après :

- **les dépenses sécuritaires ont un impact significatif et négatif sur les dépenses de développement** ; lorsque les premières augmentent, les secondes diminuent durablement ; on observe une réduction significative aussi bien du niveau des dépenses de développement que de leur part dans le budget exécuté jusqu'à trois années après le choc de dépenses militaires et de sécurité intérieure, ce qui semble confirmer l'existence d'un effet d'éviction ;
- **un accroissement des troubles dans un pays donné impacte directement la structures des finances publiques de ce pays, mais également celles de ses voisins régionaux** ; les dépenses de développement sont évincées par les dépenses sécuritaires lorsque le risque lié à la montée de la violence dans la région augmente ; la prise en compte du facteur régional est fondamentale pour appréhender les arbitrages budgétaires réalisés par les pays du G5 Sahel ;
- **la fluidité de la situation sécuritaire dans le Sahel rend difficile l'exercice de programmation budgétaire à court et moyen termes, avec de multiples arbitrages intra-annuels entre dépenses de développement et dépenses sécuritaires, débouchant sur des réallocations de ressources entre les budgets initiaux et les budgets ordonnancés** ; il ressort de l'estimation du modèle économétrique spécifié dans ce cadre, que l'aide publique au développement joue un rôle d'amortisseur des chocs sécuritaires sur le budget des Etats sahéliens notamment lorsque celle-ci est disponible de manière suffisamment rapide pour compenser l'impact négatif de la violence sur le niveau des dépenses de développement.

*Dans le cas spécifique du Niger, le graphique ci-après met en exergue l'accroissement rapide des dépenses sécuritaires, mais aussi les écarts entre le budget voté et les ordonnancements.*

**Graphique n°5 : Budget voté, budget révisé et ordonnancement des dépenses sécuritaires au Niger (milliers de FCFA)**



*Source : Secrétariat exécutif du G5 Sahel, décembre 2020, Etude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du G5 Sahel*

### 2.3.1.3 Consolidation de la paix

La consolidation de la paix est relative à la collaboration FDS/Population, à la préservation et au maintien de la paix à travers des actions de développement. Les structures principales intervenant dans ce secteur sont, entre autres, les ministères en charge de la sécurité et de la défense, la HACP, la SDS-Sahel Niger, le Centre National des Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS), la CNDH, le Médiateur de la République, les OSC, les médias et les PTF du secteur.

Dans le domaine de la consolidation de la paix, le Fonds de Relèvement de la HACP est un outil stratégique, permettant de faire face aux situations d'urgence en matière de conflits ou de menaces de conflits dans les zones d'intervention.

Les interventions de la HACP se font à travers les 4 lignes d'opérations suivantes :

- la ligne d'opération militaire à travers les activités civilo-militaires qui visent à accompagner les forces militaires en présence à se familiariser avec les communautés, à renforcer la collaboration et leur rapprochement, à instaurer un climat de confiance leur permettant une meilleure connaissance de l'environnement humain et ethnique dans lequel ils évoluent et l'appropriation de la dynamique du conflit en vue d'éviter des erreurs préjudiciables à la paix et proposer des solutions beaucoup plus adaptées. Dans ce cadre, la HACP initie des activités de formations conjointes civilo-militaires sur les questions de prévention et de gestion des conflits et sur la citoyenneté, des caravanes civilo-militaires permettant de mettre les forces en présence au-devant de la scène (remise des vivres, remise des infrastructures sociales,), ainsi que des activités à intérêt communautaire. Elle met en place et appuie les mécanismes de prévention et de gestion des conflits (comités de paix) qui assurent les missions d'alerte précoce à travers la remontée des informations sur les menaces de conflits ;
- la ligne d'opération sécuritaire : il s'agit des actions visant à renforcer le rôle de l'institution judiciaire pour prévenir les abus et le renforcement de la présence de l'Etat. La HACP intervient à travers des projets d'appui à la justice, intitulés judiciarisation, qui offrent des cadres de dialogue et d'échanges avec les acteurs de la chaîne pénale (magistrats, FDS, FSI, membres du pôle anti-terroriste), des audiences foraines et des appuis aux conseils départementaux de sécurité ;
- la ligne d'opération politique qui appelle au dialogue avec les communautés pour échanger sur les problématiques /frustrations ayant conduit les communautés dans le cycle de violence et conflits au niveau des zones et identifier les solutions possibles. Dans ce cadre, la HACP conduit des actions de reconversion/formations professionnelles des jeunes repentis, construit/réhabilite des infrastructures sociales pour renforcer la présence de l'Etat (Infrastructures hydrauliques, éducatives, sanitaires, redynamisation de l'élevage) à travers la discrimination positive en vue de trouver des solutions aux déséquilibres en matière d'investissements publics ;
- la ligne d'opération économique : l'organisation des caravanes et des forums permet à la HACP de recenser les besoins immédiats en matière économique qui ne peuvent s'insérer dans des projets structurants dans les zones de conflits. La HACP finance des projets à impacts rapides (travaux HIMO, kits pour la redynamisation de l'élevage, banques céréalières, banques d'aliments bétail et AGR) qui permettent d'apaiser les tensions inter et intra-communautaires, en corrigeant d'éventuelles disparités de services publics rendus. Ses interventions permettent également de rétablir un service public indispensable au maintien des populations sur leur lieu de vie (eau, équipement des écoles ou centres de santé, réparations de bâtiment public), la reconversion des acteurs de violences, de trafics et autres activités illicites en leur offrant des opportunités économiques permettant de créer des emplois et des revenus aux jeunes et aux femmes en particulier.

Les principaux défis dans le domaine de la consolidation de la paix sont : (i) améliorer la coordination et la synergie entre les intervenants sur la thématique de consolidation de paix ; (ii) renforcer la stabilité régionale et la gestion des zones frontalières ; (iii) assurer la présence de l'Etat dans certaines parties des régions affectées par l'insécurité ; (iv) améliorer la gestion des groupes d'autodéfense, eu égard à la circulation incontrôlée des armes ; (v) renforcer la gestion des ressources naturelles, au regard de la crise du pastoralisme et des faibles initiatives de conversion des pasteurs ; (vi) sécuriser les zones affectées par l'insécurité.

*Le Gouvernement s'activera davantage, aux côtés de la communauté internationale, dans les initiatives de maintien de la paix et de la stabilité dans la sous-région. La diplomatie sécuritaire visera, en particulier, à favoriser le déploiement des synergies internationales, pour accompagner les Etats de la Libye et du Mali à retrouver définitivement la paix et l'unité.*

## **2.3.2 Gouvernance locale**

La gouvernance locale comprend les sous-domaines (i) la décentralisation et déconcentration et (ii) l'Aménagement du Territoire.

### **2.3.2.1 Décentralisation, déconcentration et administration territoriale**

Cette thématique est relative à la gestion des collectivités territoriales, à la promotion du développement régional et local et au renforcement de la présence de l'Etat et des services techniques au niveau local pour la fourniture des services de proximité.

L'analyse des acquis de la mise en œuvre de la décentralisation passe nécessairement par l'appréciation du niveau de réalisation des actions et mesures inscrites dans le document cadre de Politique nationale de la décentralisation. Cette analyse a consisté à passer en revue ce qui est effectivement réalisé par rapport à la prévision, en vue d'apprécier les acquis. Ainsi, on peut retenir, au terme de l'analyse, que le processus de décentralisation est en cours d'édification, en dépit du niveau relativement faible des acquis enregistrés. Au terme de l'appréciation, le niveau de performances du premier axe, relatif au développement des capacités des collectivités territoriales, est globalement moyen, tandis que les cinq autres axes à savoir, le renforcement de la déconcentration, l'amélioration de l'offre et de l'accès des services de proximité, le développement territorial harmonieux, le développement de la participation des populations et de la citoyenneté locale et enfin, le financement de la décentralisation et des Collectivités territoriales, ont un niveau de performance globalement faible.

Le montant total des transferts de ressources planifiés sur la période 2018-2021 s'élève à 811 milliards FCFA, dont 82 % pour les communes et 18 % pour les régions. Les volumes de dépenses transférées dans le cadre de cette première phase de décentralisation effective auraient dû conduire à multiplier par 5 les budgets des collectivités territoriales en 2021. Le financement des transferts de compétences n'est pas précisé, ce qui fragilise l'exécution effective du plan quadriennal de transferts de compétences et de ressources. La feuille de route permettant d'assurer l'opérationnalisation de ce Plan s'appuie sur un dispositif de transferts basé sur la délégation de crédits. Le Plan souligne enfin que les moyens des services déconcentrés de l'État seront renforcés pour venir en appui aux collectivités territoriales dans l'exercice de leurs nouvelles compétences. Toutefois, aucune précision n'est fournie sur le plan de déploiement de ce personnel ni sur les budgets concernés. Au final, le constat est que le Plan n'a pas été mis en œuvre. Aucun transfert de compétence n'a été effectué depuis l'adoption du Plan en 2018. Les collectivités territoriales ne sont plus autorisées à emprunter sans un accord express du Ministère des finances.

L'évaluation de la décentralisation a révélé qu'après une décennie de mise en œuvre, il est observé : (i) des écarts importants entre les réalisations actuelles et les objectifs prévus dans les programmes de décentralisation ; (ii) des capacités financières et techniques limitées de l'Etat impactant du coup, le fonctionnement et la viabilité des collectivités territoriales et (iii) de la complexité des actions au vu de la diversité d'acteurs sur la scène locale.

En dépit de la quasi-complétude, le cadre juridique mérite quelques corrections. De façon plus fondamentale, il peut être judicieux de s'interroger sur la nécessité et la pertinence de certaines réformes comme celle qui porterait sur l'élection du maire au suffrage universel direct, les relations entre le maire central et les maires d'arrondissements dans les villes, etc. L'autre aspect fondamental sur lequel il est nécessaire de se pencher est l'organisation juridique de la participation des citoyens à la vie politique locale comme cela est prévu à l'article 3 du CGCT («Les communes et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale »).

Le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) a une assise plutôt fragile au regard de deux aspects au moins : sa grande dépendance vis-à-vis des PTF et le faible intérêt à l'égard de certaines de ses activités. Cette dépendance aux bailleurs a pour effet de focaliser les formations sur les zones d'intervention de ces derniers conduisant ainsi à une sur-formation des agents et acteurs des CT de ces zones au détriment de ceux des CT non couvertes. De plus, l'offre du CFGCT n'est plus adaptée aux nouveaux besoins de formation des acteurs locaux et il faut aussi noter que la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation est à actualiser. Les relations entre le ministère en charge de la tutelle des CT et le ministère de la Fonction publique doivent être renforcées pour une bonne mise en œuvre de la fonction publique territoriale. Cela est porteur d'un risque de remise en cause de l'un des objectifs de la décentralisation : l'harmonisation et l'équilibre dans le développement du territoire.

L'analyse du transfert de compétences et des ressources permet de noter que tous les ministères sectoriels concernés par le processus de transfert se sont attelés à la mise en œuvre du PTCR 2018-2021 conformément à la feuille de route avec des avancées variables d'un ministère à l'autre. L'évaluation a également permis de constater les difficultés et les écarts qui existent à propos du transfert des compétences et des ressources. Si ces difficultés peuvent être mises sur le compte des lenteurs de démarrage, il y'a d'un secteur ministériel à l'autre, un différentiel dans la volonté d'aller aux transferts. Il y'a une volonté plus forte et donc des prédispositions plus importantes au niveau des secteurs de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'environnement tandis que dans les autres secteurs, la volonté et les prédispositions restent à renforcer.

En dépit des motifs d'espoir, la mise en œuvre du Plan de Transfert des Compétences et des Ressources (PTCR) reste mitigée. Les difficultés répertoriées ont notamment trait aux aspects suivants : (i) la léthargie de certaines Cellules d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD) des ministères sectoriels due à l'absence de moyen de fonctionnement, à la mauvaise compréhension de leurs missions et de façon générale à la mauvaise compréhension du transfert concomitant des compétences et des ressources ; (ii) l'inexistence d'un plan de communication sur le TCR, sur les rôles et 9 responsabilités des acteurs ; (iii) les difficultés pour les ministères sectoriels à identifier et suivre précisément les transferts aux collectivités territoriales ; (iv) la mauvaise compréhension de leur rôle par les acteurs, d'où l'existence parfois de conflits de compétences entre acteurs (par exemple en matière d'affectation et de gestion des enseignants) et (v) la non-opérationnalisation du dispositif de suivi prévu par le PTCR (pool de compétences). Ce caractère mitigé est confirmé par l'enquête de terrain aussi bien au niveau central auprès des Autorités centrales qu'au niveau des administrations déconcentrées et décentralisées.

Ainsi, du point de vue de la perception des acteurs centraux, la faiblesse des transferts résulte: (i) d'une faible appropriation du processus par certains acteurs ; (ii) de la multiplicité des réformes, notamment celle d'ampleur concernant la gestion des finances avec le Budget-programme dont la faible maîtrise actuelle par l'ensemble des acteurs n'est pas favorable aux transferts surtout des ressources qui doivent accompagner les compétences ; (iii) des principes de gestion des finances publiques, notamment le principe de l'unicité des caisses, perçu comme facteur limitant les processus de transfert des ressources et par voie de conséquence, des compétences ; (iv) des tensions fréquentes, voire permanentes, de trésorerie ; (v) l'inachèvement de la déconcentration du ministère des Finances est aussi pointé comme un facteur limitant des transferts, point de vue réfuté par le trésor qui estime que sa structuration actuelle ne constitue pas un problème pour l'appui aux CT ; (vi) des procédures suivies par l'ANFICT (qui sont les procédures du trésor) comme étant trop lentes. Selon certains maires, l'agence ne débloquait en fin 2019 que les tranches de 2018. Pour sa part, l'ANFICT regrette sa faible implication dans la stratégie de transfert des compétences et des ressources de l'État aux CT ; (vii) du trop grand nombre de compétences à transférer (onze aux communes et aux régions en matière d'hydraulique et onze aux communes en matière d'environnement) ; (viii) de la faible propension des ministères à se délester de leurs compétences (certains acteurs parlent de réticence) ; (ix) de la faiblesse des capacités des communes à absorber lesdites compétences ; (x) la non opérationnalisation de la direction des finances locales et (xi) la non fonctionnalité de la cellule de suivi du transfert de compétences et de ressources mise en place au niveau du Cabinet du Premier Ministre.

En ce qui concerne le point de vue des acteurs locaux, les données de l'enquête de terrain révèlent des perceptions tout aussi mitigées du transfert des compétences et des ressources. Dans l'ensemble, le niveau de transfert des compétences est jugé faible ou très faible par une grande majorité (72,86 %) des acteurs interrogés et 56 % d'opinions sont favorables au PTCR contre les 44 % (28 % et 16 %) d'opinions peu satisfaites et très peu satisfaites. En substance, le transfert des compétences est jugé globalement faible par la grande majorité des acteurs. Cette faiblesse des transferts résulte de la faible compréhension technique (75,59 %) des transferts, l'appui insuffisant de la part des services déconcentrés (73,44 %), la faible désagrégation des données par collectivité territoriale (71,89 %) et la faible coordination entre les collectivités territoriales et services techniques (71,6 %).

Toujours au titre des facteurs justifiant le faible niveau de transfert, il est également mentionné : (i) l'insuffisance des ressources humaines, financières et logistiques ; (ii) la mauvaise compréhension des textes, la mauvaise volonté des acteurs et le manque de vulgarisation du plan de transfert des compétences et des ressources ; (iii) l'insuffisante collaboration entre le Ministère en charge de la décentralisation, les ministères sectoriels concernés par les transferts et le ministère de finances d'une part et entre ces différents ministères et les CT d'autre part et (iv) l'insuffisance voire l'inexistence de synergie et de solidarité au niveau local. Par ailleurs, pour 81 % des acteurs interrogés, les compétences transférées ne sont que partiellement exercées du fait du très faible niveau de transfert des ressources. Si en matière de transfert des compétences, la tendance varie de perception faible/inexistante à la perception moyenne, l'unanimité est acquise en ce qui concerne la faiblesse/inexistence des transferts en ce qui concerne les ressources.

Dans la réalité des faits, il a été noté une irrégularité de la tenue des sessions du conseil faute de moyens financiers et des conflits larvés entre l'exécutif et l'organe délibérant, ce qui a été confirmé par 61 dissolutions de conseils et /ou révocations de l'exécutif et par l'enquête sur le terrain. En substance, les 4 sessions ordinaires restent un pari difficile à tenir pour beaucoup de communes rurales qui se limitent à 2 ou 3 sessions. Selon l'enquête réalisée sur le terrain (décembre 2019), plusieurs facteurs ont constitué un frein à l'efficacité du fonctionnement des organes aux niveaux régional et communal. Au niveau régional, il s'agit de : (i) l'insuffisance de soutien matériel et financier (80,7% des enquêtés) ; (ii) l'insuffisance de soutien au niveau central (71,55%) ; (iii) les conflits de leadership (58,77%) et l'absence de concertation entre les différents acteurs (57,02%) et (iv) le manque de motivation qui résulte de la mauvaise compréhension/interprétation des textes du fait de leur faible

vulgarisation, l'insuffisance/ absence renforcement de capacité. Au niveau communal, ces facteurs sont : (i) l'insuffisance de soutien matériel et financier (84,65%) ; (ii) l'insuffisance de soutien du niveau régional (69,47%) ; (iii) les conflits de leadership, en particulier, entre le maire et les chefs traditionnels (51,34%) ; (iv) l'absence de concertation entre les différents acteurs (48,26%) ; (v) l'incohérence de l'organigramme des collectivités territoriales (45,38%) et (vi) le dysfonctionnement entre l'organe délibérant et l'organe exécutif ayant entraîné la suspension de certains maires par le conseil. Ces différents facteurs sont aggravés par le faible niveau d'instruction de certaines autorités locales, l'insécurité dans certaines localités et le faible niveau de compréhension des textes de la décentralisation.

Selon l'article 22 du CGCT, la commune dispose de deux organes : (i) un organe délibérant : le conseil municipal et (ii) un organe exécutif : le maire, président du conseil. Et selon l'article 96, la région est une collectivité territoriale à vocation essentiellement économique, sociale et culturelle. L'article 97 du CGCT précise qu'elle dispose de deux organes : (i) un organe délibérant : le conseil régional et (ii) un organe exécutif : le président du conseil assisté d'un ou de deux vices présidents. Les textes prévoient que le conseil municipal ou régional se réunit tous les 3 mois en session ordinaire, soit 4 sessions par an pour une durée maximale de 4 jours chacune... Mais, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de besoin. La durée des sessions extraordinaires ne peut excéder 2 jours.

Du point de vue du contrôle de légalité qui est un attribut indispensable de la puissance publique (ici l'Etat) pour faire valoir l'intérêt général et qui est fondé sur la constitution et les lois et règlements qui en sont issus, le constat est qu'il existe une certaine confusion sur la portée de la liberté locale, avec une interprétation extensive, voire abusive du principe de la libre administration. A cet effet, certains élus ont cru que leur conseil municipal est « souverain » parce qu'ayant la légitimité du peuple et qu'ils peuvent décider de tout. Par ailleurs, le contrôle de légalité est confronté aux contraintes matérielles ainsi qu'à des difficultés liées à la conjoncture locale. Les contraintes matérielles se résument à l'impossibilité de contrôler de façon exhaustive l'ensemble des actes concernés, l'ampleur de leur nombre contrastant avec la faiblesse de la ressource humaine affectée à cette mission. La situation des cadres de conception (Catégorie A) en service dans les Régions et Départements n'est pas reluisante contrairement aux dispositions du Décret n°2004-298/PRN/MID de la 4/10/2004 portant création du Cabinet du Secrétariat Général des Régions et des Départements et fixant les attributions de leurs titulaires. En outre, les représentants de l'Etat ne sont pas, dans la plupart des cas, des administrateurs civils appelés à faire carrière dans l'Administration territoriale. Leur nomination politique accroît leur instabilité. La compétence technique mobilisée à cet effet est quantitativement et qualitativement insuffisante. Pour les difficultés tenant à la conjoncture locale, la notoriété politique des partenaires décentralisés peut être, à certains égards, embarrassante pour le représentant de l'Etat. L'instauration de relations apaisées entre les partenaires étatiques et décentralisés a cependant limité l'intervention du juge administratif.

L'appui conseil s'exerce dans les conditions définies par le décret n°2013- 035/PRN/MI/SP/D/AR du 1er février 2013 fixant les règles relatives à la déconcentration au Niger. Il consiste à contribuer à la bonne gouvernance des collectivités territoriales et précède le contrôle de légalité. Les résultats de l'enquête sur le terrain ont révélé que cette fonction d'appui conseil s'exerce effectivement à travers des notes de service, des lettres officielles, des visites sur le terrain, des missions d'inspection et des sessions de formation et de sensibilisation des acteurs. Néanmoins, il a été constaté que l'appui conseil est faiblement mis en œuvre et nécessite d'être renforcé.

L'analyse de la viabilité des communes notamment rurales, sur la seule base de la non couverture des charges du personnel minimal (soit la mobilisation d'un montant annuel de 14 068 344F/CFA et ce, durant trois exercices budgétaires consécutifs), a permis d'identifier 65 communes non viables qui se répartissent ainsi par région : (i) 1 commune non viable dans la région d'Agadez ; (ii) 3 communes non viables dans la région de Diffa ; (iii) 9 communes non viables dans la région de Tillabéri ; (iv) 25 communes non viables dans la région de Zinder ; (v) 13 communes non viables dans la région de Maradi ; (vi) 11 communes non viables dans la région de Dosso ; (vii) 3 communes non viables dans la région de Tahoua. En considérant à la fois la non couverture des charges du personnel minimal et celle des charges de l'exécutif (maire et adjoint), du conseil et des commissions, un minimum d'opérations d'investissement, et enfin, les indemnités prévues par les textes en vigueur pour certains agents (S.G, S.M, R.M...), 31 communes supplémentaires ont été identifiées, ce qui fait que le nombre de communes non viables passe de 65 à 96. Il faut aussi noter une insuffisance de ressources financières, qu'elles soient internes, subventions de l'Etat ou dettes rétrocédées. L'insuffisance de ressources financières internes peut être liée à l'obsolescence du cadre légal de fiscalité locale.

Pour ce qui est du Ministère en charge de la décentralisation, l'accomplissement efficace de sa mission a été handicapé par l'insuffisance de moyens humains (en quantité et en qualité), matériels et financiers, aussi bien au niveau central que déconcentré.

S'agissant des autres Ministères techniques et leurs démembrements (services déconcentrés), bien que leurs rôles soient diversement assurés, force de constater une faible déconcentration des services de certains ministères (à l'échelon départemental), ce qui rend leur accessibilité plus difficile pour les communes au regard de la modicité de leurs moyens. Cependant, certaines initiatives locales ont permis de pallier à cette difficulté à travers des missions conjointes de plusieurs services pour accompagner les communes particulièrement rurales. Pour sa part, le Gouvernement a adopté récemment le décret portant création et fonctionnement de la Fonction Publique Territoriale.

En ce qui concerne les collectivités territoriales et leurs organisations, force est de reconnaître que leurs rôles sont timidement assurés dans la mesure où on y relève une faible mobilisation des ressources internes, un faible taux de réalisation des investissements, des difficultés dans le fonctionnement des organes (délibérant et exécutif) et un faible niveau de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée. L'enquête sur le terrain et les rapports d'inspection de l'IGAT ont fait ressortir une absence de maîtrise des rôles de certains conseillers, des conflits d'intérêt et/ou de compétence entre les conseillers et l'exécutif voire avec les chefs traditionnels. Quant à la chefferie traditionnelle, collaboratrice de l'administration décentralisée et agent de l'Etat, l'analyse des données collectées sur le terrain a révélé plusieurs conflits de leadership entre les chefs traditionnels et les maires notamment dans le cadre du recouvrement des taxes et la gestion du foncier. Pour une meilleure mobilisation des ressources, il convient que les différents corps d'inspection ainsi que l'administration municipale assurent un suivi et un contrôle régulier de chefs traditionnels chargés également de mobiliser les taxes de voirie et municipale. En ce qui concerne les populations qui sont à la fois contribuables et bénéficiaires des services publics fournis par les collectivités territoriales, il a été relevé une aggravation de l'incivisme fiscal depuis l'installation des organes élus (2005) dû probablement à une méconnaissance ou une mauvaise interprétation des droits et obligations des citoyens vis-à-vis de la commune ou la faiblesse des investissements réalisés en leur faveur.

Le suivi-évaluation demeure le maillon faible de l'architecture institutionnelle de la décentralisation au Niger : il n'existe guère un mécanisme ou un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation au Niger. Toutefois, la DGDCT comporte cinq directions techniques dont la Direction des finances locales (DFL) nouvellement créée et qui dispose d'une sous-direction en charge du contrôle budgétaire et du suivi-évaluation de la décentralisation. Il en découle que la fonction de suivi-évaluation au sein du dispositif institutionnel en place est reléguée au plan secondaire. En effet, cette sous-direction, créée depuis 2010 et ayant à charge la fonction suivi-évaluation, n'a mis en place,

jusqu'en 2019, aucun système ou mécanisme de suivi-évaluation de la décentralisation. Dans la réalité et selon les informations recueillies auprès des acteurs, il n'y a jamais eu de suivi-évaluation par la Direction en charge de cette fonction, dans le sens de la collecte, du traitement, de l'analyse et du stockage de données, mis à part le suivi et le contrôle budgétaire.

Sur le plan global, il est noté un faible développement de la coopération décentralisée pourtant très promotrice en matière de développement local et régional à l'image des autres collectivités territoriales de la sous-région comme celles du Sénégal, du Bénin ou du Mali. Il est donc essentiel de promouvoir cette coopération pour rattraper le retard ainsi constaté. Selon les résultats de l'enquête sur le terrain (décembre 2019), respectivement 84,9% et 79,49% des communes et des régions affirment ne pas disposer d'accord de jumelage avec d'autres communes ou régions. Enfin 75,96% des répondants affirment qu'il n'existe pas d'accord frontalier ou de coopération transfrontalière permettant l'auto-développement dans leur commune.

L'intercommunalité et/ou l'inter-régionalité ont été jusque-là peu effectives si l'on s'en tient aux déclarations des acteurs interrogés (67,97%). Elles sont mises en œuvre le plus souvent à travers des cadres de concertation/associations de communes (77,88%), des projets communs de développement (62,83%), la planification concertée dans la logique intercommunale et régionale (57,66%) et des mécanismes ou procédures uniformes/harmonisées (44,14%).

En matière de soutien au développement local et communautaire durable, il est dénombré un effectif de 3 169 Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement (ONG/AD), dont 22% seulement ont déposé des rapports annuels d'activités. Pour renforcer la redevabilité et assainir le secteur des ONG/AD, le Gouvernement a adopté le 24 février 2022 un décret pour préciser le régime des associations.

Au total, les défis majeurs en matière de décentralisation sont : (i) l'effectivité du transfert de compétences et des ressources ; (ii) la viabilité économique des communes et la mobilisation des ressources ; (iii) la transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales ; (iv) l'offre de services adaptés aux besoins locaux de la communalisation intégrale ; (v) le renforcement de la présence effective de l'Etat et des STD sur l'ensemble du territoire ; (vi) le renforcement du rapport entre les structures déconcentrées et les structures décentralisées ; (vii) la dotation de l'administration territoriale en ressources en quantité et en qualité et d'un statut particulier ; (viii) l'élaboration et adoption d'une Loi de programmation de l'administration territoriale ; (ix) la reddition des comptes ; (x) l'exploitation des potentialités et opportunités locales et (xi) l'assainissement du secteur des ONG/AD.

*Le Gouvernement entend consolider les acquis en matière de décentralisation (notamment à travers la formalisation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques) et s'attellera à restaurer la crédibilité et l'efficacité des collectivités territoriales pour une transformation structurelle à la base. A cet effet, les actions envisagées visent l'amélioration de la viabilité économique des communes, de la qualité de la gouvernance administrative et financière des entités décentralisées et de la transparence et l'implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques. Aussi, un mécanisme d'accompagnement sera-t-il mis en place afin d'appuyer l'exploitation des potentialités économiques des communes suivant leurs spécificités. De même, des mesures seront prises pour rendre effective la fonction publique territoriale et accélérer le processus de transfert concomitant des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.*

### 2.3.2.2. Etat civil

Sur la période 2017-2020, le système d'état civil a enregistré : (i) 6 000 904 actes de naissance, 65907 actes de mariage et 45 680 actes de décès délivrés dans le cadre des audiences foraines. Ces résultats encourageants s'expliquent par le fait que (i) 1 848 acteurs de l'état civil ont été formés ; (ii) 1 730 villages mobilisés pour l'établissement des actes d'état civil ; (iii) 6 000 registres et 6 400 cahiers de déclaration acquis ; (iv) 1 150 agents formés. En outre, une cartographie de l'état civil a été élaborée et 326838 personnes dans 935 villages ont été touchées par des séances de sensibilisation. Toutefois, les résultats restent insuffisants avec un faible taux de couverture de naissance d'environ 52,33% en 2017.

Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat Civil (PAREC) afin de permettre la révision et l'adoption des textes régissant le système d'état civil et l'adoption de la politique nationale y afférente. Cela a favorisé le rapprochement des services au plus près des populations par la généralisation des centres de déclaration des faits d'état civil dans les villages et tribus administratifs du pays. Le PAREC permettra aussi l'informatisation du système d'état civil, afin d'assurer une fluidité dans les échanges d'informations et garantira la sécurité des données. Le système informatique produira un registre national de la population articulé avec le registre national de l'état civil par un numéro identifiant unique attribué à chaque personne.

### 2.3.2.3 Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est le reflet d'une politique volontariste et concertée traduisant l'engagement de l'Etat de fixer les conditions spatiales de développement de la société nigérienne. Il est constitué par un ensemble cohérent d'orientations, de stratégies et de mesures visant à favoriser un développement durable et spatialement équilibré.

A ce titre, il relève et corrige les disparités inter et intra régionales afin d'assurer un développement équilibré et harmonieux du territoire national. Le Niger ne dispose pas encore d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Toutefois le processus de son élaboration est en cours.

**Tableau n°30** : Évolution des principaux indicateurs d'aménagement du territoire

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de régions disposant de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) élaboré et validé	4	4	6	6	7
Nombre de pôles régionaux de développement proposés	36	36	36	36	8

Source : MAT/DC

Pour plus d'efficacité et au regard de l'importance des ressources mobilisables pour la mise en œuvre des pôles de développement régionaux, il a été recommandé que chaque région propose un seul pôle soit un total de huit (08) pôles. Un programme d'investissements prioritaires sera élaboré pour soutenir ces pôles. Compte tenu de son statut particulier, la capitale Niamey est dans le processus d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

### **Encadré n°14 : Principaux résultats de l'étude sur la caractérisation des zones d'activité économique (ZAE)**

Une étude réalisée dans le cadre du *Projet d'Appui au Renforcement de l'Environnement des Affaires* financée par l'Union Européenne prévoit la création de Zones d'Activité Economique (ZAE) urbaines dans 5 régions du pays (Agadez, Maradi, Tahoua, Dosso, Zinder).

Les avantages d'une ZAE sont :

- les économies d'échelle réalisées grâce au développement de la zone ;
- les externalités qui résultent de l'agglomération d'entreprises, surtout quand elles travaillent dans le même secteur ;
- la disponibilité de certains services est rendue économiquement faisable en raison de l'agglomération d'entreprises ;
- optimisation de l'occupation du sol et réduction du coût de développement des terrains ;
- minimisation de la distance à parcourir vers des lieux de travail (formels).

Agadez	Maradi	Zinder	Dosso	Tahoua
				
Site le long de la route de Arlit	Site au Sud-Est de la ville (au Sud de l'aéroport). Une route en voie d'être goudronnée, non loin de la ligne d'électricité en provenance du Nigéria (jonche le tracé du futur chemin de fer)	Site le long de la route RN1 vers Mirriah	Deux sites possibles : La RN1 direction Dogondoutchi La Route vers Gaya	Le long d'une nouvelle route, à 4,1 km de l'Université
Une plateforme logistique (Port Sec) ; promotion des investissements auprès des opérateurs privés algériens et libyens.	Un Pôle manufacturier intégrant l'industrie de viande. Création d'une ZAE qui par la qualité des services et son infrastructure puisse rivaliser avec les Zones Industrielles dans le Nord du Nigéria.	Le développement en lien avec l'aéroport et la transformation des produits de l'élevage (viande).	Un cluster agro-alimentaire, adossé à un Port Sec (sans occuper le terrain de celui-ci).	Un Pôle manufacturier ; Sous-traitance pour les cimenteries.

Il ressort de l'analyse causale de l'aménagement du territoire, que le problème central est la faible gestion de l'équilibre inter et intra régional.

Ce dernier a pour causes principales : (i) l'absence d'un SNAT ; (ii) la faible articulation des outils de planification ; (iii) les faibles compétences des acteurs ; (iv) le cadre juridique peu adapté au contexte de la décentralisation ; (v) la faible opérationnalisation des transferts de compétences et des ressources ; (vi) la faible territorialisation des politiques sectorielles limitant les programmes d'inter collectivités territoriales et (vii) le faible alignement des partenaires autour du pilotage du développement régional et local par les collectivités territoriales.

Il en résulte comme principales conséquences : (i) le faible niveau de développement harmonieux et durable ; (ii) l'aggravation des conflits et tensions sociales ; (iii) la pauvreté et (iv) la faible exploitation/valorisation des potentialités locales.

Les principaux enjeux et défis qui fondent la politique nationale d'aménagement du territoire sont les suivants : (i) la consolidation de l'unité nationale ; (ii) la fonctionnalité et la compétitivité du territoire ; (iii) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration ; (iv) le financement de l'aménagement du territoire ; (v) la mise en place d'une fonction publique territoriale ; (vi) la traçabilité des dépenses publiques jusqu'au niveau communal ; (vii) la transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales en particulier l'inclusion des plus vulnérables, des jeunes et les femmes et (viii) l'alignement des PTF par rapport aux orientations et priorités définies par les institutions en charge de la mise en œuvre de la réforme décentralisatrice au Niger.

*Les acquis des actions entreprises seront consolidés. Ces dernières seront intensifiées par la réalisation de nouvelles actions novatrices et pérennes en matière d'aménagement du territoire. A cet effet, l'accent sera mis sur le développement des agropoles, en vue d'améliorer la compétitivité des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Ces agropoles seront dotés d'infrastructures de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation.*

### **Encadré n°15 : Pôles régionaux de développement**

A travers le Programme de Renaissance Acte 3, le Gouvernement ambitionne de réduire de manière significative le taux de pauvreté au Niger, à travers plusieurs actions visant à réaliser une croissance économique forte, durable et inclusive. Au nombre de ces actions, figure la mise en œuvre du Programme « Une Région, Une Industrie ». Dans ce cadre, des pôles régionaux de développement seront identifiés sur la base des potentialités dont dispose chacune des régions. A cet égard, pour avoir de meilleurs impacts économiques et sociaux, le développement des chaînes de valeurs sera privilégié.

Le tableau suivant recense les potentialités dans les régions pouvant conduire à la création des pôles de développement.

**Tableau n°31: Pôles régionaux de développement potentiels au Niger**

Région	Pôles de développement
Agadez	<ul style="list-style-type: none"><li>- développement des ressources minières (Uranium, Or, Pétrole) ;</li><li>- agropole dans les vallées (Ihrazer, Air) ;</li><li>- développement du tourisme et de l'artisanat ;</li><li>- construction et exploitation d'un port sec pour optimiser les relations avec les pays du Maghreb.</li></ul>
Diffa	<ul style="list-style-type: none"><li>- développement des chaînes de valeur des produits de l'irrigation dans les vallées de la Komadougou Yobé, du Lac Tchad et de Mamouri (poivron, oignon, tomate, manioc) ;</li><li>- développement des pêcheries ;</li><li>- production pétrolière et les activités induites dans son sillage.</li></ul>
Dosso	<ul style="list-style-type: none"><li>- agropole pour le développement de l'agriculture fruitière dans la zone de Gaya, la vallée du Dallol Bosso et du fleuve Niger en général ;</li><li>- construction d'une usine de production du sucre ;</li><li>- opérationnalisation du port sec.</li></ul>
Maradi	<ul style="list-style-type: none"><li>- développement de la chaîne de valeur viande/boucherie dans le sillage de l'Abattoir Frigorifique de Maradi ;</li><li>- développement des filières porteuses : fruits et légumes (chou, tomate, oignon, ail, moringa oléifera, courge), oléagineux (souchet, arachide, sésame) et légumineuse (niébé, cuirs et peaux) ;</li><li>- construction et exploitation d'un port sec</li></ul>
Tahoua	<ul style="list-style-type: none"><li>- développement des filières porteuses : oignon, niébé, manioc, tomate, bétail et viande, cuirs et peaux ;</li><li>- construction d'une usine de transformation de l'oignon (production de la poudre d'oignon) ;</li><li>- production minière (charbon, phosphate).</li></ul>
Tillabéry	<ul style="list-style-type: none"><li>- agropole pour le développement de la chaîne de valeur riz et autres spéculations autour du Barrage de Kandadji ;</li><li>- production minière (or, charbon, fer, phosphate) ;</li><li>- développement du tourisme.</li></ul>
Zinder	<ul style="list-style-type: none"><li>- production minière (pétrole) ;</li><li>- développement des filières porteuses : niébé, sésame, oignon, tomate, bétail et viande, cuirs et peaux ;</li><li>- développement du tourisme.</li></ul>
Niamey	<ul style="list-style-type: none"><li>- développement du secteur tertiaire (commerce, professions libérales, technologie) ;</li><li>- construction et exploitation des zones franches ;</li><li>- développement du tourisme.</li></ul>

## 2.3.3 Gouvernance juridique et judiciaire

L'analyse de la Gouvernance juridique et judiciaire porte sur : (i) le système juridique et judiciaire, (ii) la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et (iii) les droits humains.

### 2.3.3.1 Système juridique et judiciaire

Ce domaine a trait à l'amélioration de l'accès équitable à une justice de qualité, plus efficace à travers l'élargissement de la carte judiciaire notamment le renforcement des infrastructures, en ressource humaines et l'assistance juridique et judiciaire.

Les principaux indicateurs de suivi du système juridique et judiciaire sont le taux d'accès aux services judiciaires, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires, le degré de respect des droits de l'Homme ainsi que les ratios magistrats/habitants, greffiers /magistrats et agents auxiliaires/magistrats. Leurs évolutions se présentent comme suit :

**Tableau n°32 : Évolution des indicateurs du système juridique et judiciaire**

Indicateurs	Référence	2017	2018	2019	2020
Taux d'accès aux services judiciaires (%)	40 (2015)	40	44	ND	ND
Taux de satisfaction des usagers des services judiciaires (%)	72 (2017)	72	72	ND	ND
Durée moyenne en matière d'instruction (en mois)	Correctionnelle	10,75	7,33	8,8	ND
	Criminelle	10,84	12,9	17,58	ND
Taux d'écoulement de stock en matière d'instruction <sup>29</sup> (%)		1,3	1,4	1,7	ND
Taux de couverture en infrastructures judiciaires <sup>30</sup> (en %)		100	64,71	67,06	68,66
Ratio Magistrats/habitants		1/52281	1/54001	1/54175	1/50212
Ratio Greffiers/magistrats		0,92	1,00	0,93	0,83

Source : DS/MJ

Le taux d'accès aux services judiciaires est passé de 40% en 2017 à 44% en 2018, pas loin de la cible 2020 qui est de 45%.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires est de 72% en 2018 pour une cible de 73%. Selon une étude d'Afrobaromètre, ce taux est de 82%, plaçant le Niger, au 1<sup>er</sup> rang en Afrique. Une attention particulière est accordée à la prise en charge des détenus, la problématique de la réinsertion sociale, la surpopulation carcérale (à titre d'exemple en 2015 à Niamey, Kollo, Say et Koutoukalé le taux d'occupation moyen est passé de 100% à 300%). En 2020, le taux d'occupation en moyen est de 118,98% dont Niamey avec 341,79%.

Dans le cadre de la réduction de la lenteur des procédures judiciaires, on note que la durée moyenne globale en matière d'instruction (9,66 mois) est inférieure à la valeur de référence (10,97 mois) et à la valeur cible fixée (10 mois). Ce qui veut dire que l'instruction des affaires a pris moins de temps que prévu malgré les disparités observées selon qu'il s'agisse des affaires correctionnelles ou criminelles.

<sup>29</sup> C'est le rapport entre le nombre des affaires restantes à régler et celui des affaires définitivement réglées. Il exprime le temps à mettre (en nombre d'années) par une juridiction pour épuiser le stock d'affaires à instruire d'une année donnée.

<sup>30</sup> C'est le rapport entre le nombre de juridictions opérationnelles et le nombre de juridictions créées par la loi.

Il faut noter également qu'en fin 2020, le stock des affaires à instruire est très important. En effet la durée normale d'épuisement de ce stock est de 1 an et demi alors que l'objectif fixé était de 1 an au maximum. Cela pourrait s'expliquer par la complexité des procédures en matière d'instruction.

Quant au personnel, on souligne une légère régression au niveau du ratio greffier/magistrat, passant de 0,89 en 2016 à 0,83 en 2020, du fait de l'intégration de cinquante nouveaux magistrats, loin de la norme internationale de 2 greffiers pour 1 magistrat.

S'agissant du ratio agents auxiliaires par magistrat, il est passé de 0,53 en 2016 à 0,67 en 2018<sup>31</sup>, pour une norme internationale d'un agent auxiliaire par magistrat.

De même, la valeur cible du ratio magistrat/Habitants (1/53900) a été largement dépassée en 2020 avec 1/50212. Cependant, les effectifs actuels sont loin de couvrir les besoins et de se rapprocher des normes en la matière qui tablent sur 1 magistrat pour 20 000 habitants. Cela prouve que la prise en compte de la variable « population » est importante dans la décision du recrutement.

Au niveau du taux de couverture en infrastructures judiciaires, il est observé un effort considérable fourni de 2017 à 2020. C'est ainsi que le taux de couverture est passé de 61,19% en 2017 à 68,66% en 2020.

Le problème central identifié dans le système judiciaire et juridique est le faible fonctionnement des institutions.

Il a pour principales causes : (i) l'inefficacité des institutions juridiques et judiciaires ; (ii) les difficultés d'accès à la justice ; (iii) l'inobservance par certains acteurs du système, des règles d'éthique et de déontologie ; (iv) l'insuffisance du budget alloué à la justice (0,46% du budget national en 2020) ; (v) l'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures adéquates ; (vi) la faiblesse du cadre juridique et (vii) la lenteur dans la mise en œuvre de la programmation des infrastructures et des équipements.

Les principales conséquences sont (i) la surpopulation carcérale et (ii) la lenteur dans le traitement des dossiers.

Les défis majeurs sont : (i) une justice de qualité, plus efficace, plus équitable et plus accessible aux citoyens ; (ii) une lutte résolue contre la corruption en milieu judiciaire ; (iii) la construction des infrastructures ; (iv) la maîtrise de la surpopulation carcérale ; (v) la réinsertion sociale des détenus ; (vi) la mise aux normes des établissements pénitentiaires ; (vii) la dotation en ressources humaines et (viii) l'amélioration de l'accès à la justice pour tous.

***Le Gouvernement visera l'amélioration de la qualité du système judiciaire afin qu'il soit plus équitable et accessible à tous. Pour cela, il poursuivra et consolidera les réformes juridique et institutionnelle, la mise en place d'un programme de dématérialisation des procédures judiciaires et de livraison des actes de justice. Ces actions porteront sur la définition claire des délais légaux de traitement des affaires judiciaires et le renforcement du dispositif juridique et institutionnel de suivi de la performance des acteurs judiciaires. Les capacités de l'école de formation judiciaire du Niger seront progressivement renforcées pour en faire un pôle d'excellence pour la formation des acteurs judiciaires, la carte juridique sera élargie avec la création de nouveaux tribunaux dans chaque lieu de département et des juridictions spécialisées seront installées.***

31 Bilan des 8 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance.

### 2.3.3.2 Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

La lutte contre la corruption a trait à la promotion des bonnes pratiques, du code d'éthique et de déontologie, du respect des textes et règlements, voire la lutte contre l'impunité.

En dépit des efforts déployés par le Niger en matière de lutte contre la corruption, son classement, selon l'indice sur la perception de la corruption de Transparency International, s'est détérioré en passant du 101<sup>ème</sup> rang sur 176 pays en 2016 au 123<sup>ème</sup> rang sur 180 pays en 2020. De ce fait, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la lutte contre ce fléau endémique qui constitue un désastre à la fois culturel, économique, politique et sécuritaire.

**Tableau n°33** : Évolution de l'IPC au Niger de 2010 à 2020

Année	Classement	Score	Nombre de pays classés
2010	123	2,6/10	178
2011	134	2,5/10	182
2012	113	3,3/10	174
2013	116	3,4/10	177
2014	103	3,5/10	175
2015	98	3,4/10	168
2016	101	3,5/10	176
2017	112	3,3/10	180
2018	114	3,4/10	180
2019	120	3,2/10	180
2020	123	3,2/10	180

Source : HALCIA

La corruption représente un véritable fléau dans l'administration publique au Niger. Elle est devenue systémique, en ce qu'elle est désormais généralisée et banalisée (elle fait partie des routines quotidiennes). Il est ainsi noté l'existence de méthodes et de sites de corruption innombrables et spécifiques à chaque corps de métier de l'Etat.

L'analyse causale révèle que le problème central est la persistance du détournement des biens de l'Etat. Il a pour causes : (i) la faible application des sanctions disciplinaires ; (ii) les trafics de tous genres au sein des services ; (iii) la faible motivation (rémunération) des agents de l'Etat ; (iv) le manque d'harmonie dans le traitement salarial des agents de l'Etat ; (v) l'insuffisance du contrôle des services administratifs ; (vi) l'insuffisance et /ou l'inefficacité du système de suivi-évaluation ; (vii) la dépendance à l'assistance au développement ; (viii) l'inadaptation des normes administratives ou leur faible application ; (ix) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ; (x) la mauvaise gestion des ressources matérielles et financières ; (xi) les faibles capacités managériales des responsables et la faible compétence administrative des agents ; (xii) la défaillance des responsables ; (xiii) l'informalisation des prestations des services publics ; (xiv) le caractère endémique de la corruption au sein de l'administration publique et (xv) la non transmission systématique des résultats de mission d'inspection.

Il en résulte comme principales conséquences : (i) la mauvaise qualité des relations entre les agents et les usagers et (ii) la rupture d'égalité entre les citoyens.

Les principaux défis liés au phénomène de la corruption sont : (i) le respect du code de la déontologie et sa mise en application ; (ii) la redevabilité vis-à-vis des administrés ; (iii) la dépolitisation des institutions clés de l'administration publique et (iv) le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

***Le Gouvernement entend développer des instruments et une culture de lutte contre la corruption. A cet effet, le dispositif de lutte contre la corruption sera évalué et renforcé en vue d'améliorer son efficacité en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. La pédagogie de l'exemple au sommet de l'Etat et à tous les niveaux de gestion des affaires publiques sera de mise en ne tolérant d'aucune façon le principe de l'impunité. Le contrôle systématique et inopiné, suivi de sanctions à tous les niveaux de l'administration publique et de ses démembrements, sera instauré. Les agents de l'Etat seront sensibilisés à l'éthique, la déontologie et la morale républicaine.***

Dans le domaine de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), le Niger a mis en place, conformément au cadre juridique communautaire et aux normes internationales<sup>32</sup>, un dispositif national de LBC/FT dont la cheville ouvrière est la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), le rapport d'évaluation de ce dispositif, par les pairs, a été examiné et adopté par la réunion extraordinaire du GIABA des 19 et 20 août 2021, puis entériné par le Comité Ministériel de cet organisme régional le 28 octobre 2021.

Il ressort de ce rapport qu'en termes de conformité technique, le dispositif du Niger a été jugé performant. En effet, sur les 40 recommandations du GAFI, le Niger a été noté non conforme pour seulement 3 recommandations, le plaçant ainsi parmi les Etats membres du GIABA les plus performants en matière de conformité technique.

En revanche, de nombreux défis restent encore à relever pour renforcer l'efficacité du dispositif national. En effet, sur la base des 11 résultats immédiats notés, le Niger a atteint un niveau d'efficacité modéré pour le résultat relatif à la compréhension des risques de BC/FT et à une riposte coordonnée au plan national. Pour les 10 autres résultats immédiats, l'efficacité du système LBC/FT du Niger a été notée faible.

Le rapport a relevé que l'immensité et la grande porosité de ses frontières exposent le Niger au phénomène de trafic. Le pays est, de ce fait, considéré comme partie des pays dit du champ, en raison des menaces terroristes ou autres infractions graves du domaine du crime organisé qui planent sur son territoire, notamment la traite des personnes, le trafic illicite des migrants, des drogues, d'armes à feu et de munitions ainsi que d'espèces protégées. A ces menaces, il convient d'ajouter la corruption, la fraude fiscale, le recel et le détournement de biens ou deniers publics.

***Pour relever ces défis et les vulnérabilités identifiées au niveau des différents acteurs impliqués dans la LBC/FT dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle, le Niger vient d'élaborer une Stratégie Nationale de LBC/FT pour la période 2022-2024, assortie d'un Plan d'actions. Elle sera incessamment soumise au Gouvernement pour adoption.***

<sup>32</sup> Il s'agit notamment de la Loi relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 2 juillet 2015, et des Recommandations du Groupe d'Action financière (GAFI).

### 2.3.3.3 Droits humains

La question des droits humains concerne la promotion et l'effectivité des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine consacrés par les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

La protection et la promotion des droits humains est accrue. En effet, le taux de couverture des Antennes régionales de la CNDH est passé de 42,85% à 71,42% en 2020. Le taux de traitement des plaintes a connu une hausse relative passant 42,27% en 2019 à 51,56% en 2020.

Les rapports sur la situation générale des droits humains au Niger sont régulièrement produits et présentés devant l'Assemblée Nationale. Les rapports périodiques relatifs aux engagements régionaux et internationaux sont également régulièrement produits et présentés devant les Organes des Traités.

Toutefois, en ce qui concerne certains droits spécifiques, notamment les droits des enfants, et les droits fondamentaux des femmes, des efforts doivent encore être consentis. En effet, la Convention sur les Droits de l'Enfant, ratifiée par le Niger depuis 1989, n'est pas effective en plusieurs de ses points et les recommandations formulées par le Comité pour les droits de l'enfant à l'attention du Niger en 2018 ne sont pas encore mises en œuvre, et ce moins de vingt-quatre mois avant le prochain passage devant ledit Comité. Malgré les réformes politiques, institutionnelles et juridiques initiées par le Gouvernement, visant à promouvoir l'égalité du genre, la situation des droits des femmes reste perfectible. En effet, le Niger a émis des réserves à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et n'a pas encore ratifié le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes, adopté à Maputo en 2004.

Le problème central en matière de droits humains est la faible connaissance du droit et des procédures judiciaires par les citoyens, notamment les femmes.

Il a pour principales causes : (i) les faibles traitement, diffusion et communication des lois et règlements ; (ii) les faibles capacités des institutions chargées de promouvoir les droits humains ; (iii) l'inobservance des règles de droit.

Il en résulte comme conséquences : (i) l'instabilité sociale ; (ii) l'abus de pouvoir et d'autorité ; (iii) le bafouillage des règles démocratiques et de l'Etat de droit ; (iv) le retard dans la mise en œuvre des recommandations des organes des traités et (v) la persistance des inégalités liées au genre.

Les défis majeurs sont entre autres : (i) le renforcement de l'autonomie des institutions en charge de la promotion et protection des droits humains ; (ii) la promotion et la protection des droits humains sur toute l'étendue du territoire national dans un contexte de lutte contre les violences et (iii) le respect des exigences des instruments juridiques régulièrement ratifiés ; (iv) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements signés ; (v) le renforcement de la commission interministérielle chargée de coordonner et d'élaborer les rapports devant être soumis aux mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, notamment ceux relatifs à l'enfant, en particulier la mise en œuvre des recommandations sur la CDE, adressées à l'Etat du Niger par le Comité pour les droits des enfants, en 2018 et (vi) la redynamisation de l'observatoire national pour la promotion du genre (ONPG).

*Le Gouvernement veillera à une protection accrue des droits et des libertés publiques des citoyens. A cet effet, l'arsenal juridique et le dispositif institutionnel de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et de toutes formes de traitements inhumains et dégradants surtout à l'égard des femmes et des enfants seront renforcés. Il poursuivra les efforts en vue d'honorer les engagements internationaux à travers l'harmonisation de la législature nationale avec tous les textes internationaux auxquels le Niger a souscrit ainsi que par l'élaboration et la présentation des rapports aux organes de traités.*

## **2.3.4 Gouvernance politique et administrative**

La gouvernance politique et administrative englobe : (i) démocratie et libertés publiques ; (ii) gouvernance politique ; (iii) modernisation de l'administration publique ; (iv) libertés publiques et (v) administration territoriale.

### **2.3.4.1 Démocratie et libertés publiques**

Il est question du respect des principes de l'Etat de droit et du respect de la constitution. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité à travers la promotion de toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de ses droits tout en accomplissant ses devoirs.

D'importants efforts ont été consentis dans les domaines de la promotion de l'égalité de genre ; de la lutte contre la discrimination, de la marginalisation notamment à l'égard des personnes à besoin spécifique.

En matière de gouvernance politique, l'avènement de la première alternance démocratique est un succès historique au Niger.

Les efforts en matière de promotion de la femme ont porté sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que le développement des outils de planification. Concernant le leadership féminin, la loi sur le quota a été révisée en 2019 suivie de l'adoption d'un décret d'application, portant le taux électif de 15% à 25% et le taux nominatif de 25% à 30%.

Dans ce cadre, 1212 femmes ont été élues en 2020 sur 4 478, soit un taux de représentation de 27,1%. Cela a permis de respecter globalement le quota des femmes.

**Tableau n°34 : Résultats des élections municipales de 2020, par région et par sexe**

Région	Homme	Femme	Total	Pourcentage des femmes
Agadez	137	61	198	30,80
Diffa	185	73	258	28,30
Dosso	358	140	498	28,11
Maradi	699	245	944	25,95
Tahoua	24	8	32	26,66
Tillabéri	597	228	825	27,63
Zinder	565	201	766	26,4
Niamey (Ville)	701	256	957	26,75
<b>Total</b>	<b>3266</b>	<b>1212</b>	<b>4478</b>	<b>27,28</b>

Source : Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG, 2020)

Pour rappel, en 2016, sur 3837 candidats élus, 603 étaient des femmes soit un taux de 15,71% au plan national, quoique à l'époque le pourcentage minimal était de 15%. On constate qu'en 2020-2021, il y'a eu une plus grande vigilance au plan national avec un score de 27,1% s'agissant du respect du quota. Le quota actuel est de 25% pour les postes électifs et 30% pour les postes nominatifs.

Toutefois, on constate un faible respect de la loi sur le quota dans certaines communes. La loi sur le quota genre n'a pas été respectée dans 60 communes. La région de Maradi et de celle de Tillabéri ont respectivement 18 et 17 communes dans lesquelles le quota de 25 % au moins des élus de l'autre sexe n'a pas été respecté pendant la répartition des sièges obtenus. De nos jours, les jeunes sont de plus présents dans l'espace politique et cela doit être encouragé, en adoptant par exemple un quota pour les jeunes.

**Tableau n°35 : Résultats des élections régionales de 2020, par sexe et par région en 2020**

Région	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage des femmes (%)
Agadez	25	10	35	28,57
Diffa	30	10	40	25,00
Dosso	30	11	41	26,83
Maradi	32	09	41	21,95
Tahoua	30	11	41	27,00
Tillabéri	31	10	41	24,00
Zinder	31	10	41	24,00
Niamey (ville)	32	13	45	26,66
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>73</b>	<b>280</b>	<b>26,07</b>

Source : ONPG 2020

Pour ce qui est des résultats, parmi les 280 élus au niveau des élections régionales, les femmes représentent juste 26,07%, un peu plus que le minimum prévu par la loi sur le quota. Toutefois au niveau de la région de Maradi, Tillabéri et Zinder, ayant chacune 41 sièges, le quota n'a pas été respecté. Sur les 123 sièges pourvus dans ces trois régions, les femmes n'ont bénéficié que de 30 sièges soit 24 % alors qu'elles devaient en avoir au moins 33%.

**Tableau n°36 :** Répartition des sièges issus des élections législatives de 2020, par région et par sexe

Région	Nombre de femmes élues	Pourcentage de femmes élues (%)	Nombre d'hommes élus	Pourcentage d'hommes élus (%)
Agadez	1	14,2	6	85,8
Diffa	2	25,0	6	75,0
Dosso	7	36,8	12	63,2
Maradi	10	31,3	22	68,7
Niamey	3	30,0	7	70,0
Tahoua	9	29,0	22	71,0
Tillabery	8	30,7	18	69,3
Zinder	10	30,3	23	69,7
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>30,1</b>	<b>116</b>	<b>69,9</b>

Source : ONPG 2020

Il convient de se féliciter du respect de la loi sur le quota s'agissant des résultats de la répartition des sièges au parlement (les femmes occupent 30,1% des sièges).

**Tableau n°37 :** Proportion (%) des femmes élues par région concernant les trois scrutins

Région	Municipales	Régionales	Législatives
Agadez	30,80	28,57	14,20
Diffa	28,30	25,00	25,00
Dosso	28,10	29,26	36,80
Maradi	26,00	24,00	31,25
Niamey	25,00	NC	30,00
Tahoua	27,60	27,00	29,03
Tillabery	26,20	24,00	30,70
Zinder	26,80	24,00	30,30
<b>Total</b>	<b>27,10</b>	<b>26,07</b>	<b>30,10</b>

Source : ONPG 2020

Relativement à l'accès des femmes aux postes nominatifs, le quota de 30% est loin d'être atteint. A titre illustratif, les femmes représentent moins de 20% des membres du Gouvernement en 2021. La situation est similaire dans les autres institutions. Une étude sur le profil genre dans le secteur public pourrait être menée pour une meilleure visibilité de la participation effective des femmes.

### 2.3.4.2 Gouvernance politique

La gouvernance politique renvoie au respect du principe de la séparation des pouvoirs, au bon fonctionnement des Institutions de la République. Il s'agit de renforcer l'unité nationale, de promouvoir une atmosphère saine et apaisée dans les rapports entre la société civile et le pouvoir, entre la mouvance au pouvoir et l'opposition.

Les Institutions de la République prévues ou non par la Constitution du 25 novembre 2010 notamment, ont été mises en place et fonctionnent normalement. Il s'agit entre autres, de : l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, le Conseil d'Etat, les Tribunaux de Grandes Instances, la Cour des Comptes, le Conseil Economique Social et Culturel, le Conseil Supérieur de la Communication, la Commission Nationale des Droits Humains, le Médiateur de la République, le Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix.

Par ailleurs, on note l'existence du Conseil National de Dialogue Politique qui est un regroupement des acteurs politiques, présidé par le Premier Ministre permettant le dialogue entre les partis politiques, de la Commission Nationale de Dialogue Social et de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Le problème central s'avère être la faible culture démocratique des acteurs politiques. Il a pour principales causes : (i) les faibles capacités des partis politiques ; (ii) le nomadisme politique et (iii) la faible expertise des acteurs politiques.

Les principales conséquences qui en résultent sont : (i) l'absence de représentation déconcentrée bien que prévue par la loi ; (ii) le manque d'initiative des lois et le faible contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale ; (iii) le faible contrôle des collectivités territoriales et des partis politiques ; et (iv) la faible prévention et/ou la résolution des crises politiques en favorisant le dialogue entre partis politiques.

Les défis majeurs sont : (i) la pérennisation et la consolidation des acquis démocratiques par le respect rigoureux de la constitution et des lois garantissant l'exercice des libertés fondamentales ; (ii) la mise en confiance des citoyens par la promotion d'une vie politique apaisée ; (iii) le rapprochement des citoyens des institutions de la République à travers des mécanismes efficaces de communication et de redevabilité ; (iv) la mise en place d'une architecture gouvernementale cohérente et rationalisée qui répond aux défis d'un Etat moderne.

*Le Gouvernement prendra des mesures pour le renforcement de l'unité nationale avec la célébration chaque année de la fête de la concorde, la consolidation des progrès en matière de démocratie et de libertés publiques. Il veillera au respect de la Constitution et à la séparation des pouvoirs, à la dotation des Institutions républicaines de moyens adéquats de fonctionnement. Il veillera également à la promotion d'une atmosphère saine et apaisée dans les rapports entre la société civile et le pouvoir, ainsi qu'entre les partis politiques en améliorant l'efficacité du CNDP et à la mise en œuvre effective du statut du leader de l'opposition. Les textes régissant les associations seront révisés pour les mettre en conformité avec le contexte de l'état de droit et de la démocratie. Les textes et les stratégies en matière de suivi et de réglementation des pratiques de culte seront mis en œuvre.*

Par rapport aux atouts, il existe au Niger une volonté politique de prendre les mesures difficiles qui s'imposent et des élites conscientes des défis auxquels est confronté le pays. Un débat national plus ouvert sur ces grands défis est désormais possible dans le cadre d'un processus démocratique. Enfin, le peuple nigérien a montré dans le passé une forte capacité de résilience aux chocs et d'adaptation aux changements. Son histoire a aussi prouvé qu'il est doté d'une longue tradition de solidarité et de cohésion sociale qui lui a permis de rejeter les tentations extrémistes.

### 2.3.4.3 Modernisation de l'administration publique

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) adoptée par le Gouvernement par décret n° 2013-249/PRN/PM/HCME du 12 juillet 2013. Il s'agit de la promotion des actions d'amélioration pour la délivrance de services publics de qualité et de changement de comportements et de mentalités des agents publics.

**Tableau n°38 :** Évolution des indicateurs de modernisation de l'administration publique

Libellé	2016	2017 - 2020
Ratio d'encadrement administratif (nombre d'agent civil de la fonction publique pour mille habitants)	3	4
Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics (en %)	62,30	83

*Source :* Rapport 2017-2020, pôle gouvernance et modernisation de l'Etat

Le ratio d'encadrement administratif, c'est-à-dire le nombre d'agent civil de la fonction publique pour mille habitants, a atteint en moyenne 4 pour mille sur la période. Le taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics est de 62,3% en 2016. Ce taux a atteint 83% sur la période 2017-2020. Au niveau régional, il est constaté une forte mobilité du personnel qui affecte la continuité de la prestation de services publics.

Le problème crucial est donc l'insuffisance dans la prestation de services publics de qualité.

Il a pour principales causes : (i) le non-respect de l'adéquation profil-poste ; (ii) la non prise en charge par un système de mentorat des agents de l'Etat ; (iii) l'absence d'une culture du mérite ; (iv) la faible motivation des agents publics ; (v) la faible valorisation des ressources humaines disponibles ; (vi) la corruption endémique au niveau de l'administration ; (vii) la faible culture du résultat et de la redevabilité ; (viii) la perte des valeurs civiques et morales ; (ix) la faible communication entre l'administration publique et les usagers des services publics ; (x) la faible adaptation des services publics aux technologies de l'information et de la communication et (xi) l'inadaptation des normes administratives et leur faible application.

Il en résulte comme principales conséquences (i) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (ii) la réticence des populations à s'acquitter de leurs obligations envers l'Etat ; (iii) le faible rendement de l'administration publique et (iv) le retard dans la délivrance des services publics.

Les principaux défis sont : (i) la promotion de la culture du mérite ; (ii) la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie dans les services publics ; (iii) la réussite de l'impulsion du changement de comportements et des mentalités des dirigeants et usagers des services publics ; (iv) une gouvernance administrative de qualité facilite l'appropriation des avantages offerts par les nouvelles approches de gestion et les nouvelles technologies dans tous les secteurs.

*Le Gouvernement mettra en œuvre des actions fortes dans le sens de la promotion de la culture du mérite, de la lutte contre la corruption, de la promotion des valeurs d'éthique et d'éthique dans les services publics. A cette fin, il sera instauré un système d'évaluation, de sanction et de récompense des travailleurs des secteurs publics et parapublics sur la base des critères objectifs. Des initiatives innovantes seront mises en œuvre pour améliorer l'efficacité et la performance des services publics. Ces initiatives porteront sur l'opérationnalisation effective du budget programme, le déploiement d'un système de gestion des emplois et des compétences dans les principaux secteurs de délivrance de services publics, la dématérialisation systématique des procédures de l'administration publique. Des mesures seront prises pour améliorer les conditions de vie des retraités, notamment l'institution d'un capital de départ à la retraite et la mensualisation des pensions.*

### 2.3.5 Migration

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'engagement de « ne laisser personne de côté » ne pourront être atteints sans tenir dûment compte de la migration. Cet Agenda 2030 souligne l'importance de préserver les droits et les besoins des migrants en garantissant l'accès égal de tous à l'éducation, à la santé, à un travail décent, aux moyens de subsistance et à la protection sociale.

Avec près de 5 690 kilomètres de frontières partagées avec l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Mali et le Nigeria, le Niger constitue un important carrefour migratoire, reliant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et l'Afrique du Nord. En particulier, avec l'accord de libre circulation des États de la CEDEAO, le Niger est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, avec plus de 300 000 migrants, résidant au Niger en 2021. Les migrants nigériens et étrangers (principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale) se rendent dans certaines parties du nord du Niger mais également vers la Libye et l'Algérie à la recherche de meilleures opportunités économiques.

Sur le plan institutionnel, de grands progrès sont en cours avec l'Etat du Niger qui, en 2018, a signé le Pacte Mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières lui conférant une place parmi les pays champions en Afrique pour la mise en œuvre du Pacte. En articulation au Pacte Mondial, le Niger s'est doté d'une politique nationale de la migration 2020-2035 en vue de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes.

Dans cette politique, l'accent est mis sur les potentialités de la migration (transferts de compétences, de bonnes pratiques, contribution au développement via l'apport de la diaspora, etc.). L'axe 1 de cette politique est centré autour de la contribution de la migration dans le développement économique, social et culturel du pays dans un contexte d'intégration régionale et sous régionale. Il renferme les mesures favorisant la contribution de la diaspora au développement du Niger. Aux mesures précitées, s'ajoutent celles qui sont susceptibles non seulement de renforcer et de valoriser les capacités du capital humain, mais aussi de développer le secteur privé et les alternatives à l'économie souterraine.

L'axe stratégique 2 de cette politique nationale, à laquelle est adossé un plan d'actions quinquennal, porte sur la protection et l'assistance aux migrants, aux réfugiés et aux populations d'accueil. Il convient de souligner que la migration mixte est prise en compte au niveau de cet axe, dans le sous-programme « renforcement du cadre juridique en matière de protection des migrants » dans lequel il est prévu d'adapter les textes en matière d'asile au contexte actuel de la migration mixte.

Par ailleurs, le Niger a été le premier pays d'Afrique à adopter une loi nationale, la loi 2018-74 sur la protection et l'assistance des déplacées internes.

Toutefois, malgré cet environnement institutionnel riche, les tendances migratoires du Niger ont considérablement évolué entre 2016 et 2021 en raison de différents facteurs : (i) la crise en Libye et l'insécurité croissante dans les régions frontalières depuis 2011 ; (ii) l'adoption de la loi n°2015-36 par le Gouvernement du Niger qui criminalise le trafic illicite des migrants ; (iii) la découverte et la fermeture de mines d'or au Niger ; (iv) les politiques d'immigration plus strictes adoptées par l'Algérie et (v) les pressions démographiques et climatiques. En particulier, depuis septembre 2016, en application de la loi n°2015-36, le Gouvernement du Niger a renforcé les mesures de contrôle et de répression à l'égard des trafiquants de migrants à travers l'arrestation des trafiquants et la confiscation des véhicules utilisés pour le transport de ces migrants. Si ces contrôles accrus ont eu pour effet direct une forte diminution des flux migratoires, cela a néanmoins poussé les migrants à contourner les points de passages habituels et à emprunter de nouvelles routes plus dangereuses (moins de points d'eau etc.). En outre, en adoption d'une position plus ferme sur ses lois migratoires, depuis septembre 2017, l'Algérie procède à des expulsions collectives de migrants à la frontière avec le Niger, rendant les migrants encore plus vulnérables.

A cela s'ajoute une féminisation marquée de la migration avec notamment des femmes qui quittent leurs localités avec leurs plus jeunes enfants pour soit rejoindre des réseaux de mendicité en Algérie, soit pour rechercher du travail en Libye. Cela a pour conséquence une plus grande exposition des femmes aux risques de traite des personnes et aux violences basées sur le genre.

Tous ces aspects nécessitent de l'Etat du Niger une meilleure gestion de la migration des hommes, femmes qui se déplacent de manière ordonnée, sûre et régulière.

En moyenne, chaque année, c'est plus de 10.110 nigériens qui sont rapatriés de l'Algérie. Ils sont principalement de sexe masculin (76%). Les rapatriés âgés de 18-49 ans représentent 67% des refoulés totaux et 26% ont un âge inférieur à 15 ans.

Le problème central se définit comme suit : « le phénomène de la migration irrégulière comme stratégie de résilience des femmes, des hommes et des jeunes ».

Les principales causes sont: (i) le faible développement des zones rurales ; (ii) la concentration de la majorité des services étatiques (finance, santé, établissements d'enseignement supérieur, etc.) au niveau central et non décentralisé ; (iii) la faible disponibilité de données régulières et fiables sur les tendances migratoires ; (iv) le faible accès aux opportunités économiques, notamment par les femmes et les jeunes ; (v) la faible création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes et (vi) la faible existence de protocoles bilatéraux d'allègement des conditions d'entrée dans les pays (visa, accords bilatéraux de travail, etc.).

Les principales conséquences sont : (i) l'inadéquation des capacités nationales et locales de gestion des flux migratoires ; (ii) l'augmentation des cas de traite des femmes et des jeunes ; (iii) l'augmentation du chômage et de la précarité des conditions de vie des jeunes et des femmes ; (iv) les risques élevés d'enrôlement des jeunes par les organisations d'extrémisme violent (OEV) ; (v) les risques de conflits communautaires entre communautés d'accueil et migrants et (vi) les risques de conflits intra / inter communautaires entre les éleveurs et cultivateurs du fait de la compétition autour des ressources naturelles (terre, eau, etc.).

## 2.4. Problématique globale

Le problème central est le faible développement économique et social. En effet, bien que le niveau du développement humain s'améliore, il demeure très faible.

Les principales causes sont : (i) une économie dominée par le secteur primaire et le secteur informel avec un secteur secondaire faible ; (ii) une économie pas suffisamment moderne, faiblement diversifiée et peu compétitive dans un contexte d'ouverture des frontières ; (iii) des coûts des facteurs de production élevés compromettant le développement des PME/PMI et la compétitivité des entreprises existantes : énergie en offre insuffisante et coûteuse, transport pas suffisamment développé, accès au financement limité en raison des exigences de garanties bancaires élevées et des taux d'intérêt prohibitifs (à deux chiffres), offre de financement limitée avec un système bancaire étroit ; (iv) la faible qualification de la main d'œuvre et son inadéquation avec les besoins réels des entreprises sur le marché du travail ; (vii) le faible niveau de développement du capital humain ; (viii) la faiblesse de la gouvernance politique, administrative, juridique et judiciaire, locale, sécuritaire et (ix) la faible prise en compte des disparités de genre, des spécificités régionales et des préoccupations des personnes à besoins spécifiques.

Les principales conséquences directes sont : (i) la faible couverture des besoins sociaux ; (ii) une pauvreté préoccupante ; (iii) le faible niveau de connaissance et d'apprentissage ; (iv) l'accroissement des inégalités sociales ; (v) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes ; (vi) l'insécurité alimentaire (population, cheptel) et nutritionnelle ; (vii) la faible contribution des secteurs minier, pétrolier et industriel à l'économie nationale ; (viii) la faible compétitivité du secteur privé ; (ix) la faiblesse de la qualité du cadre de vie ; (xii) la faible efficacité de la dépense publique ; (xiii) la faible durabilité des actions de développement ; (xiv) l'aggravation des conflits et tensions sociales ; (xv) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (xvi) la persistance des menaces sécuritaires ; (xvii) la multiplication des conflits communautaires ; (xviii) la persistance des inégalités sociales et de genre et des disparités inter et intra régionales et (xix) la migration irrégulière.

Les conséquences indirectes sont principalement : (i) la précarité du bien-être social ; (ii) la faible compétitivité de l'économie nationale et (iii) l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

La conséquence ultime est la précarité des conditions de vie des populations.

# III. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 2017-2021

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 portent sur les bonnes pratiques et les insuffisances.

## 3.1. Les bonnes pratiques

Au nombre des leçons apprises dans la mise en œuvre du précédent PDES, les bonnes pratiques ci-après méritent d'être capitalisées. Il s'agit :

1. de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de coaching des acteurs du dispositif de suivi-évaluation du PDES ayant permis de s'approprier du document et la production régulière des rapports ;
2. de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités sur la formulation et le suivi-évaluation des projets ;
3. du pilotage à un haut niveau avec des réunions mensuelles régulières présidées par le Chef de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de l'I3N et du climat des affaires ;
4. de l'accompagnement continu des ministères et institutions par des équipes conjointes du Ministère des Finances et du Ministère du Plan, dans le cadre de l'approche budget-programme ;
5. de la mobilisation des partenaires pour le financement de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 ;
6. de l'engagement politique au plus haut niveau pour la réussite du PDES 2017-2021 ;
7. du cadre macroéconomique resté stable sur la période 2017-2019 face aux chocs climatiques, sécuritaires, socioéconomiques et sanitaires.

## 3.2. Les insuffisances

Les principales insuffisances relevées dans la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont :

1. le faible financement des différents organes de mise en œuvre du PDES (Pôles Sectoriels de Coordination et Cellules Régionales de Coordination) ;
2. la non-répartition des annonces de financement issues de la Table Ronde par les bailleurs de fonds par secteur/domaine ;
3. l'absence de politiques et stratégies dans certains secteurs ;
4. les insuffisances dans la formulation et le suivi-évaluation des projets et des programmes ;
5. les insuffisances dans l'appropriation du PDES par certains acteurs ;
6. la non-adoption des secteurs de planification ;
7. l'absence de formulation des programmes du PDES ;
8. la non-tenue des revues annuelles conjointes de certains secteurs ;
9. la faible articulation entre les stratégies et politiques sectorielles, les outils de planification régionale et locale, les PAP/DPPD des Ministères et Institutions avec le PDES 2017-2021 ;
10. d'une manière générale, l'élaboration des budgets annuels de l'Etat avec référence très insuffisante aux prévisions du PDES ;
11. la faible synergie inter et intra sectorielle ;
12. la faible intégration du genre dans les instruments de planification et de programmation des interventions ;
13. la faible intégration du dispositif de suivi-évaluation local (PDR et PDC) au dispositif national de suivi-évaluation du PDES.

# IV. DÉFIS MAJEURS A RELEVER

Il ressort de l'analyse diagnostique et des éléments de contexte, 10 défis majeurs à relever. Ces défis prennent en compte les trois dimensions du développement durable (l'Economie, l'Environnement et la Société) ainsi que les spécificités régionales et les questions transversales (genre, changements climatiques, dynamique démographique, droits humains). Il s'agit :

1. du développement accéléré du capital humain, à travers principalement l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ; le développement de la recherche-développement ; l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi ; l'amélioration de l'offre de soins et services de santé de qualité, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que la maîtrise de l'urbanisation ; la réduction des inégalités de genre ; l'élargissement de la protection sociale ; la maîtrise de la natalité, de la mortalité et les interrelations populations-développement ;
2. de la résilience face aux chocs climatiques et sécuritaires, notamment par la prévention des risques de tous ordres, la couverture sociale, l'adaptation au changement climatique et la gestion des catastrophes ;
3. du développement de la chaîne des valeurs de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique (ASPH), pétrolière et minière, à travers notamment le développement des infrastructures économiques résilientes, la poursuite de la création de la maison du paysan, l'amélioration de l'accès des producteurs aux facteurs de production (eau, intrants de qualité, la mise à disposition aux producteurs des matériels et intrants agricoles), la promotion de la petite et de la grande irrigations ainsi que le développement des industries minières, pétrolières et agroalimentaires et le système de commercialisation ;
4. du maillage du territoire en FDS en mettant l'accent sur la sécurisation des frontières, le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des FDS, le renseignement, l'extension de la police de proximité et du système d'identification nationale, la consolidation de la paix ainsi que le renforcement du personnel et l'amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires ;
5. de la réduction des disparités inter et intra régionales, à travers notamment la création et l'opérationnalisation des pôles régionaux de développement, le transfert effectif de compétences et des ressources, la prise en compte du genre et de la migration dans la planification locale, l'application de la loi et l'adoption des textes d'application du Code de Collectivités Territoriales et la territorialisation effective du PDES ;

6. de la réduction des inégalités de genre dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique à travers la levée des pesanteurs socioculturelles sur les filles et les femmes ; la lutte contre les violences basées sur le genre ; l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, y compris celles qui sont handicapées ; le renforcement de l'accès aux services et soins de santé de la reproduction par les femmes et les adolescentes ; le renforcement de l'accès et le maintien des filles à l'école et le renforcement de l'aspect genre dans les instances de décision et de gestion aux niveaux national, régional et local ;
7. de la bonne gouvernance et de la mise en place d'une administration publique performante à travers le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
8. de la consolidation des acquis démocratiques, la transparence et la redevabilité ; du renforcement la production des données statistiques de qualité, de la poursuite de la lutte contre la corruption, du changement de comportements et de mentalités des dirigeants et usagers des services publics, de l'amélioration de la gestion du développement et de la maîtrise des flux migratoires ;
9. de la consolidation de l'efficacité des institutions par la responsabilisation et la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
10. de la qualité et de la disponibilité des données statistiques pour la prise de décision.

En vue de relever tous ces défis, les engagements sectoriels prioritaires du Président de la République se traduisent par les allocations budgétaires retracées dans l'encadré ci-après :

#### **Encadré n°16 : Engagements sectoriels prioritaires du Président de la République**

*Pour améliorer significativement les conditions de vie des populations et marquer les priorités de sa vision de développement pour le Niger, le Président de la République SEM Mohamed BAZOUM a pris, à travers le Programme la Renaissance Acte 3, plusieurs engagements dans les secteurs socioéconomiques de notre pays. Il s'agira, dans chaque secteur, de réaliser des actions concrètes répondant aux besoins et attentes des populations. Le coût total des actions envisagées est estimé à 13 800 milliards de FCFA sur 5 ans. En termes de poids relatifs, l'ambition sectorielle en matière de financement serait en moyenne déclinée comme indiqué dans ci-dessous sur la période 2022-2026.*

**Tableau n°39:** Poids relatif du financement sectoriel (en %) du Programme de Renaissance acte 3.

Secteurs	Cibles 2022-2026
Consolidation des institutions démocratiques	9%
Sécurité	17%
Développement rural et sécurité alimentaire	15%
Hydraulique rurale et urbaine	7%
Education	22%
Santé	9%
Energies et infrastructures	15%
Autres	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

# CONCLUSION

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 arrivant à son terme le 31 décembre 2021, les Autorités nationales ont lancé, selon une démarche participative et inclusive, le processus de formulation d'un nouveau PDES 2022-2026. Ce dernier, qui sera la deuxième déclinaison quinquennale de la SDDCI-Niger 2035, vise à concrétiser les engagements de SEM MOHAMED BAZOUM, Président de la République, contenus dans son Programme de campagne (Programme de Renaissance Acte 3) et déclinés en sept principaux axes dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre. Ce Plan permettra, en outre, de parachever certains chantiers du précédent PDES et de refléter la poursuite de la prise en compte des engagements internationaux du Niger (Vision 2050 de la CDEAO, ZLECAf, Agenda 2063 de l'Union Africaine, Objectifs de Développement Durable, COP26...).

La première phase déterminante du processus de formulation du PDES 2022-2026 a consisté à produire le présent rapport d'analyse diagnostique stratégique globale, sur la base des contributions régionales et sectorielles, des résultats d'études thématiques et sectorielles, ainsi que des enrichissements apportés par les Partenaires techniques et financiers et les autres parties prenantes. Le rapport a porté sur la situation économique, la gouvernance, le développement du capital humain et la problématique globale du développement du Niger.

Le diagnostic réalisé a permis, après avoir passé en revue le contexte international, régional et national de la formulation du PDES 2022-2026, d'établir l'état des lieux des différents secteurs, en mettant en exergue les contraintes, les opportunités et les défis majeurs à relever. Il en est ressorti que le problème fondamental du pays est le faible niveau de développement économique et social, qui induit une précarité des conditions de vie des populations et pour lequel une dizaine de causes principales ont été identifiées. Parmi les défis majeurs à relever, figurent notamment le développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, électricité), la résilience aux chocs exogènes dont les changements climatiques, le développement des chaînes des valeurs de la production agrosylvopastorale, pétrolière et minière, la sécurisation des personnes et de leurs biens ainsi que des frontières, la réduction des disparités régionales et la bonne gouvernance.

Pour chacun des défis identifiés, le rapport indique dans les grandes lignes les actions envisagées par les plus Hautes Autorités afin de le relever. Dans ce cadre, il a été rappelé pour s'en servir comme boussole les poids relatifs moyens des allocations budgétaires traduisant les engagements sectoriels prioritaires sur les cinq prochaines années de SEM le Président de la République.

Ce rapport d'analyse diagnostique globale a servi de base pour la détermination des orientations stratégiques globales, sectorielles et régionales pour consolider et amplifier le rythme des progrès économiques et sociaux du Niger sur la période 2022-2026.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdou, R. (2021). « Inclusion financière, croissance économique, et problématique de réduction de la pauvreté au Niger ». Thèse de Doctorat en sciences économique. Laboratoire d'Economie d'Orléans. Université d'Orléans.

Abdou, R. (2014). « Étude sur le financement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du Plan de Développement Économique et Social du Niger sur la période 2012-2014 ». Étude réalisée pour le compte du Ministère du Plan du Niger. Rapport d'étape au 12 décembre 2014.

Banque Mondiale, (2020). « Rapport Doing Business ».

Banque Mondiale, (2020). « Impact économique de la COVID-19 au Niger ».

Banque Mondiale, (2021). « Niger : investir dans le capital humain, la productivité agricole et la protection sociale pour une réduction plus rapide de la pauvreté ».

BCEAO, (décembre 2021). « Rapport sur la politique monétaire ».

BCEAO, (2021). « Rapport annuel 2020 ».

BCEAO, (décembre 2021). « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2020 ».

BCEAO, (octobre 2021). « Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA au titre de l'année 2020 ».

Cabinet du Premier Ministre, (mai 2021). « Déclaration de Politique Générale ».

Cabinet du Premier Ministre, (mars 2020). « Plan global de réponse à la pandémie du COVID-19 ».

CAPEG, (février 2021). « Bilan de 10 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance ».

CAPEG, (2018). « Etude participative sur les aspirations des jeunes et l'efficacité des politiques publiques en matière de jeunesse au Niger ».

CAPEG, (juillet 2021). « Etude sur la compétitivité de l'Economie nigérienne : le secteur manufacturier ».

CAPEG, (juillet 2021). « Etude sur la compétitivité de l'Economie nigérienne : le secteur agro-pastoral ».

CAPEG, (mars 2021). « Perceptions et attentes éducatives des nigériens ».

CNEDD, (juillet 2021). « Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques ».

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, (2018). « Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation économique ».

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, (2013). « Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique ».

FMI, (mai 2019). « Niger-Evaluation de la gestion des Investissements publics ».

FMI, (octobre 2021). « Perspectives de l'Economie Mondiale ».

HACP, (décembre 2020). « Document de capitalisation de l'expérience de la HACP de 1994 à avril 2020 ».

INS et AFRISTAT (2019). « ERI/ESI, 2017 ».

INS, (2020). « Annuaire statistique 2015-2020 ».

INS, (août 2020). « Profil et tendance de la pauvreté au Niger ».

INS, (octobre 2021). « Evolution de l'indice des capacités statistiques »;

INS, (octobre 2021). « Principaux résultats préliminaires de l'Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité et des Enfants de moins de 5 ans ».

Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, (2021). « Synthèse des rapports diagnostics régionaux ».

Ministère de l'Education National, (2020). « Annuaire statistique 2020 ».

Ministère de l'Energie, (mai 2019). « Prospectus d'investissement de l'énergie durable pour tous (SEforALL) du Niger ».

Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, (août 2021). « Stratégie de l'Education en Situation d'Urgence 2021-2023 ».

Ministère de l'Enseignement Primaire, (2020). « Stratégie Nationale de Réduction de la Vulnérabilité du Système Educatif nigérien ».

Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, (octobre 2021). « Rapport d'évaluation des risques climatiques liés à la sécurité alimentaire ».

Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, (2021). « Contribution Déterminée au Niveau Nationale ».

Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, (2021). « Etude relative au mini inventaire des émissions de gaz à effet de serre ».

Ministère de l'Equipement, (2021). « Base de données sur le réseau routier ».

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, (mai 2017). « Plan d'actions intégré de gestion des ressources en eau ».

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, (août 2020). « Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Décentralisation au Niger ».

Ministère de la Santé Publique, de la Population et de l'Action Sociale, (2020). « Annuaire statistique 2020 ».

Ministère des Finances, (2021). « Programme de Gestion des Réformes de Finances Publiques 2017-2020 ».

Ministère des Finances, (2019). « Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2019-2023 et son Plan d'Actions ».

Ministère des Finances, (2021). « Rapport d'évaluation du Programme de Gestion des Réformes de Finances Publiques ».

Ministère du Plan, (avril 2021). « Note de cadrage macroéconomique ».

Ministère du Plan, (avril 2021). « Rapports consolidés des comités sectoriels (Gouvernance, capital humain, modernisation du monde rural, infrastructures, équipements et secteur privé) » ;

Ministère du Plan, (mai 2017). « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) ».

Ministère du Plan, (mai 2021). « Rapport bilan de Mise en Œuvre du PDES 2017-2021 ».

Ministère du Plan, (septembre 2017). « Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 ».

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. « Rapport annuel (2019) et base de données sur le tourisme et l'artisanat ».

Ministères en charge de l'Education et de la Formation, (novembre 2019). « Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) 2020-2022 ».

OCDE, (2018). « Rapport sur le suivi de partenariat mondial ».

ONPG, (février 2021). « Rapport d'analyse sur le respect de la Loi sur le quota ».

PNUD, (2020). « Rapport mondial sur le développement humain ».

Reporter sans Frontière, (2021). « Classement en matière de liberté de presse ».

Secrétariat exécutif du G5 Sahel, (décembre 2020). « Etude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du Sahel ».

TIEG, (novembre 2021). « Rapport sur l'Etude d'Opportunité Zone d'Activité Economique pour les régions (Agadez, Maradi, Tahoua, Zinder, Dosso) dans le cadre du Projet d'Appui au Renforcement de l'Environnement des Affaires au Niger, financé par l'Union Européenne ».

UEMOA, (décembre 2020). « Annuaire statistique ».

UEMOA, (novembre 2021). « Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ». Édition 2021, Mémorandum de la revue technique de la Commission de l'UEMOA.



## ANNEXE : Liste des documents de politiques et stratégies élaborés

N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
1.	Education	<p>Lettre de politique éducative, 2013-2020</p> <p>Politique Nationale en matière des Sciences, de Technologie et d'Innovation au Niger (POSTINI)</p>	Programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2014- 2024	<p>Ministère chargé de l'éducation</p> <p>Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur</p>	<p>Lettre de politique adoptée le 30 mai 2012</p> <p>POSTINI adoptée le 10 juillet 2020</p>
2.	Justice	Politique nationale de justice et droits humains, 2015-2025		Ministère de la Justice	Politique adoptée le 25 juin 2015
3.	Genre, femme, enfant	Politique nationale de genre, 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie Nationale de Prévention et de réponse aux violences basées sur le Genre au Niger 2017- 2021</li> <li>Stratégie Nationale portant sur l'Auto-nomisation Economique des Femmes au Niger, 2017</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant	Politique genre adoptée le 10 août 2017
4.	Communication, information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique sectorielle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, 2013-2020</li> <li>Politique nationale de communication pour le développement, 2003</li> <li>Politique sectorielle postale et son plan intégral de développement postal 2019-2028</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie nationale de transition vers la radiodiffusion terrestre au Niger, 2011 ;</li> <li>Stratégie d'accès universel aux services de la communication et de l'information en milieu rural et péri-urbain ; 2007</li> </ul>	<p>Ministère en charge de la communication et des nouvelles technologies</p>	<p>La politique de communication doit être actualisée</p> <p>La politique sectorielle postale 2019-2026 a été adoptée le 19 juillet 2019</p>
5.	Jeunesse et sports	<p>Politique nationale de jeunesse, 2011- 2015</p> <p>Politique nationale de sport, 2011- 2019</p>	Plan stratégique sectoriel de mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse, 2011	Ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la culture	Le document révisé de la politique est validé techniquement, mais pas encore adopté par le Gouvernement La politique nationale de sport est en cours de révision par un comité mis en place par le Cabinet du Premier Ministre

N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
6.	<b>Mines, énergie</b>	Politique minière nationale, 2020-2029 Politique pétrolière nationale, 2018  Document de Politique Nationale d'Accès à l'Electricité, 2018- 2035	Stratégie de développement minier : 2007-2012 Stratégie nationale d'accès à l'électricité, 2018 Stratégie nationale d'accès aux services énergétiques modernes des populations nigériennes, 2009	Ministère en charge des mines et de l'énergie	Politiques minière et pétrolière adoptées le 03 juil. 2020 et le 11 janv. 2019, respectivement  Politique Nationale de l'Electricité 2018-2035 et Stratégie nationale d'accès à l'électricité adoptées le 19 octobre 2018
7.	<b>Industrie</b>	Politique Qualité du Niger, 2018-2035		Ministère en charge de l'industrie	Politique qualité adoptée le 5 janv. 2018
8.	<b>Statistique</b>		Stratégie nationale de développement de la statistique SNDS 2017-2021	Conseil national de la statistique	Une nouvelle SNDS est en cours d'élaboration
9.	<b>Migration</b>	Politique nationale de la migration 2020-2035		Ministère de l'Intérieur et la décentralisation	La politique a été adoptée le 28 septembre 2020
10.	<b>Tourisme, Artisanat</b>	Politique nationale de développement du tourisme, 2018 Politique nationale du développement de l'artisanat, 2018	Stratégie nationale de développement durable du tourisme et son programme d'actions prioritaires, 2012	Ministère du tourisme et de l'artisanat	Les deux documents de politique sur le tourisme et l'artisanat ont été validés lors d'un atelier national, ils sont en attente de leur adoption politique
11.	<b>Habitat</b>	Politique nationale en matière d'habitat 1988		Ministère en charge de l'habitat	A actualiser
12.	<b>Urbanisme</b>	Politique nationale de développement urbain, 2017	Stratégie nationale de Développement urbain 2004	Ministère de la Ville et de la salubrité urbaine	Le document de politique est disponible, mais non encore validé et non adopté
13.	<b>Etat civil</b>	Politique nationale de l'état civil, 2019 Politique nationale des frontières, (2019- 2035)		Ministère de l'Intérieur et la décentralisation	La politique en matière d'état civil est accompagnée d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'actions adoptés le 29 avril 2019 La politique nationale des frontières est adoptée le 04 octobre 2019
14.	<b>Migration</b>	Politique nationale de la migration (2020-2035)		Ministère de l'Intérieur et la décentralisation	Politique adoptée le 28 septembre 2020



N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
16.	<b>Population</b>	Politique nationale de population, 2018	Stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental pour la promotion de la transition démographique au Niger, 2017 Stratégie Nationale de réinsertion sociale des personnes handicapées au Niger et Plan d'actions quinquennal 2014-2018	Ministère en charge de la population	Politique adoptée le 23 août 2019
17.	<b>Protection sociale</b>	Politique nationale de protection sociale, 2011		Ministère en charge de la protection sociale	Adoptée en septembre 2011
18.	<b>Santé</b>	Politique nationale de la santé, 2016- 2035	Plan de Développement Sanitaire 2017-2021	Ministère de la santé publique	Adoptée le 03 mars 2017
19.	<b>Sécurité, développement</b>		Stratégie pour la sécurité et le développement des zones sahélo-sahariennes Stratégie nationale de sécurité intérieure et son Plan d'actions Plan stratégique de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, 2014- 2018	Primature Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation HACP	L'élaboration de la politique de la sécurité nationale est en cours
20.	<b>Entreprenariat des jeunes</b>		Cadre stratégique national de promotion de l'entreprenariat des jeunes au Niger, 2008-2012	Ministère de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes	Pas de politique élaborée
21.	<b>Emploi</b>	Politique nationale de l'emploi Document cadre de la Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (adoptée en 2017)	Stratégie de promotion de l'emploi décent et productif des jeunes au Niger (projet)	Ministère de la fonction publique et du travail	La politique a été validée à la suite d'un atelier mais non encore adoptée en Conseil des Ministres
22.	<b>Modernisation de l'Etat</b>	Politique nationale de modernisation de l'Etat, 2013- 2018	Document de Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique, 2014	Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat	Adoptée le 12 juillet 2013

N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
23.	<b>Eau, assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement, 2001</li> <li>La lettre de politique sectorielle de l'Hydraulique Urbaine (révisée en 2010)</li> <li>La lettre de politique sectorielle de l'Hydraulique Rurale, adoptée en 2001</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie de développement durable de l'élevage, 2012- 2035 ;</li> <li>La stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger, 2014-2018 ;</li> <li>La stratégie nationale de l'hydraulique pastorale, 2014</li> <li>Programme sectoriel en eau, hygiène et assainissement (PROSEHA, 2016- 2030)</li> <li>Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) 2017</li> </ul>	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	<p>Le PROSEHA adopté 09 mai 2017</p> <p>Le PANGIRE adopté le 15 septembre 2017</p>
24.	<b>Culture</b>	Politique Culturelle Nationale, 2009			Politique à réactualiser pour l'arrimer au nouveau PDES qui sera élaboré
25.	<b>Aménagement du territoire</b>	Politique nationale de l'aménagement du territoire Politique de développement local et communautaire	Stratégie de promotion des pôles régionaux de développement, 2014	Ministère en charge de l'aménagement du territoire	Politique de l'aménagement du territoire adoptée le 02 mai 2014
26.	<b>Evaluation</b>	Politique nationale d'évaluation		Ministère du Plan	Adoptée le 10 septembre 2019
27.	<b>Gouvernance</b>		Plan stratégique de la CNDH, 2019- 2023 Plan stratégique CSC Plan stratégique du CESOC	CNDH CSC CESOC	
28.	<b>Défense Nationale</b>		Stratégie nationale de biosécurité, 2020 Stratégie nationale de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent, 2021	Le CNESS	Stratégie biosécurité adoptée par le gouvernement 26 juin 2020 Stratégie nationale de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent adoptée le 11 février 2021 La politique en matière de défense et sécurité en cours de finalisation par le CNESS

N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
29.	<b>Coopération et Diplomatie</b>		Documents de stratégies et plan d'actions en préparation	Ministère des Affaires Etrangères	La politique extérieure du Niger, le processus de son élaboration a commencé en 2018, n'a pas connu une évolution par manque de financement.
30.	<b>Développement Rural</b>	Politique foncière rurale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de Recherche- Formation- Innovation pour l'agriculture sur le moyen et long terme au Niger, 2017 (SP/ Conseil National de la Recherche Agronomique)</li> <li>Stratégie d'Approvisionnement en intrant pour une agriculture durable, 2013</li> <li>Stratégie Nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement, 2005</li> </ul>	Politique foncière adoptée la 9 septembre 2020	La politique nutritionnelle est accompagnée d'un Plan d'actions multisectoriel 2017- 2025, adoptée le 16 novembre 2018
		Politique Nationale de sécurité nutritionnelle au Niger, 2017- 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de la petite irrigation du Niger</li> <li>Stratégie Nationale des banques céréalières du Niger</li> <li>Stratégie Nationale d'amélioration génétique des animaux d'élevage, 2016</li> <li>Stratégie de développement durable de l'Élevage, 2013- 2035</li> <li>Stratégie alimentaire nutritionnelle pour un développement durable</li> </ul>		
31.	<b>Décentralisation</b>	Document cadre de Politique nationale de décentralisation, 2011- 2015		Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Politique adoptée en Conseil des Ministres
32.	<b>Action humanitaire</b>	Politique nationale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes		Ministère en charge de l'Action Humanitaire et de Gestion des catastrophes	Politique adoptée en Conseil de Ministres
33.	<b>Transport/ Equipement</b>	Lettre de politique sectorielle 1997	Stratégie Nationale des Transports, 2018 en cours d'adoption	Ministère des Transports et Ministère de l'Equipement	Politique en matière de transport n'est pas élaborée
34.	<b>Commerce</b>	Déclaration de Politique Nationale de Promotion du Secteur Privé		Ministère en charge du commerce et de la promotion du secteur privé	Par décret en mars 1997

N°	Domaine	Politiques élaborées	Stratégies / Programmes	Ministères concernés	Observations
35.	Gestion du développement	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035)		Ministère du Plan	Par décret en 2017
36.	Gestion des Finances Publiques		Stratégie de réformes de gestion des finances publiques	Ministère des Finances	
37.	Gestion de l'économie		Stratégie Nationale de Finance Inclusive (2019-2023)	Ministère des Finances	Adoptée en février 2019
38.	Développement rural	Politique semencière Nationale, Décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie Sécurité alimentaire et développement agricole durable 2011-2035</li> <li>Stratégie et plan d'actions d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable, révisée en déc. 2013</li> <li>Stratégie de la mécanisation agricole</li> <li>Stratégie décentralisée et partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable, août 2006</li> <li>Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER)</li> <li>Stratégie de la Petite Irrigation au Niger</li> <li>Stratégie Nationale d'Hydraulique Pastorale (SNHIP)</li> <li>Document cadre de Stratégies Opérationnelles pour l'Amélioration de la Gestion des Abattoirs, mai 2014</li> <li>Stratégie de développement de la Filière Riz (SDFR), révisée en 2016</li> <li>Plan d'Actions Nationale Intégré des Ressources en Eau.</li> </ul>	Présidence de la République Ministère de l'Agriculture	Politique adoptée le 18 Avril 2012

Source : DPS/PD / DGPPD / Ministère du Plan



